



COMITE TI-JO MAUVOIS
RECUEIL DE TEXTES POUR LA 4^{ème} EDITION DU JEU-CONCOURS
- ANNEE 2020 -
Catégorie : Scolaires (4^{ème} - 3^{ème} – Seconde à Terminale) et Adultes

La Martinique Antan Wobè (1939-1943)
Organisation, créativité et résistances



AVANT PROPOS

L'explication du passé se fonde sur les analogies avec le présent, mais elle nourrit à son tour l'explication du présent.

Si nous voulons être les acteurs responsables de notre propre avenir, nous avons d'abord un devoir d'histoire.

Antoine PROST - *Douze leçons sur l'histoire*, Editions Le Seuil, 1996.

Ces deux citations auraient pu être de Ti-Jo Mauvois.

Elles explicitent bien le rôle du présent dans la compréhension du passé sans méconnaître le rôle du passé dans l'explication du présent. Elles disent la place de l'histoire pour celui qui veut être acteur de son présent.

Habiter un territoire, c'est, au-delà de s'y installer, le comprendre, l'aimer, et se l'appropriier tout entier.

Telle était la pensée qui habitait Ti-Jo Mauvois.

Au Vétiver, entre la plage de Fonds Bourlet, la rue André Alier et celle de Georges Mauvois père, dans une maison animée par la culture, l'histoire et la libre expression, sur ces lieux habités par des mémoires, est né, sur une idée de Georges Alier, le Comité célébrant la mémoire de Ti-Jo.

Composé d'historiens et de passionnés d'histoire de tous horizons, ce qui participe à la qualité de ses réflexions, le Comité Ti-Jo Mauvois a choisi, pour l'année 2020*, le thème « *La Martinique antan Wobè (1939/1943) : organisation, créativité et résistances* » et a souhaité, comme à chaque fois, rester maître de ses thèmes et de l'organisation de ses travaux. Il veut conserver, ce principe fondamental qui a toujours caractérisé et guidé les recherches de Ti-Jo : la liberté d'action.

Le Comité Ti-Jo Mauvois

*2015, premier jeu-concours Ti-Jo Mauvois sur le thème : *Le Code Noir*.

*2016, deuxième jeu-concours Ti-Jo-Mauvois sur le thème : *Les résistances des esclaves au système esclavagiste aux Antilles, du XVIIe siècle à l'abolition*.

*2018, troisième jeu-concours Ti-Jo Mauvois sur le thème : *Regards sur l'habitation, des débuts de la colonisation à nos jours – Espaces, mémoire collective et construction identitaire*.

TABLE DES MATIERES

1ère PARTIE - LE CONTEXTE GENERAL ET LA MARTINIQUE AVANT VICHY (1938-1940)	7
La course à la guerre	7
La Martinique en 1939	8
La Martinique avant Vichy (1939-1940).....	9
Le désastre et l'occupation : la débâcle au bout d'une invasion-éclair	10
La « drôle de guerre* » (3 Septembre 1939 – 10 Mai 1940) en Martinique	11
Ma désignation « Au-delà de l'océan, là où Joséphine a sa statue »	13
2ème PARTIE - LE REGIME DE VICHY ET L'INSTALLATION DE LA DICTATURE A LA MARTINIQUE (1940-1943).....	14
Antan Wobè, Antan Sorin, Antan Weber.....	14
La Martinique durant la 2ème guerre mondiale	14
La Martinique sous la botte de Vichy.....	15
Le régime de Vichy à la Martinique (juin 1940 à juin 1943)	16
La rupture.....	20
À L'OMBRE DU DRAPEAU TRICOLORE	
La <i>Jeanne d'Arc</i> , le <i>Béarn</i> , l'or de la Banque de France	21
Les Antillais et l'administration Robert.....	22
Le patriotisme	24
Bo fè a	24
CENSURER, CONTROLER, INTERDIRE	
Les grandes législations vichystes appliquées aux Antilles.....	25
La Révolution Nationale outre-mer	25
Le régime de l'Amiral Robert : aspects idéologiques.....	27
« L'encadrement » de la société	28
1940-1943 : « An tan Robè», le Conseil général entre parenthèses	29
Les juifs de la Martinique, sous le régime de Vichy et sous l'Amiral Robert	30
LES APPUIS AU REGIME VICHYSTE	
Le « parapluie » étatsunien.....	31
L'Eglise catholique.....	32
L'Eglise catholique sous Vichy, une mémoire trouble	33
L'ordre social : l'église, la famille, l'éducation et les mouvements de la jeunesse à la Martinique au temps de l'Amiral Robert (1939-1943)	33
3ème PARTIE - VIE QUOTIDIENNE, CREATIVITE ET RESISTANCES.....	37
Des conditions de vie qui se dégradent	37
La crise de 1942 aux Antilles	37
Un bonheur à crédit – An bonnè asou karnè krédi.....	39
Le temps de l'Amiral – Récit de Georges Eleuthère Mauvois	39
La grande famine « An tan Robè ».....	41
La discrimination	42
Le cas du lieutenant von Dem Borne	43
Blocus : la pratique des cultures vivrières et maraîchères est encouragée.....	44

	UNE REMARQUABLE CREATIVITE	
Créativité et débrouillardise		47
	LA RESISTANCE EN MARTINIQUE	
Une population de plus en plus mécontente.....		47
Répression contre les oppositions et la dissidence		48
L'engagement et la résistance des intellectuels		48
La revue <i>Tropiques</i> (1941-1945)		49
Martinique : dans le silence, un discours... (<i>Tropiques</i>).....		51
Aimé Césaire, un professeur de lettres sous Vichy.....		52
L'opposition antillaise et métropolitaine entre 1940 et 1943		53
La révolte contre le régime de l'Amiral intervient d'abord par la population civile.....		55
Victor Sévère – Maire de Fort-de-France au temps de l'Amiral Robert		56
Les Francs-Maçons sous l'Amiral Robert		57
	LA DISSIDENCE ET LE RALLIEMENT DES ANTILLES A « LA FRANCE LIBRE »	
La dissidence		59
Le départ		60
Le parcours.....		60
La dissidence, qu'a-t-elle été au juste ? Quel rôle a-t-elle joué dans l'histoire des Antilles ?.....		62
Ladisdans		64
Le soulèvement.....		65
En juin 1943, le vent commence à tourner.....		67
L'appel du Comité de Libération à manifester le 24 juin, date d'anniversaire de l'armistice signée en 1940		68
Le 30 juin 1943, l'Amiral Robert annonce son départ de la Martinique.....		68
1943 - Le ralliement des Martiniquais à la France combattante		68
Les Antilles ralliées.....		72
Une reconnaissance tardive.....		73
2014 : Les dissidents à l'Elysée.....		73
Les anciens combattants d'outre-mer sortent de l'ombre		74
Parcours de dissidents : ils ont dit		76
Résistance ou dissidence ?.....		77
Le sacrifice des résistants antillais contre le nazisme demeure méconnu		79
La fin du régime de Vichy aux Antilles		79
	L'APRES GUERRE - L'AMIRAL ROBERT, LE MARECHAL PETAIN : LES PROCES, LES CONDAMNATIONS	
L'Amiral Robert		81
L'Amiral Robert : fin d'un règne, le procès, le verdict		81
Procès du Maréchal Pétain		82
La condamnation du Maréchal Pétain		82
4^{ème} partie – DES GRANDES FIGURES DE LA PERIODE		84
Tony BLONCOURT (1921-1942).....		84
Aimé CESAIRE (1913-2008)		86
Maurice DES ETAGES (1897-1953).....		87
Frantz FANON (1925-1961).....		88
Général Charles de GAULLE (1890-1970).....		91
Yves GOUSSARD (1928-1945)		92
Georges GRATIANT (1907-1992).....		93
Henry LEMERY (1874-1972)		94
Capitaine Renaud MANUEL (1909-1945).....		98
Marcel MANVILLE (1922-1998).....		99
Georges Eleuthère MAUVOIS (1922-2018).....		101
Gouverneur Georges Louis PONTON (1906-1944)		102

Emmanuel RIMBAUD (1871-1952).....	103
L'Amiral ROBERT (1875-1965).....	104
Victor SEVERE (1867-1957)	106
Yvonne Renée Manon TARDON (17 août 1913 -- 23 décembre 1989).....	108
Commandant Henri TOURTET (1899-1945).....	109
L'Evêque Henri VARIN de la BRUNELIERE (1900-1983).....	110
Emmanuel Hermence VERY (1904-1966).....	111
ANNEXES	
ANNEXE 1 – CHRONOLOGIE	112
ANNEXE 2 - BIBLIOGRAPHIE, FILMOGRAPHIE	114
ANNEXE 3 – ICONOGRAPHIE	117

1ère PARTIE - LE CONTEXTE GENERAL ET LA MARTINIQUE AVANT VICHY (1938-1940)

La course à la guerre

Les agressions fascistes se multiplient : le Japon contre la Chine dévorée par lui, morceau par morceau, l'Italie contre l'Ethiopie et l'Albanie, l'Allemagne qui grignote ses voisins, absorbe l'Autriche, une partie de la Tchécoslovaquie, l'enclave de Dantzig, menace la Pologne. Les gouvernements de France et d'Angleterre capitulent à Munich devant les exigences d'Hitler. La peste fasciste se répand en Europe, s'installe au pouvoir en Hongrie, en Bulgarie, en Roumanie, s'insinue dans les démocraties d'Europe occidentale (dont la France). Les puissances fascistes qui veulent dominer le monde s'arment à outrance. Il suffira d'une étincelle pour mettre le feu à la poudrière dès septembre 1939. La Martinique suit avec anxiété cette course aux armements et à la guerre. Les autorités locales préparent les esprits à un conflit mondial, exaltent le « patriotisme », appellent à la « défense de la mère-patrie ».

NICOLAS Armand, *Histoire de la Martinique, de 1848 à 1939*, Tome 2, Page 240 Editions L'Harmattan, 1997.



(Septembre 1939)

La Martinique en 1939

La crise économique s'est apaisée et on assiste à une certaine reprise. Une loi protectionniste de 1932 avait permis la remontée de la production bananière : 4 348 tonnes exportées en 1932, plus de 37 000 tonnes en 1938. Les surfaces cultivées se sont rapidement étendues : 3 000 hectares.



(Fort-de-France, 1939)

Ainsi un remède apparaît à la crise de la canne, une sorte de ballon d'oxygène, une nouvelle source de richesse.

La possibilité de rompre le cercle vicieux de la monoculture se fait jour. La production de l'ananas, encouragée par des primes, elle aussi, a progressé.

En 1939 il existe 4 usines qui exportent 4 000 tonnes de conserves et de fruits frais. On pousse aussi à la culture du citronnier. La diversification agricole semble donc donner des résultats, même s'il s'agit de cultures dont l'avenir est lié à l'exportation, donc fragile. La guerre interrompant presque totalement les relations avec la France, leur portera un coup d'arrêt....

Dans le domaine de l'industrie, la canne reste au premier plan : 19 usines centrales, à la fois sucreries et distilleries ; 148 distilleries agricoles ; la production de sucre de 78 400 tonnes. Une petite industrie de transformation se maintient avec une soixantaine de petites entreprises (une chocolaterie, une fabrique de pâtes alimentaires, une brasserie, une tannerie, une broserie, une fabrique de sandales, une usine électrique, une fabrique d'extraits de bois de campêche, deux poteries). C'est peu et c'est encore moins qu'au début du siècle.

Ainsi la Martinique est un pays sous développé. Son économie est essentiellement agricole, fondée sur une monoculture. L'industrie se limite à une transformation primaire de la canne. Cette économie est intégrée dans un système économique conçu pour privilégier les intérêts de la Métropole, notamment en matière de commerce (les 2/3 des importations et 98% des exportations se font avec la France). (...)

La Martinique en 1939, c'est environ 240 000 habitants répartis dans 34 communes dont la capitale, Fort-de-France, atteint près de 50 000 habitants, avec son port qui manipule plus d'un million de tonnes de marchandises. Ces communes martiniquaises sont deux fois plus étendues en moyenne que celles de France et sont proportionnellement plus peuplées. Aucune ne possède moins de 1 000 habitants alors qu'en France 8 communes sur 10 n'atteignent pas ce chiffre. (...)

C'est aussi 166 écoles publiques et 12 privées. Deux lycées (le lycée Schoelcher installé dans ses locaux neufs de la Corniche, le Pensionnat colonial des Filles) accueillent chacun 7 à 800 élèves. Un cours de l'Ecole normale qui prépare au métier d'instituteur et aux grandes écoles françaises existe dans ces deux établissements. Deux écoles d'enseignement technique... une école de Droit prépare à la licence....

Le primaire ne scolarise qu'une petite majorité d'enfants. Le secondaire accueille essentiellement des enfants des classes moyennes car il n'est pas gratuit.

Dans le secteur confessionnel, le Séminaire-collège et le Couvent Saint-Joseph dispensent l'enseignement primaire et secondaire aux enfants des classes aisées (surtout des békés qui n'envoient pas leurs enfants dans les écoles publiques laïques).

C'est que la société reste cloisonnée, avec une classe dominante qui se comporte comme une caste.... Le Blanc est toujours le maître. La bourgeoisie de couleur, même si certains éléments ont des racines populaires « fraîches », même si les relations sociales avec les Noirs du « peuple » sont plus étendues, conserve ses distances, est soucieuse de « blanchir » la race, méprise la langue créole et en interdit l'usage aux enfants.

Le préjugé de race est encore bien vivant.

NICOLAS Armand, *Histoire de la Martinique, de 1848 à 1939*, Tome 2, page 242, Paris, Editions l'Harmattan, 1997

SCOLARITE AU FRANCOIS (1939)

Septembre 1939

C'est la guerre entre la France et l'Allemagne. Pour nous, il ne fait pas de doute que la France, notre France, va flanquer à ces impudents Allemands une dérouillée mémorable. Rapidement, la mobilisation développe un climat guerrier en Martinique.

Les biguines reprennent les strophes héroïques et les défilés patriotiques sur l'air « Hitler nous ké roulé ou en bas mone là » (Hitler, on va te faire rouler au bas du morne) (...)

Fort-de-France prit une coloration guerrière. Le gouverneur d'alors décida de mettre la Martinique en état de se défendre contre une éventuelle attaque de l'Allemagne (...)

Il déclara Fort-de-France ville ouverte et fit fermer les écoles. Et nous voilà, Frantz () et moi, en pleine liberté. Pas d'école, pas de contrôle et toute la ville pour nos exploits de jeunes chenapans débridés. En principe, je devais suivre les cours pour présenter le Brevet Élémentaire et préparer le concours d'accès à l'Ecole Normale des instituteurs. Pour l'heure, j'étais plus soucieux de trainailler dans Fort-de-France que de m'inquiéter de mon « avenir » comme me le serinait ma mère. De guerre lasse, elle demanda à mon oncle Edouard, alors professeurs de français au cours complémentaire du François, petite ville du sud-est de la Martinique, s'il ne pouvait pas m'inscrire dans son école. Ce fut rapidement expédié.*

() Frantz FANON*

FANON Joby, *Frantz Fanon, de la Martinique à l'Algérie et à l'Afrique*, pages 39 et 40, Editions l'Harmattan, 2004.

La Martinique avant Vichy (1939-1940)

La période qui va du lendemain de l'assassinat d'André Alier à la 2ème guerre mondiale est caractérisée par une montée en puissance du mouvement ouvrier et la progression des forces politiques qui lui sont liées. Et ceci dans le contexte de la grande crise mondiale qui continue de frapper l'économie des pays capitalistes et de leurs colonies mais qui, en favorisant la montée inquiétante du fascisme ébranle les démocraties européennes et ouvre la voie à une confrontation armée. Certes, la Martinique qui se trouve loin de sa Métropole et des grands centres politiques où se décident les affaires du monde, n'en ressent pas aussi fortement et directement les effets. Parfois, les échos en sont estompés.

Mais sans aucun doute ces phénomènes contribuent, même avec un certain retard, ou avec moins d'intensité, à créer, dans la Colonie une atmosphère influant sur le comportement des hommes et sur les événements dans les conditions spécifiques d'une société coloniale. (...)

DARSIERES Camille, *Joseph Lagrosillière - La remontée (1932-1950)*, Tome 3, Pages 211 à 213 et 220 à 223, Editions l'Harmattan, décembre 2007.

Le désastre et l'occupation : la débâcle au bout d'une invasion-éclair

Comble de panique générale : le 10 juin, le gouvernement quitte Paris, tient un Conseil des Ministres au Château de Cangé et poursuit vers le Sud. Le 15 juin, il est à Bordeaux, incapable d'arrêter une position claire, unique, forte, et de s'y tenir.

Au désarroi succède l'humiliation.



(14 juin 1940, l'armée allemande entre sur Paris)

Le 14 juin 1940, les Allemands sont entrés à Paris, Hitler se payant même le luxe d'y venir le 18. Le 16 juin, Paul Reynaud, en tergiversant, a donné sa démission ; ce faisant, il sait (peut-être même, l'a-t-il suggéré) que le Président de la République, Albert Lebrun, désignera, pour lui succéder, le Maréchal Pétain. C'est fait le 17. Le vieux Maréchal, octogénaire, ne cache pas son défaitisme ; il déclare que rien n'est plus urgent, voire salubre, que d'arrêter le feu, et, à aucun moment, il n'envisage de continuer le combat à partir des colonies. Il sollicite l'Armistice, signé le 22 juin 1940 à Rethondes avec l'Allemand, à Rome avec l'Italien qui avait attendu la débâcle française pour déclarer la guerre à la France. [...]

L'Armistice va consacrer l'occupation de fait, coupant la France en deux :

- une zone nord, allemande, occupée, qui comprend Paris et les côtes de la Manche, et qui inclut les côtes de l'Atlantique.

- une zone sud, dite « libre », qui ne peut avoir pour capitale, ni Paris dont les troupes allemandes, fantassins et blindés, ont descendu l'avenue des Champs-Élysées, ni Brest, ville suggérée par ceux qui avaient pensé faire de la Bretagne un réduit de la puissance militaire, ni non plus Bordeaux, ville ouvrant sur l'atlantique que l'Allemand se réserve de surveiller et que le gouvernement quitte le 29. La capitale de la France est maintenant Vichy, où tâchent, tant bien que mal de se retrouver députés et sénateurs, qui y sont convoqués pour le 2 juillet : au casino.

Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale se réunit à vichy et vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain en vue de rédiger une nouvelle constitution. La Troisième République abolie, l'ère de la collaboration avec l'Allemagne nazie s'ouvre.

Alors est froidement mis en marche le processus de l'anesthésie de la République, avec, pour chef d'orchestre, l'homme à tout faire du régime naissant, qui paraît avoir eu, dès le départ, la confiance de l'Allemand, Pierre Laval, vice-président du conseil.

DARSIERES Camille, Joseph Lagrosillière - La remontée (1932-1950), Tome 3, Pages 211 à 213 et 220 à 223, Editions L'Harmattan, décembre 2007.

La « drôle de guerre* » (3 Septembre 1939 – 10 Mai 1940) en Martinique

Lorsque le 1er septembre 1939 Hitler envoya ses tanks et ses bombardiers écraser la Pologne sous un déluge de fer et de feu, la Martinique, pas plus que le reste du monde, ne fut surprise. [...]

Dès les premiers jours de la guerre, le Ministre des Colonies Georges Mandel (membre du Gouvernement de Paul Reynaud du 10 Avril 1939 au 16 juin 1940, assassiné par la milice de Pétain en 1944), avait donné des instructions aux gouverneurs. Le 30 Août 1939, il avait rappelé de sa retraite l'Amiral Georges Robert.

Né le 30 janvier 1875, Robert avait fait une brillante carrière qui l'avait conduit aux plus hautes fonctions de la marine (Vice-Amiral en 1930 puis commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée).

Il a 64 ans lorsqu'il arrive à la Martinique le 14 septembre 1939, avec le titre de Haut-Commissaire de la République et Commandant du 4ème Théâtre d'opérations de l'Atlantique Ouest.

Sa mission est :

- 1) de maîtriser la navigation maritime entre les Etats-Unis et l'Europe
- 2) d'assurer la défense et maintenir l'ordre intérieur des Colonies Martinique, Guadeloupe, Guyane.

En Martinique, le gouverneur Spitz exécuta les ordres ministériels. Les discours patriotiques fusèrent tous azimuts, pour « défendre la Patrie ». On appela les classes mobilisables. (Il y eut 5 300 mobilisés : 4 000 réservistes et 1 300 appelés. 2 000 furent envoyés en France).

On installa le long des côtes, aux points dits stratégiques, quelques nids de mitrailleuses et quelques canons démodés pour le cas où les sous-marins allemands surgiraient de la mer pour attaquer « la perle des Antilles ». Les civils admiraient les nouvelles recrues, leurs compatriotes mal armés qui marchaient sur les routes d'un air martial en chantant « *nou descend' blobbloblo pou nou pété lomba Hitlé* », version créole du fameux refrain des militaires de France « *nous irons pendre notre linge sur la ligne Siegfried*** ».



(Militaires, 1940)

D'autres creusaient autour de la Savane de Fort-de-France une « ligne de défense et de protection civile », longue tranchée précédée de quelques gourbis de terre que l'humour local baptisa du nom de « Ligne Spitz ».

La Martinique avait donc, elle aussi, sa ligne qui, bien sûr, comme celle de France, ne servit à rien, sinon de latrines publiques, fin peu glorieuse.

On institua une sorte de couvre-feu qui chaque nuit plongeait le pays dans les ténèbres et on effectua quelques exercices de défense passive. En cas d'attaque !

Mais les Martiniquais n'y croyaient guère : l'ennemi était à 8 000 kilomètres et les cinémas de la ville passaient les documentaires de propagande qui s'achevaient généralement par la phrase consacrée : « Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts ».

Ainsi la Martinique vivait dans une sorte d'euphorie insouciante et de confiance dans cette armée française qui avait la réputation d'être la meilleure du monde et qui ne ferait qu'«une bouchée de l'ennemi héréditaire», le Boche responsable déjà en 1914-1918 de la mort de milliers de Martiniquais, le Boche à qui on allait, évidemment, donner une cuisante leçon.

La défaite de la France

Aussi la consternation fût indescriptible lorsque les forces allemandes déferleront sur la France en ce mois de Mai 1940, poussant devant elles des centaines de milliers de civils qui fuyaient à pied, à cheval ou en voiture, cible privilégiée des avions Stukas, et mettant en déroute une armée française démantelée et en plein désarroi.



(L'exode sur les routes de France)

Bientôt l'Allemand défilait sur les Champs-Élysées à Paris et le nouveau chef du gouvernement, le Maréchal Pétain allait signer la capitulation et l'armistice.

Beaucoup de familles martiniquaises vécurent alors dans l'inquiétude, ignorantes du sort réservé à leur fils combattant sur le sol de France ou à leurs proches emportés par la débâcle.

Au milieu de ce désastre, le 18 juin, une voix marginale s'élevait à Londres, celle d'un général de brigade, Charles De Gaulle qui refusait la capitulation et appelait les militaires français et l'Empire Colonial à se rallier à lui pour continuer le combat aux côtés des Alliés.

Le 24 juin, les Maires et les Conseillers généraux de la Martinique, réunis à Fort-de-France, unanimes proclamèrent « leur indéfectible attachement à la France et leur volonté de continuer la lutte aux cotés des Alliés avec l'Empire français d'outre-mer ».

* « la Drôle de Guerre » c'est la période allant du 3 septembre 1939 au 10 mai 1940, où les forces en présence regardaient, un peu béatement, ce qui se passait à leurs frontières.

**Mai 1938. Hitler lance l'une des plus grandes propagandes nazies de la seconde Guerre Mondiale, une ligne jalonnée de 18 000 bunkers, s'étalant sur 320 km, de la Suisse au Pays Bas : la ligne Siegfried, un gigantesque mur d'acier et de béton fortifié par des bunkers, destinée à protéger le front occidental. Ce que les Allemands surnomment le « Westwall » (le mur de l'Ouest) devint un mythe, celui de l'invincibilité allemande. Aujourd'hui, les bunkers, transformés en musées sont contestés : doit-on y voir la muséification d'une idéologie nazie ? La chanson « Nous irons pendre notre linge sur la ligne Siegfried » est une chanson, phare, emblématique, du début de la « drôle de guerre » à la fin de 1939, imitant par dérision le rythme très scandé de la musique militaire allemande, accompagnant les défilés des troupes marchant au « pas de l'oie ».

NICOLAS Armand, Histoire de la Martinique, de 1848 à 1939,
Tome 3, pages 12 à 14, Editions L'Harmattan, juin 2005.

14 septembre 1939 : arrivée de l'Amiral Robert

Ma désignation « Au-delà de l'océan, là où Joséphine a sa statue »

[...] Je ne fus donc pas autrement surpris de recevoir quelques jours après une communication téléphonique du ministère de la Marine me rappelant d'urgence à Paris. On était au 30 août 1939 et la déclaration de guerre à l'Allemagne était considérée comme inévitable. Virtuellement, le sort en était jeté.



Bien que volontairement discrète, la communication que je venais de recevoir à

quelques heures de Paris m'avait cependant donné à comprendre qu'on se proposait de me confier « au-delà de l'Océan, disait-on, là où Joséphine a sa statue » un important commandement à la fois naval, colonial et politique.

Le soir même j'étais à Paris. Le lendemain j'avais sous les yeux le décret me rétablissant dans l'activité du grade d'amiral (cinq étoiles) et me nommant au commandement en chef du théâtre d'opérations de l'Atlantique ouest.

Le même décret prévoyait que j'exercerais en même temps et dès que les circonstances le justifieraient les fonctions de haut-commissaire de la République aux Antilles et en Guyane française. [...] Voici le texte de ces instructions, qui resteront en vigueur jusqu'à ce que, sans en affecter les lignes directrices, le gouvernement de Vichy y ajoute, en octobre 1940, quelques compléments rendus utiles par la situation générale du moment.

Instruction pour l'amiral ROBERT.

- 1. Quand les nécessités de la défense de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de leurs dépendances l'exigeront, le commandant en chef des forces maritimes de l'atlantique ouest prendra les fonctions de haut-commissaire de la République dans ces territoires, sur ordre du ministre des Colonies.*
- 2. Le haut-commissaire est seul responsable vis-à-vis du ministre des Colonies de la défense des territoires indiqués au paragraphe 1. A ce titre il donne des ordres, soit par l'intermédiaire des gouverneurs, soit, en cas d'urgence, directement aux commandants des forces de terre, de mer ou de l'air affectées en propre à cette défense.*
- 3. Le haut-commissaire coordonne en outre, par l'intermédiaire des gouverneurs, toutes les mesures ayant une répercussion sur la défense nationale, en particulier celles relatives au maintien de l'ordre intérieur.*
- 4. Les gouverneurs continuent à traiter directement avec le ministre des Colonies toutes les questions d'ordre administratif.*
- 5. Tant que le commandant en chef des forces maritimes n'aura pas pris les fonctions de haut-commissaire il sera tenu au courant par les gouverneurs de toutes les mesures qui intéressent les territoires visés au paragraphe 1, et il pourra proposer au besoin au ministre des Colonies toutes dispositions que la défense des colonies lui paraîtra indiquer.*

Le ministre des Colonies. MANDEL

Je note tout de suite que, moins de quinze jours après mon arrivée aux Antilles et sur ma suggestion, j'étais nommé haut-commissaire dans les conditions prévues.

Amiral ROBERT Georges, *La France aux Antilles de 1939-1943*, pages 12 à 13, Librairie PLON, 1950.

2^{ème} PARTIE - LE REGIME DE VICHY ET L'INSTALLATION DE LA DICTATURE A LA MARTINIQUE (1940-1943)

Antan Wobè, Antan Sorin, Antan Weber

Pétain était incontournable, mais seuls les noms de certains de ses représentants locaux sont restés dans les mémoires et les études locales sont calquées sur la vision populaire qui fait que les Guyanais disent : « en temps Weber », gouverneur de septembre 1942 à mars 1943, et les Guadeloupéens : « en temps Sorin ».

A la Martinique, « en temps Robert » indique que le vrai responsable est l'Amiral et non le gouverneur Nichol.

ELISABETH Léo, *Vichy aux Antilles Guyane 1940-1943*,
Outres-Mers, Tome 91, 1^{er} semestre 2004.

(Pour la Martinique, deux gouverneurs se succèdent : Louis Bressolles jusqu'en mars 1941, puis Yves-Marie Nichol jusqu'en juillet 1943 ; pour la Guadeloupe, c'est le gouverneur Constant Sorin qui est nommé depuis le 7 mars 1940 ; pour la Guyane, enfin, après le départ de Robert Chot en avril 1942, au lendemain du ralliement de la colonie à la France combattante, c'est René Weber qui assume cette fonction.)

La Martinique durant la 2^{ème} guerre mondiale

La 2^{ème} guerre mondiale a fortement marqué la Martinique. La déroute de la France en Juin 1940, la collaboration qui s'en est suivie avec l'Allemagne nazie ont fait tomber bien des illusions sur la puissance et la grandeur de la Métropole.

L'emprise du régime de Pétain-Vichy sous la férule de l'Amiral Robert, s'est traduite en Martinique par une aggravation de l'oppression coloniale avec l'installation d'une véritable dictature fascisante teintée de racisme.

Ainsi, s'est ternie une image idyllique de la France, les Martiniquais s'apercevant que celle-ci n'était pas toujours une « mère-patrie » républicaine, généreuse et progressiste.

Isolée alors du monde par le blocus des Alliés, la Martinique a dû survivre péniblement avec ses propres ressources, ce qui lui permit de constater à quel point son économie de type colonial l'avait rendue dépendante de la Métropole.

Le régime de Pétain-Robert renforça aussi l'emprise de l'aristocratie Béké sur toute la société, enfonçant les larges masses populaires dans une misère épouvantable et éveillant en celles-ci la volonté de se battre pour plus de justice sociale, pour le progrès, pour améliorer leurs conditions d'existence.

Par ailleurs, la 2^{ème} guerre mondiale, qui a entraîné les peuples colonisés dans la lutte contre le fascisme, pour la liberté, a accéléré leur prise de conscience nationale et impulsé leur refus d'être dominés et exploités comme auparavant et leur détermination à secouer le joug colonial.

Ainsi, durant ces années de guerre, se sont accumulés les facteurs économiques et socio-culturels, les éléments politiques qui vont déterminer et expliquer la période de l'après-guerre.

NICOLAS Armand, *Histoire de la Martinique – de 1939 à 1971* – Tome 3, page 9,
Paris, Editions l'Harmattan, avril 2018.

La Martinique sous la botte de Vichy

Le 22 juin 1940, dans le wagon de Rethondes, près de Compiègne, la France signe l'armistice. Deux jours plus tard, à quelques 7 000 kilomètres de là, les conseillers généraux de la Martinique sont réunis à Fort-de-France.

A la quasi-unanimité, les élus de l'une des plus anciennes colonies françaises adoptent une résolution pleine de courage en affirmant solennellement « *leur indéfectible attachement à la France et leur volonté de consentir les derniers sacrifices pour parvenir à la victoire finale par la continuation de la lutte aux côtés des Alliés avec l'empire français d'outre-mer* ».

Ils chargent alors un officier de marine, l'Amiral Georges Robert (1875-1965), de la transmettre sur le champ au président de la République Albert Lebrun (1871-1950), opposé à l'armistice, donc au maréchal Pétain.

Quelques semaines plus tard, c'est le coup de théâtre, Robert, ce fonctionnaire de l'armée en poste depuis septembre 1939 en Martinique, finit par se rallier officiellement au régime de Vichy.

Avec l'aval du gouvernement américain qui soutient alors Pétain, l'Amiral de 64 ans, proche de l'Action française, mouvement nationaliste et royaliste d'extrême droite, met l'île au pas.

Devenu haut-commissaire du régime de Vichy pour les territoires français d'outre-mer de l'Atlantique Ouest (Antilles, Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon), **il fait régner, surtout en Martinique, la peur et applique à la lettre la politique de Pétain.**

Première étape, le musellement politique.

Les partis politiques et les syndicats sont interdits, les maires révoqués et les conseils municipaux dissous. Robert nomme de nouveaux édiles en les choisissant de préférence dans les rangs les plus conservateurs de la bourgeoisie des békés (les Blancs).

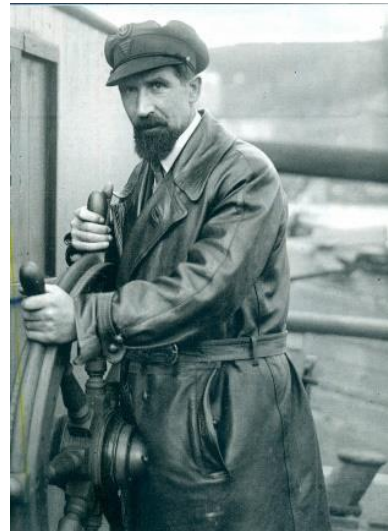
On lui reproche un mépris des populations de couleur et la liberté de la presse n'est plus qu'un lointain souvenir : les journaux locaux sont désormais soumis à la censure, comme dans la métropole.

Pour tenir l'île sous sa coupe, Robert prend soin de flatter l'église catholique en faisant installer, dans toutes les classes, un crucifix. « L'Eglise devient un des piliers du régime » souligne Armand Nicolas dans son *Histoire de la Martinique* (Editions L'Harmattan, 1998). L'administrateur décrète aussi la fermeture des loges maçonniques et met en œuvre les mesures antisémites de Vichy.

En 1941, 36 Martiniquais de confession juive sont recensés par la gendarmerie mais la répression n'est toutefois pas systématique. « Si l'Amiral Robert a été le digne représentant de la Révolution nationale, il n'en a pas pour autant été un collaborateur convaincu » observe, avec nuances, Laurent Jalabert dans *L'Empire colonial sous Vichy* (éd. Odile Jacob, 2004).

Le courrier postal est épluché : pour les seuls mois de mars et avril 1941, la police décortique le contenu de 15 767 courriers personnels ! Au sein de la Sûreté, on utilise des méthodes brutales : des opposants sont pourchassés, voire torturés.

ALLEVI Jean-Jacques, *Les Antilles, des pirates du XVIIe siècle jusqu'à aujourd'hui, quatre siècles d'histoire des caraïbes françaises* – Géo Histoire, Février-Mars 2019.



Le régime de Vichy à la Martinique (juin 1940 à juin 1943)

[...] On a bien dit de Vichy par rapport à la France occupée qu'il ne s'agissait pas « d'un petit pansement » mais que c'était « de la grande chirurgie » ... allant bien au-delà de la simple administration de la France pour accomplir « une révolution intérieure de ses institutions et de ses valeurs morales... ».

Il en alla de même, croyons-nous, pour ce qui est de l'action du régime de Vichy à la Martinique, où l'Amiral Robert entreprit de s'attaquer aux institutions et à la structure du pouvoir telles que la 3^{ème} République les y avait instaurées. Les éléments clés de cette structure politique étaient d'une part la classe des noirs et des métis qui participaient à la vie politique, et les fonctionnaires d'autre part. Il n'est guère surprenant que les premières mesures prises par le régime aient été dirigées contre ces deux catégories, et aient eu pour objectif d'en épurer les éléments dont on soupçonnait les tendances hostiles à Vichy.

A la suite du ralliement aux Français libres, à la fin du mois d'août 1940, de l'Afrique équatoriale française et du gouverneur Félix Eboué qui avait de solides relations dans les territoires français des Caraïbes, le gouvernement Pétain se montra plutôt préoccupé par le développement de tendances favorables à De Gaulle parmi les fonctionnaires de ces colonies et adopta une politique de fermeté.

Le nouveau ministre des Colonies, l'Amiral Platon, câbla à Chot, gouverneur de la Guyane française où la situation était très menaçante, en ces termes : « **L'attitude politique intolérable adoptée par certains fonctionnaires en poste à l'étranger depuis l'armistice est de nature à rendre nécessaires des sanctions exemplaires, ce qui m'amène à attirer toute votre attention sur l'urgence qu'il a de me faire parvenir par câble et sans délai vos propositions de sanctions accompagnées d'un rapport sur les faits...** »

Face à de pareilles circonstances, Vichy fit montre d'esprit de décisions et au mois de septembre 1940, dépêcha dans les Caraïbes deux hommes à poigne, l'ancien gouverneur général de l'Algérie Garde et son adjoint Revoil, pour y procéder à une opération de contre-espionnage expéditive, qui eut pour effet de battre en brèche, temporairement le contrôle de la région par les services secrets britanniques.

En quoi leur mission consistait-elle ? A intimider « l'opposition », et plus particulièrement les fonctionnaires occupant des postes clés, mais vulnérables par ailleurs, en les menaçant entre autres choses, de représailles contre leurs familles restées en France. Garde et Revoil menèrent à bien cette mission.

En résultat, tant en Martinique qu'en Guadeloupe et en Guyane française, une pluie de décrets, annoncés à grand renfort de publicité, qui permirent en effet de briser les reins de cette « opposition » au régime de Vichy, dans l'administration comme dans les autres fractions de la population. [...]

Le Conseil général et les conseils municipaux, bastions de la démocratie libérale à la Martinique sous la 3^{ème} République, qui avaient osé défier Vichy et sa politique de collaboration, furent également la cible de la répression et bientôt mis au pas.



(La francisque au fronton des bâtiments publics)

En vertu d'une loi de Vichy en date du 27 octobre 1940, promulguée trois jours plus tard à la Martinique, le Conseil général et la Commission coloniale furent suspendus de leurs fonctions.

Leurs pouvoirs furent remis au gouverneur et à une Commission administrative de 7 membres nommés par le gouvernement et recrutés au sein de l'ancienne Commission coloniale, du Conseil privé et des milieux d'affaire de l'île.

[...] **Les mandats d'arrêt qui furent lancés en application des dispositions de la loi sur l'internement administratif allèrent de pair avec les mesures dictatoriales prises à l'encontre de l'administration et des institutions représentatives à la fin de l'année 1940. Le premier lieu de détention choisi à la Martinique fut Balata, auquel vint s'ajouter Fort-Desaix (où se trouvait entreposé l'or).**

On utilisa également comme centres de détention des bateaux ancrés à Fort-de-France ; cependant que furent prises, en 1941, de nouvelles dispositions légales autorisant le transfert de détenus de la Martinique et de la Guadeloupe à la célèbre île du Diable en Guyane française.

Par deux décisions portant les numéros 646 et 647 et datées du 20 novembre 1940, le haut-commissaire ordonna l'internement de quelque dix personnes à Balata. Elles furent les premières d'une liste de personnes – leur nombre exact n'est pas connu – qui eurent à souffrir les rigueurs de la détention sous le régime instauré à la Martinique par l'Amiral Robert.

L'internement administratif, le camp de Balata, etc., étaient la marque d'une intolérance en vertu de laquelle les individus et les groupes jugés subversifs se voyaient interdire l'exercice de leurs droits civiques.

A la Martinique, comme en France, les deux boucs émissaires choisis comme cible par les partisans de Vichy furent les francs-maçons et les communistes.

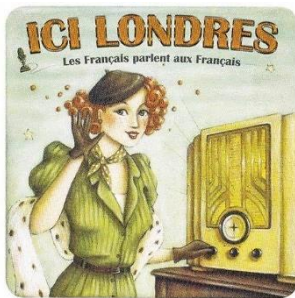
Ainsi que l'a fait remarquer Paxton, les loges maçonniques présentées de manière très exagérée comme étant « le siège d'un gouvernement occulte » étaient dénoncées à ce titre par Vichy et suscitaient la défiance. Aussi ne tardèrent-elles pas à être dans le collimateur : dès le 13 août 1940, une loi décréta l'interdiction de toutes les sociétés secrètes ; elle entra en application à la Martinique le 17 août suivant.

En vertu de ce texte, les loges et leurs adhérents étaient tenus de fournir aux autorités, sur simple demande, des informations précisant pour une loge donnée, « ses statuts et règlements, son organisation intérieure, sa hiérarchie, la liste de ses membres avec l'indication des charges qu'ils occupent, l'objet de ses réunions ». Les personnes occupant un poste officiel et les fonctionnaires furent notamment astreints à donner leur parole qu'ils n'avaient pas été membres d'une loge ou qu'ils avaient cessé de l'être. Les noms de quelque 160 personnes ayant appartenu à des loges à la Martinique furent rendus publics entre l'été 1940 et 1943. Il n'est pas douteux que cette pratique était une arme psychologique. Il s'agissait de terroriser et de contraindre à se



soumettre les catégories sociales respectables au sein desquelles se recrutèrent les affiliés des loges.

En ce qui concerne le second groupe sanctionné, les communistes, l'une des peines prévues à la Martinique était les travaux forcés. La promulgation d'une législation anticommuniste dans l'île fut apparemment comme un écho de cette phobie qui submergea Vichy dans le courant de l'année 1941. L'arrêté n° 1585 du 13 août 1941 décréta l'interdiction formelle de l'impression, de la diffusion et de la vente de littérature communiste, de chansons communistes, etc... Un arrêté ultérieur alla même plus loin encore dans la rigueur : il prévoyait la création de cours martiales spéciales pour juger sommairement les communistes. Dans l'échelle des peines, outre l'internement à vie ou pour un temps limité assorti des travaux forcés, étaient prévus l'emprisonnement aggravé ou non d'une amende et la peine de mort. Selon toute apparence, cette législation eut pour effet de pousser les communistes à entrer dans la clandestinité.



La radio et la presse furent, à leur tour, prises inexorablement dans les rets de ce contrôle. Le service français de la BBC figura bientôt au nombre des ennemis désignés. Au plus fort de la crise que traversèrent la France et son Empire aux mois de juin et juillet 1940, le gouvernement britannique avait mis les possibilités offertes par la BBC à la disposition de De Gaulle pour l'aider à répandre dans la France d'outre-mer le virus de la résistance à Vichy. Les émissions ainsi réalisées furent retransmises par des haut-parleurs installés sur les mairies de Fort-de-France, Pointe-à-Pitre et Cayenne. Elles eurent manifestement un certain impact sur la population comme l'atteste un message envoyé à l'Amiral Robert, par le gouverneur de la Guyane française qui qualifie ces émissions de la BBC de « tissu d'informations mensongères » et « d'allégations tendancieuses ». L'Amiral partageait lui-même ce point de vue.

Les autorités ripostèrent à cette action de propagande en rendant applicable à la Martinique une loi de Vichy du 28 octobre 1940 qui interdisait l'écoute d'émissions de ce genre « sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public ».

Comme l'indique ce texte, aucune restriction ne pesait alors sur l'utilisation par des particuliers de postes de radio pouvant capter des émissions provenant d'installations britanniques ou d'autres sources situées outre-mer et également favorables à la cause alliée. Avec l'extension des hostilités en 1941, le réseau de Radio-Boston Wtul vint s'ajouter à celui de la BBC et en fit, avec cette dernière, la principale station diffusant des informations et de la propagande vers les territoires français des Caraïbes.

Les autorités réagirent en faisant procéder à un recensement des postes de radio existant dans l'île. En novembre 1941, une nouvelle loi, draconienne cette fois, annula et remplaça le texte de 1940 et ceux qui avaient suivi.

L'interdiction qui s'y trouvait édictée concernait « la réception ou l'audition en quelque lieu que ce soit, public ou privé, des émissions radiophoniques des postes britanniques ou autres postes étrangers ou non se livrant à une propagande antinationale ».

L'article 2 de cette loi précisait ce qu'il fallait entendre par « public » : « un café, un bar, un hôtel, un restaurant, un salon de thé, un théâtre, un cercle, une salle de réunion ou tout autre établissement ouvert au public ».

Tout établissement de ce type qui viendrait à se trouver en infraction avec cette loi s'exposait à six mois de fermeture.

De plus, leurs propriétaires, au même titre que les contrevenants appartenant à leur clientèle, pouvaient se voir frapper d'amendes allant de 200 à 10 000 F et être envoyés dans des camps d'internement. La tâche, consistant à rendre cette loi dissuasive en trouvant des victimes expiatoires, revint à un essaim d'indicateurs appartenant au gratin de cette corporation.

BAPTISTE F.A, *Le régime de Vichy à la Martinique*, pages 1 à 4 et 11 à 17,
Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale, N° 111,
28e Année, Presses Universitaires de France, Juillet 1978.

La presse locale fut mise elle aussi sous tutelle. Le bihebdomadaire catholique *La Paix* manifesta très tôt son opposition à la politique de collaboration. Les autorités ripostèrent, très tôt, elles aussi, en appliquant la censure comme nous le montre l'étude des journaux de l'époque. En 1941, une loi de Vichy du 29 mai, qui modifiait les articles 15, 26 et 45 de la loi sur la liberté de la presse votée sur la 3^{ème} République, en 1889, fut mise en application à la Martinique.

En vertu de l'article 26 notamment, l'offense au chef de l'Etat figurant dans un texte imprimé était punie d'une amende de 100 à 3000 Francs et/ou d'une peine d'emprisonnement de trois mois à deux ans, prononcée à l'encontre du directeur de la publication. La police recevait des pouvoirs étendus pour traiter les infractions tandis que la Cour d'assises, réorganisée, devenait la principale juridiction en la matière.

Simultanément, des règlements furent rendus publics pour rétablir un contrôle sur la profession de journaliste. Un arrêté du 6 août 1941 institua une « Commission paritaire ». Il fut procédé à son installation le 3 octobre 1941 sous la présidence du chef de cabinet. Nous ne savons pas grand-chose du travail accompli par cette Commission.

Elle présente de l'intérêt pour nous en tant qu'exemple de l'appareil de contrôle que le régime était en train de mettre en place et qui se trouvait complété par des structures propres à un état policier.

En décembre 1940, dans un communiqué officiel rendu public à l'occasion de la ratification, par le gouvernement de Vichy, de sa nomination au rang de haut-commissaire, l'Amiral Robert révéla à la population son intention de restructurer les services de l'information, la censure, les postes et télégraphes et enfin les services de sécurité et la police. Il tint parole. [...] Les autorités s'exprimèrent désormais par l'entremise de *Radio-Guadeloupe*. Elle diffusait des bulletins d'information dont le ton d'hostilité envers les Alliés était d'une violence telle que, selon un témoignage de l'époque, elle se vit attribuer le qualificatif de «Voix de l'Allemagne aux Antilles».

[...] Au mois d'avril 1941, le service de renseignement de la Marine était à la tête d'un réseau comportant quelque 200 agents répartis entre la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française. Le capitaine de frégate Battet qui appartenait à l'état-major de *l'Emile-Bertin* en assurait officiellement le commandement.

L'Amiral Robert était toutefois le chef réel de ce réseau. Il contrôlait l'emploi des sommes votées sous la rubrique « *Dépenses relatives au bureau de l'Amiral* ».

[...] Sous la férule de l'Amiral Robert qui semble avoir adopté le style d'un Pétain local pour ainsi dire, il y eut, dans les milieux dirigeants et à différents niveaux de la structure étatique instaurée par le régime de Vichy à la Martinique, des « Quisling-Laval », au rang desquels figuraient des hommes comme le gouverneur de la Martinique, l'inspecteur des Colonies et plusieurs officiers supérieurs de la Marine.

Depuis le début de l'année 1941 jusqu'à la fin de l'ère vichyste, le gouverneur de la Martinique fut M. Yves Nichol qui prit la succession d'Henri Bressolles. Le gouverneur Nichol ne cessa pendant cette période d'exhorter assidûment les fonctionnaires et l'ensemble de la population au nom de la mère patrie, les invitant à faire leur devoir, à consentir des sacrifices et à travailler dur : l'action qu'il mena à l'occasion, par exemple, de la campagne lancée sur le plan local pour la collecte de fonds au profit des victimes des bombardements alliés sur Paris au début de l'année 1942 ou bien lors de la « Fête du Travail » en est une illustration.

[...] Toute une série de mesures fut prise dans le but de s'assurer la loyauté des hommes servant dans la Marine et dans l'Armée, pour lesquels elles entrèrent immédiatement en application. C'est ainsi, par exemple, que deux lois décisives préparées à Vichy prirent très tôt effet à la Martinique.

La première était la loi du 24 septembre 1940 relative à la création d'une cour martiale composée d'un président et de quatre membres nommés par décret, le procureur militaire étant lui aussi choisi par le gouvernement ; cette cour martiale était destinée à juger les personnes « qui lui sont déférées par le gouvernement pour crimes et manœuvres commis contre l'unité et la sauvegarde de la patrie ».

La seconde était la loi du 27 juillet 1940 qui stipulait que tout citoyen français et notamment tout homme incorporé dans les forces armées qui se mettrait au service d'une puissance étrangère – la Grande Bretagne en l'occurrence – serait passible de la peine de mort. Il semble que ces textes furent ultérieurement revus et leur champ d'application élargi afin qu'ils deviennent applicables « aux Forces françaises libres » ; en 1941 en effet, le problème de la dissidence au sein des forces armées et dans la marine marchande, où se multipliaient en outre les défections, ne cessa de s'aggraver. Est-il besoin de préciser que le décret sur la déchéance de la nationalité les concernait également ?

**BAPTISTE F.A, *Le régime de Vichy à la Martinique*, pages 18 à 22,
Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale, N° 111,
28e Année, Presses Universitaires de France, Juillet 1978.**

La rupture

Juin 1940. Tout va basculer dans nos cervelles et dans nos cœurs. Pourquoi ?

Les Allemands sont à Paris. La radio nous apprend qu'ils ont défilé au pas de l'oie sur les Champs-Élysées que nous ne connaissons que par les cartes postales et par les évocations de ceux qui avaient déjà pris le paquebot pour aller au Havre. (...)

Que Paris soit occupée, souillée, soit devenue la capitale de la douleur et de l'espoir, était pour ma mère, chose insupportable ! Elle pleurait en silence. Nous étions tous consternés, atterrés, désolés comme nous l'avions été un an auparavant lors du décès du père.

Sans doute, ma mère pensait intensément à son défunt mari en se posant la question de savoir comment il aurait réagi, lui qui s'insurgeait contre toute servitude, tout mépris de l'homme, mais il y avait aussi autre chose qui, maintenant, me paraît extraordinaire : Elvire ne supportait pas que sa patrie, la France, soit profanée !

Que l'on nous comprenne bien.

Si nous avons connu Paris, si notre père avait fait le voyage pour découvrir la capitale de la France, ce Paris envoûtant pour tout homme qui aspire aux échanges féconds, aux bouturages des cultures interplanétaires, nous aurions compris aujourd'hui encore son désarroi. Mais notre mère, pas plus que notre père, n'avaient jamais traversé l'Atlantique !

Qu'elle ait senti si intensément dans le cœur le choc de l'occupation de la France est bien symbolique de ce qu'on peut appeler l'aliénation culturelle et politique.*

*Ainsi, dans cette atmosphère familiale doublement endeuillée, nous confirmions notre fierté d'appartenir à cette nation martyre et nous partageons plus que les Français, directement concernés, les malheurs de la Mère Patrie** ! (...)*

L'arrivée de l'Amiral Robert, qui représentait le gouvernement de fait du maréchal Pétain, devait jouer le rôle révélateur d'une première rupture. Nous avons en effet dit que dans cette Martinique coloniale, nous, les jeunes de ma génération et de ma strate sociale, n'étions pas interpellés de l'extérieur et ne nous posions pas de grands problèmes. Le sport, la compétition, nos études nous occupaient l'esprit. Nous étions bien dans nos peaux, protégés par nos appartenances familiales et nos consciences sommeillaient comme la Belle au bois dormant. C'est alors que dix milles marins français et blancs arrivèrent de Brest sur des bateaux de guerre rutilants au soleil des Antilles. Puis les lois de Vichy inspirées par l'idéologie de la supériorité raciale ont commencé à être appliquées.

* Lettre de Frantz Fanon écrite à sa mère en 1945. Cf. Chap.13

** Lettre de Frantz Fanon à sa famille « Je me bats en Alsace pour des intérêts qui ne sont pas les miens ».

FANON Joby, Frantz Fanon, de la Martinique à l'Algérie et à l'Afrique,
Editions L'Harmattan, 2004.

À L'OMBRE DU DRAPEAU TRICOLORE

La Jeanne d'Arc, le Béarn, l'or de la Banque de France



(La Jeanne d'Arc)

Le 22 juin, rallient la *Jeanne d'Arc* et le porte-avions *Béarn*.

Ces deux bâtiments, partis de Halifax quelques jours avant et transportant en France, la plupart sur le *Béarn*, une centaine d'avions achetés aux Etats-Unis, se trouvaient au milieu de l'Atlantique quand l'éventualité de l'armistice s'est imposée à l'esprit.

L'ordre leur avait été donné de rebrousser chemin et de faire route sur Fort-de-France. Un important matériel aéronautique se trouvait ainsi soustrait à la livraison aux Allemands. Il n'aurait pas dû créer d'inquiétude chez les Américains étant donné qu'il n'existait pas d'aérodrome à la Martinique permettant l'envol de ces appareils terrestres et que le personnel d'aviation maritime dont je disposais était numériquement insuffisant pour exploiter cette réserve. Je n'allais cependant pas tarder à voir surgir, venant de ce côté des demandes de rétrocession, mal fondées en droit et susceptible, si j'y avais accédé, d'engendrer des conséquences inacceptables. Le 24 juin, le croiseur *Emile-Bertin* arrive à Fort-de-France, porteur de 300 tonnes d'or de la Banque de France. Il venait d'Halifax, le gouvernement français ayant décidé tout d'abord d'évacuer sur le Canada cette notable fraction du trésor national.

Mais il n'avait pas quitté ce port aussi librement qu'on pourrait le croire. Les évènements avaient marché, conseillant de lui fixer une autre destination.

J'avais bien eu connaissance, le 21 juin, d'un télégramme de l'Amirauté française au *Bertin* lui ordonnant de « rallier Fort-de-France avec chargement précieux ». Mais le même jour avait été également intercepté le message suivant du *Bertin* à l'Amirauté française :

« Autorités canadiennes me font savoir s'opposer à mon départ par ordre de leur gouvernement. J'en ai informé ambassade de Washington. Je prends vos ordres pour réussir par la force. Chances réussir, une sur trois. » C'est alors que, mettant en oeuvre les relations, que j'entretenais encore avec l'Amiral Purvis successeur de l'Amiral Merryck commandant en chef britannique en Atlantique ouest, je pus obtenir, après échange de télégrammes entre la Martinique et les Bermudes, qu'il facilite la sortie du *Bertin*.

Ce qui me permit d'envoyer peu d'heures après à notre Amirauté le télégramme suivant : « Annuler le message n° 11 de *Bertin* qui fait route avec autorisation britannique et avec chargement. » J'ai su, lors de son arrivée, que notre croiseur s'était vu au départ d'Halifax, escorté d'une manière qui lui parut assez peu rassurante pour qu'à la faveur de la nuit et de sa grande vitesse il se soit attaché à « semer » ses escorteurs.

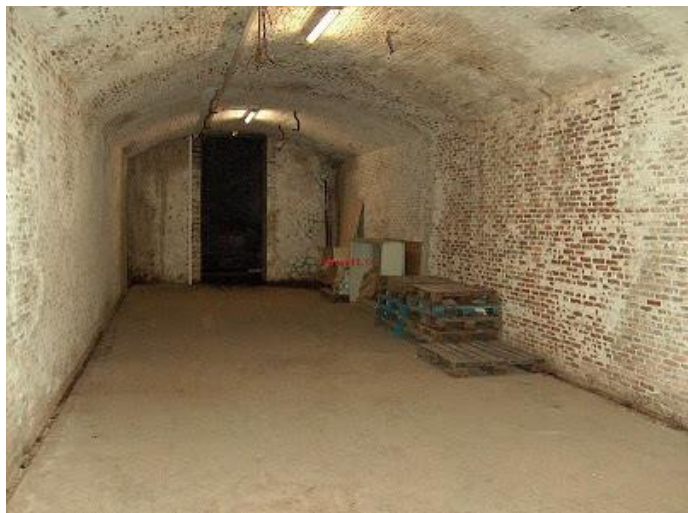
J'avais alors à me préoccuper de la mise à terre de son chargement et la garde de celui-ci. Pour tenir compte de l'éventualité d'un transport ultérieur et en faciliter le cas échéant la manipulation, ce chargement précieux, arrivé en sacs de toile, fut mis en caisses d'un poids uniforme de 35 kilos (8000 caisses fabriquées d'urgence à la Colonie) et stocké sous la garde de l'armée dans les casemates du Fort-Desaix, réduit de la défense de la Martinique.

Amiral ROBERT Georges, *La France aux Antilles, 1939-1945*, pages 47-50, Editions Plon, 1950.

Les Antillais et l'administration Robert

Contrairement au maréchal Pétain, dont l'arrivée à la présidence du Conseil, le 16 juin 1940, est indissociable de la signature de l'armistice, puis, quelques mois plus tard, du début de la collaboration scellée par la poignée de main à Hitler à Montoire (24 octobre), l'Amiral Robert doit sa nomination et son arrivée en Martinique, le 14 septembre 1939, à la préparation de la guerre à peine déclarée contre l'Allemagne.

Pour les Antillais, son image est d'abord adossée à celle de la mère protectrice menacée qui dépêche auprès de ses vieilles colonies d'Amérique un de ses glorieux officiers élevé au grade d'Amiral (cinq étoiles), ancien de la bataille des Dardanelles célébrée par un chant populaire (bélé) martiniquais. Commandant en chef de l'Atlantique Ouest, il arrive avec des moyens de défense relativement conséquents et une mission spéciale de dernière minute dont les Martiniquais tirent fierté – la défense d'un stock de 286 tonnes d'or de la Banque de France qui sera conservé au Fort Desaix.



(Le Fort Desaix où fut entreposé l'or de la Banque de France)

Les fils de ceux qui se sont battus pour le droit de verser – comme tout vrai français – l'impôt du sang, n'attendent donc pas de recevoir un ordre de mobilisation.

(...) Cet élan patriotique des Antillais est en parfaite symbiose avec les discours à teneur tout aussi patriotique de l'Amiral Robert et des gouverneurs qui le secondent. (...) D'ores et déjà, le ton est donné par l'administration de l'Amiral. C'est à elle et à elle seule de déterminer ce qui fait le bon citoyen car c'est de la France qu'il s'agit, et que c'est au représentant de la France de dire ce qui lui convient. En privilégiant le statut de chef militaire, en ce qui concerne l'Amiral, et celui de représentants de la France, pour les gouverneurs, l'administration Robertiste se met en position d'imposer aux Antillais une soumission quasi-totale et aveugle, fondée, d'une part, sur le sens de la discipline et de la hiérarchie militaire que requiert la situation et, d'autre part, sur la quête de reconnaissance de la légitimité de leur citoyenneté. (...) Être « dignes de la patrie » ou de la citoyenneté, comme cela était déjà demandé aux nouveaux libres de 1848 rechignant à reprendre le travail sur les habitations où ils avaient vécu l'esclavage...

Et, il n'y avait pas si longtemps encore, par le ministre Rollin, à l'occasion de la grève de février 1935 en Martinique : « Je fais appel au patriotisme de tous, disait-il pour assurer le calme et la paix intérieure qu'il serait singulièrement grave de troubler à cette heure où la mère-patrie s'apprête à fêter dans la joie et la fraternité le Tricentenaire des grandes et chères Antilles. On sait la corde sensible, et on en joue à volonté. (...) « Vous avez dit, Monsieur le Gouverneur, que c'est en qualité de représentant de la France que vous vous adressez à nous. Nous répondons unanimement à votre appel. Nous faisons le serment de vous suivre là où vous nous conduirez et, s'il faut mourir, nous tomberons à vos côtés, à l'ombre de notre drapeau tricolore » (...) Ainsi, toute velléité subversive, voire même simplement revendicative, se trouva-t-elle neutralisée chez nombre d'Antillais à la fois par l'aura de l'Amiral et l'efficacité du discours officiel articulé sur la préservation de la souveraineté française sur les Antilles et sur la loyauté envers la France et son gouvernement officiel et légitime. Certains franchiront le pas, de l'acceptation plus ou moins passive au soutien actif, voire militant, au régime de l'Amiral et du Maréchal. C'est le cas d'une certaine élite politique et sociale dans les traces des Lémery, Lagrosilière ou Candace. Le Journal de l'Eglise ne lésine pas sur les mots pour vilipender le « mensonge universel » qu'est la démocratie qui met le pouvoir entre les mains d'un dèmos*, un grand nombre de votants (...) peu éclairés, simples et naïfs ». Avec la grâce de Monseigneur Henri Varin de la Brunelière, l'élite békée est placée en décembre 1942 à la tête du Conseil local qui remplace le Conseil général. Le gouverneur Nichol, s'en félicite logiquement : « Je suis sûr de vos sentiments... » (...) Agitant la menace de l'invasion américaine, l'Amiral Robert fait une démonstration de popularité. Le futur combattant des FFL, Marcel Manville raconte : « Nous étions gaullistes, nous les jeunes au lycée, par opposition au racisme officiel. Mais pour libérer notre patrie, nous acceptions en même temps de répondre à l'appel de l'Amiral Robert ». La frontière est bien loin d'être étanche entre la participation au système et la dissidence antillaise. Dans les deux cas, le patriotisme français sert de fond commun. Il n'y a pas, d'un côté les « bons Français », « patriotes » dissidents et, de l'autre, les « traîtres à la France » ou « faux Français » supporters de Robert, Sorin et Nichol, mais deux déclinaisons de l'amour de la France. Si l'une est manifestement légitimiste et conformiste, respectueuse des autorités établies, l'autre s'en démarque clairement.

*le peuple

CHATEAU-DEGAT Richard, *Le patriotisme français des Antillais antan Robè, antan Sorin (1939-1943)*, Revue Outres-Mers, T.101, N° 378-379, 2013.

Le patriotisme

Avis à la population – (...) Il est fait appel aux sentiments de patriotisme de tous les Martiniquais pour qu'ils demeurent tous unis dans l'ordre, le travail et le sacrifice qu'impose à tous l'Etat de guerre. Cet appel sera entendu de tous.

Journal officiel de la Martinique, 6 avril 1940

Message radiodiffusé du Maréchal Pétain – Chef de l'Etat Français – « (...) J'ai voulu que le premier message adressé aux populations d'Outre-mer, à leurs gouverneurs, à leurs colons, aux citoyens, sujets et protégés français fut le message du chef de l'Etat. (...) La France a perdu la guerre ; les trois cinquièmes de son territoire sont occupés. (...) mais son unité, une unité forgée par mille ans d'efforts et de sacrifices reste intacte. (...) Le premier devoir est aujourd'hui d'obéir, le second est d'aider le Gouvernement dans sa tâche, de l'aider sans arrière-pensée, sans réticence. (...) »

Journal officiel de la Martinique, 14 septembre 1940.

NICOLE Raphaël, *Histoire des Antilles françaises, des Amérindiens à nos jours*, page 105, Paris, Editions de la Frise, 2012.

Bo fè a

L'autre nuit, un peu avant minuit, les jeunes conscrits qui se rendaient à la caserne, n'ont rien trouvé de mieux, pour manifester leur enthousiasme, que de chanter, à tue-tête, un air de carnaval désuet et antique qui ne répond à rien. On s'étonne, avec raison, que nos jeunes gens s'attachent à cet air, démodé quand ils ont dans le « chant du départ » d'André Chénier un chant bien plus beau et tout à fait de circonstance.

Nous engageons vivement nos jeunes compatriotes à abandonner définitivement cette coutume ridicule et à adopter « le Chant du Départ » qui, avec « la Marseillaise », sont les deux plus chants nationaux, ceux qui traduisent le mieux les sentiments et les ardeurs patriotiques du peuple français.

La presse – Quotidien d'information générale, Fort-de-France, Lundi 4 septembre 1939.

CHANSON POLITIQUE (1)
POLKA-MARCHE

Bo fè à !!

RECUEILLIE PAR V. CORIDUN

Allegretto

— 5 —

troubone

Bo fè à, Li-lite, bo fè à ! Li-lite pas gen-dar-ne en-cô l -

troubone

Bo fè à, Li-lite, bo fè à ! Yo feu-té Li-lite dé-r'hors ! -



que les noms des dignitaires maçonniques seraient publiés au Journal officiel de chaque colonie.

[...] Certains historiens nuancent pourtant l'ampleur de la répression en particulier aux Antilles : « *Rares sont les dignitaires emprisonnés. Au mieux ils sont révoqués de l'administration ou mis en retraite. De nombreux francs-maçons restent en poste dans la fonction publique, y compris dans l'entourage des gouverneurs.* » Cette remarque à propos des Antilles est transposable, avec des nuances, à d'autres territoires d'Outre-mer... Toutefois, une reprise en main des fonctionnaires eut bien lieu Outre-mer et tous durent prêter serment de fidélité au Maréchal.

La transposition des mesures antisémites dans les territoires d'Outre-mer

A partir d'octobre 1940, diverses mesures antisémites prises en Métropole furent transposées Outre-mer. Comme en Métropole l'accès à certains métiers, en particulier dans la fonction publique, fut sévèrement réglementé et des listes de professions interdites aux juifs furent publiées.



Elles s'appliquaient à des communautés juives peu nombreuses et souvent fortement intégrées à la population locale comme aux Antilles ou à la Réunion...

Dans les autres territoires, en particulier aux Antilles, un certain nombre de restrictions, d'arrestations et/ou de vexations furent mises en pratique. Des listes de juifs ou de personnes potentiellement juives furent établies en 1941 à la demande de la Métropole. Elles débouchèrent sur des manifestations et/ou des expulsions*.

A la Martinique, un professeur de mathématiques du Lycée Schœlcher fut suspendu pour ce motif. En Guyane où six juifs avaient été recensés, un militaire qui avait tenté, sans succès, de « passer à la dissidence », fut expulsé en janvier 1942 vers la Zone non occupée. Pourtant la suspicion régnait. A la Martinique, des passagers en transit vers les États-Unis furent inquiétés en raison de leur confession. Ils arrivaient de Marseille à bord de paquebots et certains furent retenus (ou internés temporairement) avant que les autorités ne les expulsent vers Cuba, les États-Unis ou l'Amérique latine.

Au printemps 1941, parmi les 350 passagers du cargo *Capitaine-Paul-Lemerle*, se trouvait le célèbre anthropologue Claude Lévi-Strauss. Il souhaitait gagner l'Amérique du Sud dont il était un spécialiste reconnu mais il fut un moment retenu à la Martinique avant de pouvoir repartir pour Saint-Domingue. En Guadeloupe, où 22 personnes avaient été recensées, le gouverneur Sorin appliqua les mesures discriminatoires (listes, interdiction de professions...) tout en faisant quelques exceptions. Au printemps 1942, le port d'une étoile jaune par tous les juifs fut décrété obligatoire par les allemands en zone occupée. Cette mesure ne fut pas appliquée Outre-mer. Culturellement, politiquement et philosophiquement la grande majorité des habitants était hostile à toute mesure à caractère raciste ou discriminatoire. Les gouverneurs connaissaient cette opinion très largement répandue parmi leurs administrés et, même s'ils ne la partageaient pas tous, ils en tinrent compte dans leur manière d'agir.

*A la Martinique, une liste d'une trentaine de noms fut établie le 1^{er} août 1941.

RAGACHE Gilles, *L'outre-mer français dans la guerre (1939-1943)*, pages 89 à 92, Collection campagnes & stratégies Philippe RIGALENS et Jean LOPEZ - Economica, avril 2014.

Le régime de l'Amiral Robert : aspects idéologiques

L'Amiral Robert devient ainsi le relais direct du gouvernement de Vichy aux Antilles, gouvernement qu'il considère comme le seul représentant légal de la France. Se rallier à Vichy c'est, pour lui, maintenir l'intégrité de l'Etat français et conserver à la France sa souveraineté aux Antilles.

Le 14 septembre 1940, le maréchal Pétain adresse son premier message aux populations des colonies, véritable appel pour que l'Outre-mer reste fidèle au gouvernement de Vichy (...)

Proclamation de Monsieur l'Amiral, Haut-Commissaire de la République aux Antilles et à la Guyane Françaises

L'armistice va entrer en vigueur. La France métropolitaine est mise dans l'impossibilité de continuer la lutte et sur ce vieux sol français, défendu pied-à-pied par l'héroïsme le plus admirable, il y a des morts, des ruines et d'immenses douleurs. Telle est la situation. A cause d'elle et plus que jamais nous voulons rester Français. Nous le voulons et nous le resterons pour soutenir la Mère-Patrie dans sa terrible épreuve, pour mettre toutes nos forces au service de sa délivrance et de son redressement. Les circonstances nous orienteront dans cette tâche qui exclut toute précipitation, comme aussi toute désunion et tout désordre intérieur. Des difficultés sont à prévoir. Des jours d'inquiétude peuvent venir. Que sont-ils à côté des souffrances endurées par nos frères de France ? Que chacun les évoque pour entretenir en lui et autour de lui la flamme patriotique, laquelle doit être aujourd'hui génératrice des forces morales, d'attente résolue et de confiance dans ceux qui veillent avec le souci exclusif des intérêts de la France.

Fort-de-France, le 24 juin 1940.

Amiral Robert

Journal Officiel de la Martinique, 29 juin 1940.

Message radiodiffusé du Maréchal Pétain, Chef de l'Etat français

Le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, vient d'adresser aux populations des colonies le message radiodiffusé suivant à la Nation française :

« Pour la première fois depuis l'armistice, la voix de la France est entendue dans son Empire. J'ai voulu que le premier message adressé aux populations d'Outre-Mer, à leurs gouverneurs, à leurs colons, aux citoyens, sujets et protégés français fut le message du chef de l'Etat. Ce message est un message de vérité et de confiance. La France a perdu la guerre ; les trois cinquièmes de son territoire sont occupés. Elle s'apprête à connaître un hiver pénible, elle doit faire face aux tâches les plus rudes, mais son unité, une unité forgée par mille ans d'efforts et de sacrifices, reste intacte. Elle ne peut pas être mise en cause ; aucune tentative de quelque côté qu'elle vienne, de quelque idéal qu'elle se pare, ne saurait prévaloir contre elle. Le premier devoir est aujourd'hui d'obéir, le second est d'aider le Gouvernement dans sa tâche, de l'aider sans arrière-pensée, sans réticence. A la voix de la Patrie, l'Empire, ce plus beau fleuron de la couronne française, saura répondre « présent ».

Journal Officiel de la Martinique, 14 septembre 1940.

LEOTIN Marie-Hélène, *La Martinique pendant la Seconde Guerre Mondiale, sélection de textes*, Page 19, Archives départementales, Centre Régional de Documentation Pédagogique des Antilles et de la Guyane, Directeur de publication : Yves Leborgne, 1993.

« L'encadrement » de la société

Le rapport Devouton* nous renseigne parfaitement sur les moyens d'encadrement de la société. Par exemple, la propagande devient une institution officielle à laquelle le gouvernement vichyste et ses représentants accordèrent une attention majeure. Devouton écrit : « la plupart des officiers du Haut-Commissariat ne connaissent pas suffisamment la population de couleur dont ils ont tendance à sous-estimer l'importance.

La propagande a donc été trop longtemps conduite sur un plan trop général, exclusivement avec des moyens (presse, radio) qui n'atteignaient pas les masses ». (Le nombre de postes de radio était alors peu élevé et peu de gens lisaient les journaux). Et Devouton conclut : « Pour faire évoluer l'esprit de la population actuellement dominée par nous, mais non encore acquise aux idées nouvelles, il est nécessaire de réduire l'influence des sociétés secrètes, de gagner à notre cause le clergé et de faire évoluer l'esprit public par l'intermédiaire de la Légion et des mouvements de Jeunesse ». (...)

La radio restait pourtant un instrument de propagande de choix. Elle était directement contrôlée par le Service de l'Information dépendant du Haut-Commissaire et dirigé par le lieutenant de Vaisseau Bayle (qui resta jusqu'au bout un fanatique de la Révolution Nationale, aux côtés de l'Amiral Robert).

Dès la fin 1941, Vichy avait établi le projet d'installation à Fort-de-France d'une puissante station de radio dont le montage devait être terminé fin octobre 1943 et la mise en exploitation dans les premiers mois de 1944 (les circonstances firent échouer le projet). (...)

Robert et ses collaborateurs accordèrent aussi une grande attention à l'encadrement de la jeunesse. (...)

La jeunesse scolaire fut une cible privilégiée. Cela représentait 42349 élèves dans l'enseignement public (dont 28 997 dans 126 établissements du primaire) et 1184 élèves de l'enseignement privé (surtout le Séminaire Collège et le Couvent de Jeunes Filles qui recevaient principalement les enfants des Békés et des métropolitains).

Le Salut quotidien aux couleurs fut institué dans les établissements scolaires ; des crucifix furent apposés dans des classes. On fit chanter aux élèves l'hymne « Maréchal nous voilà ! ».

(...) Les programmes scolaires furent modifiés : on fit plus de place à la morale, à l'instruction civique (matières où on pouvait facilement endoctriner les jeunes), aux travaux pratiques ménagers et agricoles. (...)

Il s'agissait bien d'un enseignement de classe réservé aux couches aisées de la population.

Et dans l'esprit du régime, comme dit Devouton « dans la nouvelle organisation qui est en train de s'élaborer, la place de la femme sera avant tout au foyer ».

*Inspecteur général des Colonies

NICOLAS Armand, Histoire de la Martinique – de 1939 à 1971 – Tome 3, page 34 à 38,

Paris, Editions l'Harmattan, avril 2018.

MARÉCHAL, NOUS VOILA!
MARCHE

Paroles de **André MONTAGARD** Musique de **André MONTAGARD & Charles COURTIOUX**

M^{te} de Marche

ff

1. U . ne flam . me sa . cré

Mon . te du sol na . tal, Et la France en . i .

vré . Te sa . lue, Ma . ré . chal!

Tous tes en . fants qui t'ai . ment, Et vé . nè . rent tes

as, A ton ap . pel su . pré . me

REFRAIN

Out ré . pon . du : « Pré - sent! Ma . ré - chal, »

Nous voi . là ! De . vant toi, le sau . veur de la Fran .

Copyright MCMXLI by Editions Musicales du VER LUISANT 95, Rue La Botzlie, Paris. 87 Tous droits réservés pour tous pays V.L. 4

1940-1943 : « An tan Robè », le Conseil général entre parenthèses

En France, l'instauration de l'Etat français, dirigé par le maréchal Pétain, au lendemain de la signature de l'armistice (juin 1940), sonne le glas de la IIIème République accusée par le pouvoir en place d'avoir conduit la France à la ruine.

Les instances démocratiques volent en éclat et sont remplacées par de nouvelles, inféodées au chef. Aux Antilles, l'Amiral Robert, haut-commissaire de la République aux Antilles et en Guyane, arrivé en Martinique en septembre 1939, représente le nouveau régime. Il est chargé de « *coordonner toutes les mesures intéressant directement ou indirectement la défense nationale, l'ordre intérieur et l'économie locale* » et applique à la lettre les directives de Vichy.

En rupture avec les principes de la République, et pour contrer toutes vellétés d'opposition, les sessions des conseils généraux et municipaux, lieux d'exercice de la démocratie locale, sont suspendues par la loi du 27 octobre 1940.

Les conseillers généraux gênants sont déclarés démissionnaires d'office par arrêté du secrétaire d'Etat aux Colonies.

En Martinique, entre autres, Maurice des Etages, président du Conseil général, se voit notifier sa démission d'office alors qu'il subit une mesure d'internement administratif au motif d'apporter son aide aux jeunes dissidents.

Aux conseils généraux suspendus, se substituent les commissions administratives, conseils restreints à simple vocation consultative, placées sous l'autorité du gouverneur à qui revient, de plein droit, les pouvoirs dévolus aux conseils généraux et aux commissions coloniales.

En Martinique, placé sous l'autorité de l'Amiral Robert, le gouverneur dirige une administration recomposée et la nouvelle commission administrative. Au nombre de sept, nommés par arrêté du secrétaire d'Etat aux Colonies, les membres de cette commission sont choisis (et révocables) parmi les membres de la Commission coloniale, du conseil privé et sont proposés par le gouverneur : représentants du monde industriel et commercial, fidèles du pouvoir en place, tous prêtent serment de servir l'Etat français.

En 1942, contesté et impopulaire, le régime, sous pression, instaure aux Antilles, à la Réunion et à la Guyane, des conseils locaux destinés à succéder aux conseils généraux d'avant-guerre.

Par décret du 25 septembre 1942, il consent à desserrer l'étau et confie à ce nouveau conseil les attributions dévolues à l'ancien Conseil général (à l'exception des contributions et taxes qui ne pourront être instituées et modifiées que par arrêté du gouverneur pris en conseil privé après avis de la commission administrative substituée au conseil général).

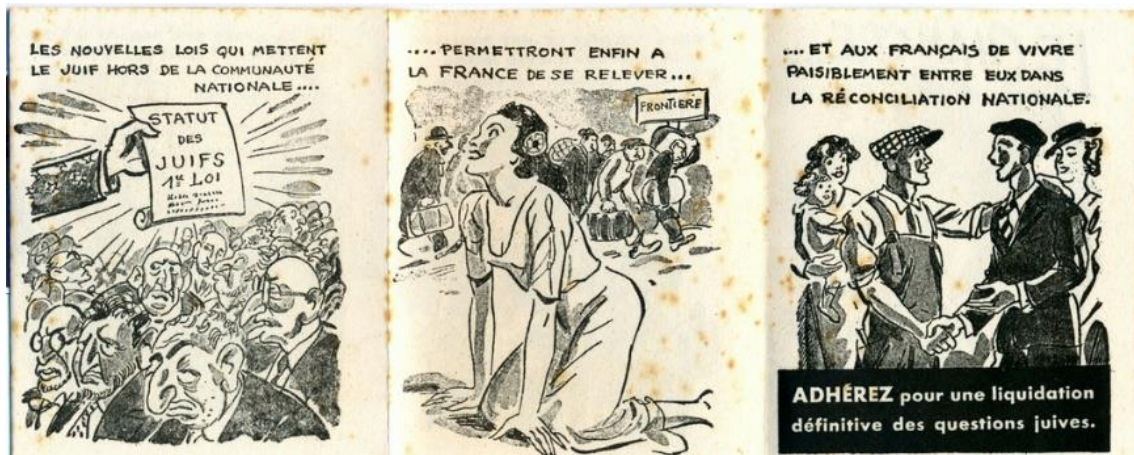
En Martinique, le gouverneur Nichol, dans son discours d'ouverture de la 1ère session du Conseil local, le 24 décembre 1942, s'adresse en ces termes aux conseillers : « *sorte de transition entre la Commission administrative et l'ancien Conseil général, appelés en toutes circonstances à éclairer l'Administration de votre avis sur les questions qui touchent à l'intérêt général de la Colonie, vous assurerez le règlement des affaires qui vous seront dévolues. La nouvelle législation demande en outre au Conseil local de renoncer aux questions politiques et d'établir à l'avance et de s'y conformer un ordre du jour préalablement soumis au chef de la colonie* ».

Avec le ralliement de la Martinique à la France libre, ces dispositions sont abrogées par le décret du 22 juillet 1943 qui rétablit les conseils généraux et les commissions coloniales aux Antilles. (...)

Banque numérique des patrimoines martiniquais (BNPM)

<http://www.patrimoines-martinique.org/ark:/35569>

Les juifs de la Martinique, sous le régime de Vichy et sous l'Amiral Robert



Secondé par le gouverneur Henri Brésolles puis (début 1941) par le gouverneur Yves Nichol, Robert s'empessa d'appliquer aux colonies les lois antisémites promulguées en France métropolitaine.

(...) Parmi les intellectuels juifs qui passèrent par la Martinique durant cette période se trouvait Claude Lévi-Strauss. Le régime local ne vit dans l'anthropologue qu'« un judéo-franc-maçon à la solde des Américains ». Parmi les « passagers clandestins » placés sous internement administratif au camp militaire de Balata en tant qu'« individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique », se trouvaient un certain Abraham Weisz et un Lévi.

(...) Jusqu'en 1942 le régime avait envisagé l'île des Revenants comme point de transit, de durée indéterminée, pour les Juifs et autres « indésirables » de la métropole. En effet, six navires, de croisière et de cargaison, ont fait la traversée entre Marseille et la Martinique, chargés de réfugiés. La Martinique « représenta le dernier projet français d'émigration avant la shoah ».

Les lois antisémites de la France de Vichy furent reproduites dans le Journal officiel de la Martinique (JOM).

Par suite des « lois concernant le statut des juifs » publiées dans le JOM du 26 octobre 1940, 236 déclarations de « non-appartenance à la race juive » font maintenant partie des Archives Nationales (réf. M 4612). L'on peut aussi trouver un dossier intitulé « agents suspects » dans lequel un câble en provenance du cabinet du gouverneur, en date du 10 décembre 1940, fait référence à la « discrète surveillance » exercée sur deux fonctionnaires soupçonnés d'être Juifs : un certain professeur Salanski et un autre Jean Kehrig.

Les dossiers contiennent aussi les déclarations d'un Guthman, nom suspect aux yeux de Vichy, attestant du caractère purement catholique de ses origines, de son éducation et de son mariage. (...)

Dans le quartier populaire des Terres-Sainville, aux abords de l'église Saint-Antoine et du siège du Parti Communiste Martiniquais, se trouve une plaque où l'on peut lire : *La République Française rend hommage à la mémoire des victimes des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de facto du dit « Gouvernement de l'Etat Français » (1940-1944) N'oublions jamais.*

(...) La mère de Mme Lazareff fut arrêtée à Paris et déportée à Auschwitz où elle mourut. L'un des enfants Clément-Lazareff raconte que, selon l'histoire de la famille, leur mère Sarah se serait présentée d'elle-même aux autorités de Vichy à la Martinique ; malgré les protestations des agents, elle aurait demandé « par solidarité avec les autres Juifs » d'être enregistrée comme juive et de porter l'étoile jaune.

Il n'existe aucune preuve cependant qu'à la Martinique, les Juifs aient effectivement eu à porter l'étoile jaune.

MILES William F.S., *Pouvoirs dans la Caraïbe*, Revue du CRPLG : *La créolité et les Juifs de la Martinique*, pages 129 à 162, Editions l'Harmattan, 1er janvier 2010.

LES APPUIS AU REGIME VICHYSTE

Le « parapluie » étatsunien

Il n'en reste pas moins que, pendant trois ans, les Etats-Unis, qui détenaient un pouvoir de tutelle sur la Martinique et sur les autres territoires français des Caraïbes, couvrirent la politique répressive menée par la fraction vichyste à la tête de laquelle se trouvait l'Amiral Robert. Cette attitude était justifiée si l'on adoptait comme point de référence une approche géopolitique au sens large qui rendait impératif le maintien de postes d'observation à Vichy et en Afrique du Nord. En définitive, cette approche s'avéra être la bonne. Toutefois, la politique qu'elle impliquait, donna, par sa mise en œuvre même, à penser que les Etats-Unis avaient souscrit à l'instauration en France d'un régime réactionnaire. Un historien originaire des Caraïbes qui étudie les documents dont nous disposons sur l'avatar du régime de Vichy que connut la Martinique ne peut que tirer une conclusion similaire.

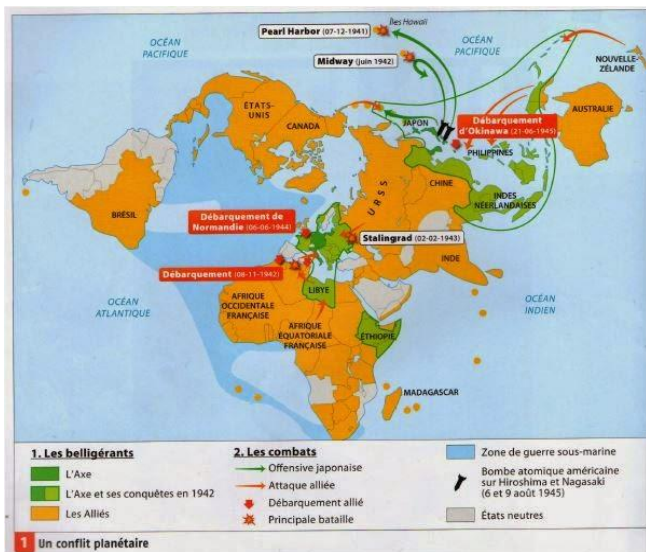


BAPTISTE F.A., *Le régime de Vichy à la Martinique*, pages 22 à 24, Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale, N° 111 - 28e Année, Presses Universitaires de France, Juillet 1978.

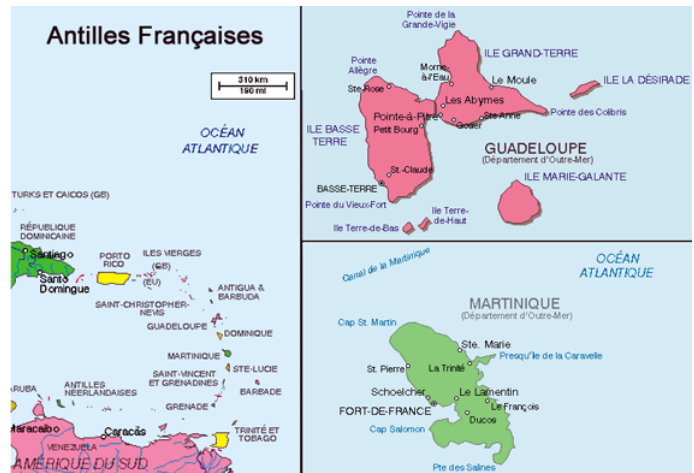


Pourquoi ? La région est stratégique !

Un conflit planétaire



La zone Antilles est épargnée par les affrontements directs



La Guadeloupe et ses dépendances et la Martinique

sont directement sous l'autorité administrative de l'Amiral Robert

L'Amiral Robert, officier d'un rang élevé dans la marine nationale, avait également reçu le commandement en chef des unités de la Marine nationale stationnées dans cette zone.

L'Eglise catholique

Grâce à des appuis trouvés sur place, le pouvoir politique fût exercé par-dessus la tête des gens de l'île. Parmi ces soutiens figuraient essentiellement l'Eglise dont le magistère était exercé par l'évêque de la Martinique, Mgr Varin de la Brunelière et les créoles installés dans l'île de longue date. Ces deux groupes considéraient le régime de Vichy comme un rempart contre le communisme et manifestaient envers Pétain une admiration aussi fervente que leur aversion pour De Gaulle était virulente. Dans le prisme des fantasmes politiques qui avaient cours dans l'île, le « communisme » apparaissait comme représenté par cette classe politique qui s'était développée sous la 3^{ème} République au sein de la communauté noire. C'est pourquoi les vieux créoles furent heureux de l'occasion de participer à l'exercice du pouvoir qui leur était offerte par l'Amiral Robert. Nous reconnaissons que cette typologie des clivages que l'on peut observer dans la vie politique locale, établie à partir des oppositions Noirs/Blancs, Vichy/la Résistance, réactionnaires/progressistes, peut paraître simpliste. Il n'est pas douteux que des Noirs et des Blancs se sont trouvés, côte à côte, des deux côtés de la barrière. Nous aimerions, cependant, faire admettre, à partir des documents présentés ici, que l'opinion de Fanon sur le régime instauré par l'Amiral Robert dont les maîtres lui apparaissaient comme étant une clique « d'authentiques racistes » est justifiée.

BAPTISTE F.A., *Le régime de Vichy à la Martinique*, pages 22 à 24,
Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale, N° 111 - 28e Année,
Presses Universitaires de France, Juillet 1978.

L'Eglise catholique sous Vichy, une mémoire trouble

Dès l'été 1940, en effet, tout a poussé l'Eglise dans le sillage de Vichy : la conviction que le redressement annoncé par Pétain serait moral et religieux ; la satisfaction à l'idée que la Révolution nationale allait s'inspirer des principes du christianisme et tout particulièrement de la doctrine sociale de l'Eglise ; l'adhésion à la devise « Travail, Famille, Patrie », gage d'un retour aux valeurs chrétiennes. Quelle aubaine pour une Eglise si marquée par la tache de la laïcisation et hantée par la peur de la déchristianisation que de pouvoir compter maintenant, à l'opposé de la République défunte, sur un gouvernement favorable à un renouveau religieux ! Et quelle promptitude dans l'adhésion de la part d'un milieu catholique généralement conservateur, toujours sur la défensive vis-à-vis du monde moderne – accusé de tous les péchés – et nostalgique de la chrétienté mythique d'antan ! [...]

[...] Reconnaissons toutefois que chez eux la générosité abonde. A travers tout le pays, pasteurs et fidèles s'efforcent de remédier aux misères de la guerre. Mais la charité passe bien avant le bien commun. Il y a là au demeurant une étrange contradiction qu'a relevée Etienne Borne dans un bel article de *La Croix*.

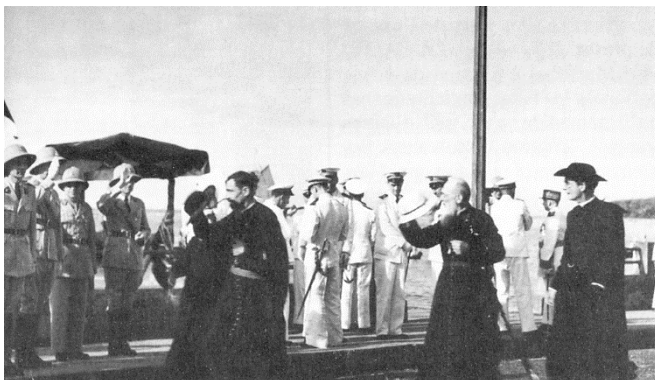
Ces mêmes hommes, évêques, prêtres ou religieux, qui protègent des familles juives restent persuadés, qu'en cela, ils ne font pas de politique, alors même qu'ils posent un acte de résistance au pouvoir, jugé par eux légitime, de Vichy. De leur part, il n'y a là qu'un geste de charité, sans qu'ils se rendent compte des implications et des contraintes de l'action, qui débouche volens nolens* sur du politique. Un deuxième facteur de compromission résulte de l'entrée en nombre de catholiques dans les institutions et les rouages du régime. [...]

[...] D'où la participation active à la Révolution nationale, afin de contribuer à l'œuvre de redressement entreprise par le nouveau régime, tout particulièrement dans les domaines de la famille, de la jeunesse, du travail, chantiers où les chrétiens se reconnaissent en propre des capacités et des responsabilités. S'autorisant de la devise « Catholiques et Français toujours » l'Eglise revendique de jouer un rôle, tout en escomptant – et en obtenant – en même temps des avantages substantiels en ce qui concerne les écoles, les congrégations et les œuvres. {...]

*Traduction latine de : « Qu'on le veuille ou non »

BEDARIDA François et Renée, *L'église catholique sous Vichy : une mémoire trouble*, pages 56 à 58, Revue Esprit, Mai 1992.

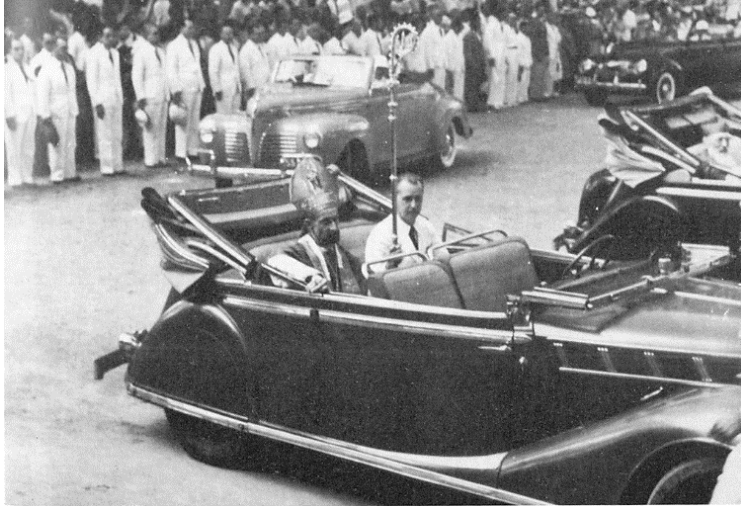
L'ordre social : l'église, la famille, l'éducation et les mouvements de la jeunesse à la Martinique au temps de l'Amiral Robert (1939-1943)



(L'Eglise participe aux fêtes du régime)

La Révolution Nationale s'organise à partir des piliers sociaux que sont la Famille, l'Eglise, l'Ecole et la Jeunesse. A la Martinique, l'Amiral Robert fait de l'église son alliée privilégiée, et en direction de la famille sa propagande est menée avec l'appui de l'élite blanche, (békés et métropolitains), mulâtre et noire sans négliger d'autres alliés issus des différents groupes sociaux.

Le comportement de l'Amiral, en différentes occasions, apparaît riche de significations et de symboles. On vit Robert accepter d'être le parrain d'un bébé martiniquais de la commune de Schœlcher, dont la marraine n'est autre que la femme « qualifiée pour s'occuper des œuvres » au sein du Conseil Municipal de ladite commune. C'est là, l'association entre l'Etat et la Famille.



En participant au sacre de l'Archevêque Varin de la Brunelière, c'est le tandem Etat et Eglise.

Enfin lors d'une cérémonie officielle, il se fait photographier, et « couvre de baisers » une fillette de couleur en costume créole, cette fois la Jeunesse et l'Etat. Certains principes fondamentaux d'un Pétainisme social transparaissent dans les comportements de l'Amiral. Si on

peut s'interroger sur l'importance de l'influence des principes vichyssois au sein de la société martiniquaise, on ne peut pas nier l'aide fondamentale des piliers cités.

L'Eglise

Au cours du développement de la formation sociale martiniquaise, des liens étroits entre l'église catholique et la caste békés se sont tissés, et renforcés au fil du temps, à tel point que la religion catholique est devenue inséparable du groupe des Blancs-Créoles. Ainsi sous l'Amiral Robert, elle devient l'un des supports du régime, tout comme une importante fraction du monde béké.

Aux yeux de l'organe de presse de l'évêché «*La Paix*», «Le Maréchal a éliminé de la vie nationale les forces antichrétiennes qu'il considère, avec tant d'autres français, comme dissolvantes des biens nationaux : il a fait appel aux convictions religieuses qui sont à ses yeux facteur de prospérité et de force, le clergé a répondu présent ».

L'évêque Varin de la Brunelière rend hommage à Robert « nous vous sommes reconnaissants, Amiral, d'avoir gardé à la France, nos terres françaises d'Amérique ». Tout entre l'Eglise et Robert semble au beau fixe. Le sacre de Varin de la Brunelière revêt un éclat particulier par la volonté de l'Amiral Robert. A cette cérémonie, le 21 janvier 1942, participent toutes les autorités civiles et militaires du régime. L'Evêque sortit de la Cathédrale de Fort-de-France salué par une salve de coups de canon, précédé et suivi par un détachement de gendarmes à cheval, accompagné ensuite pour son tour en ville d'un représentant de l'Amiral. L'entente Eglise-Etat ou encore Eglise-Robert se manifestait au grand jour à l'occasion de cérémonies religieuses ou politiques.

Le jour de son sacre, Varin de la Brunelière chef hiérarchique de l'Eglise adressait au Maréchal Pétain « l'expression de (son) respectueux dévouement, de (son) absolue fidélité et de (sa) volonté de collaborer à la Révolution Nationale » le Robertisme mit l'Eglise davantage en valeur qu'elle ne l'était antérieurement, quoique déjà très influente.

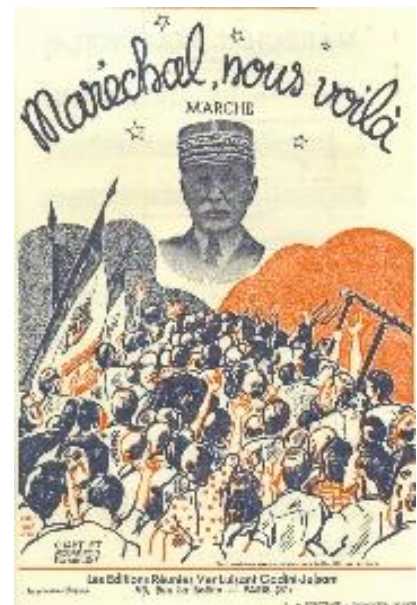
La famille

La famille est l'un des nerfs moteur de l'idéologie Vichyssoise « en compagnie du Travail et de la Patrie, elle trône au fronton des édifices » ; le thème de la famille entre dans les programmes d'Education civique morale et patriotique à l'école et dans les groupements de jeunesse.



(Mouvement de jeunesse en parade)

En outre, l'Administration Municipale s'intéresse aussi à la famille, dans ce sens au sein des Conseils Municipaux, depuis la loi du 16 novembre 1940, siège obligatoirement un père de famille nombreuse. Mais toutes mesures prises par le Gouvernement de Vichy s'adressent en principe à la famille métropolitaine. A ce stade une différence de taille intervient, et pour cause : la structure familiale métropolitaine n'est en rien comparable à son homologue martiniquais. Une telle différence ne va point gêner les journaux locaux « *Le Clairon* », « *Le sportif* », « *La paix* », qui vantent inlassablement les vertus de la famille traditionnelle selon Vichy, autrement dit la famille nucléaire et patri focale. [...] alors que le type de famille dominant à la Martinique pendant la guerre, est la famille matrifocale où la mère demeure l'élément central permanent. Tout repose sur elle, et tout se fait par elle. Rien de commun avec la structure patri focale où le père apparaît comme un modèle d'autorité. Le régime se trouve aux Antilles sur un terrain social complètement différent. [...] La famille martiniquaise se présente, bien malgré elle, comme un pôle de résistance culturelle.



L'éducation et les mouvements de la jeunesse

[...] Les hommes de Vichy chargés des questions de l'éducation sont intervenus dans ce secteur assez rapidement. Ce souci de pénétrer la jeunesse n'échappait pas à l'Amiral Robert, aussi parmi les décisions immédiates, l'épuration du corps enseignant commença très tôt. Les premières victimes furent les enseignants républicains et socialistes.

Ces derniers ont été relevés de leur fonction. Ceux qui gardèrent leur poste, indifférents ou favorables au régime, se devaient de respecter certaines pratiques fortes voisines de l'embrigadement idéologique. Le « salut aux couleurs » par les maîtres, les maîtresses, et leurs élèves était obligatoire sans oublier la vocalise collective d'hymne à Pétain. Plus tard, en septembre, 1942, Yves Laurent, Chef de Service de l'Instruction Publique, par une circulaire invite les enseignants au port de l'insigne de la Francisque gallique pour l'année scolaire 1942-1943 : en outre « chaque maître ou maîtresse devra, dans une leçon spéciale, dégager pour ses élèves la haute signification de ce symbole de la fidélité à celui qui s'est attaché au relèvement de la vie » [...]

Comment se présente l'organisation scolaire à la Martinique ?

Sans grands changements comparativement aux années d'avant-guerre, mais il faut noter un contrôle plus rigoureux des autorités de Robert. Le Service Central de l'Instruction publique coordonne les différents enseignements : (l'enseignement secondaire représenté par le Lycée Schoelcher pour les garçons, le pensionnat colonial pour les filles ; l'enseignement technique assuré par quatre établissements : l'école pratique de commerce et d'industrie, la section technique féminine du pensionnat colonial, l'école des arts appliqués et l'école d'agriculture ; l'enseignement primaire et le supérieur représenté par une école de droit). Parallèlement à l'école publique, existe un enseignement privé laïque et religieux. [...] Il fallut attendre l'arrêté instituant la « Charte de la Jeunesse à la Martinique » pour voir apparaître l'appellation « Groupements de Jeunesse ». Répondent à la définition des « Groupements de Jeunesse », selon l'arrêté : les écoles, les orphelinats, les sociétés purement sportives et les persévérances paroissiales. Les dirigeants doivent être agréés par le Gouverneur. La « Charte de la Jeunesse reconnaît officiellement les **Guides de France, Scouts de France** (Commissaire de district : Paul Lameynardie), **Jocistes, Eclaireurs, Ames Vaillantes, Pré jocistes, cercle Catholique de la Cathédrale, Optimisme**. Également, viennent s'ajouter des « Groupements de Jeunesse » locaux, tels : **Fémina de Rivière-Pilote, L'Effort du Robert, La Jeunesse Arlésienne des Anses d'Arlets, La Jeunesse Ardente de Ducos**, etc... [...] L'ensemble des organisations demeure sous le contrôle des autorités de Robert. [...] Les hommes recrutés par l'Amiral Robert pour l'encadrement présentent de nombreuses garanties, de par leur fonction dans l'administration. Ils ont reconnu la légalité de l'autorité Vichyssoise ou en tout cas ne s'y sont pas opposés. [...]

De tous les mouvements, le scoutisme semble le plus influent. Son caractère paramilitaire marqué n'échappait pas à la population lors des cérémonies ou autres défilés officiels. (Quinzaine Impériale, Fête de Jeanne d'Arc...). Si « tous les jeunes, selon René Adolle (Commissaire de district scout, et à la disposition du Bureau de L'Éducation) étaient volontaires, ils véhiculeraient et traduiraient l'idée d'une certaine France, celle du Maréchal». Ces propos tenus par un supporter du régime traduisent le relatif effet de la propagande robertiste en direction de la jeunesse. En complément de ces groupements viennent s'ajouter les associations sportives et dans chaque commune les délégués sportifs communaux. Peut-on prononcer aujourd'hui, un jugement sur l'adhésion de la société martiniquaise au robertisme ? La chose semble difficile vu que l'on ne dispose pas de document témoignant de l'existence d'une presse libre, d'une certaine tolérance envers la critique, mais la faible emprise de ces mouvements fait ressortir l'indifférence d'une bonne fraction de la population en face de laquelle se dressait la volonté de l'Amiral d'embrigader mentalement une bonne fraction de la jeunesse du pays.

CHAUVET Camille, *La Martinique au temps de l'Amiral Robert*, (1939-1944), pages 443 à 451, Historial Antillais, Société Dajani, volume V, 1er trimestre 1980.

3^{ème} PARTIE - VIE QUOTIDIENNE, CREATIVITE ET RESISTANCES

Des conditions de vie qui se dégradent

« Isolée alors du monde par le blocus des Alliés, la Martinique a dû survivre péniblement avec ses propres ressources, ce qui lui permit de constater à quel point son économie de type colonial l'avait rendue dépendante de la Métropole. Le régime de Pétain-Robert renforça aussi l'emprise de l'aristocratie Béké sur toute la société, enfonçant les larges masses populaires dans une misère épouvantable et éveillant en celles-ci la volonté de se battre pour plus de justice sociale, pour le progrès, pour améliorer leurs conditions d'existence. (...)

NICOLAS Armand, *Histoire de la Martinique – de 1939 à 1971 – Tome 3*, page 9, Paris, Editions l'Harmattan, avril 2018.

La crise de 1942 aux Antilles

[...] L'Amiral Robert était considéré par la Maison blanche comme le seul interlocuteur français aux Antilles et en Guyane. Le contact fut donc maintenu avec lui pendant toute l'année. Pour le ravitaillement de la population, le gouvernement de Vichy avait passé un accord avec Washington, permettant de débloquer chaque mois, pour le règlement d'achats faits aux Etats-Unis, 800 000 dollars prélevés sur les avoirs français déposés dans les banques américaines. [...]

Pratiquement coupé de la Métropole, l'Amiral Robert éprouvait des difficultés récurrentes en disponibilités monétaires. Il disposait d'un important stock d'or mais il n'en était que le dépositaire.

Dans les îles comme en Guyane, il manquait donc de l'argent liquide pour alimenter le commerce local ou payer les salaires des fonctionnaires et les soldes des militaires. Il eut d'abord recours à l'impression de billets artisanaux fabriqués à la Martinique, mais cette monnaie n'était pas reconnue au-delà des îles.

Les autorités américaines acceptèrent alors d'imprimer de la monnaie pour le compte de trois banques distinctes à la Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. La valeur des billets fut garantie par la Banque de France aux États-Unis et, tacitement, l'or déposé sous bonne garde à la Martinique servit d'ultime garantie sans qu'il fût nécessaire d'y toucher. [...]

En accord avec l'Amiral Robert, on évita de faire apparaître sur les billets des symboles de Vichy, telle la francisque ou le portrait du maréchal Pétain. [...] Les Américains avaient réalisé tous ces billets dans une imprimerie de Philadelphie travaillant habituellement pour le Trésor américain. Il ne s'agissait pas donc d'une monnaie de fortune mais de véritables billets rappelant le dollar et inspirant confiance. Ils conservaient un caractère local mais on les acceptait dans les Caraïbes ou au Brésil. Cet exemple montre que les États-Unis ne cherchèrent pas à déstabiliser les Antilles françaises mais à les contrôler.

Le partenariat avec l'Amiral Robert restait l'option préférée de la Maison Blanche malgré les protestations du Général De Gaulle.

RAGACHE Gilles, *L'outre-mer français dans la guerre (1939-1943)*, pages 131 à 136, Collection campagnes & stratégies Philippe RIGALENS et Jean LOPEZ, Economica, avril 2014.

(...) L'action du régime dans le domaine économique mérite que l'on s'y attarde un peu. Il semble que des dispositions énergiques furent prises pour développer le potentiel agricole de l'île, et accroître la production de sucre, de rhum et d'autres denrées, afin d'acheminer vers la métropole des cargaisons et forcer le blocus.

C'est ainsi, par exemple, qu'une loi de Vichy du 20 août 1940, garantissant les prix des produits agricoles entreposés dans les colonies outre-mer et destinés à être envoyés en métropole, entra aussitôt en application à la Martinique. Avant la fin de l'année, un système de quotas de production fut mis en œuvre, pour le sucre et le rhum notamment. Il semble qu'il resta en vigueur jusqu'à l'abolition du régime instauré par l'Amiral Robert.

Il semble, sous l'angle expérimental, que la production de denrées destinées à l'exportation qui fut prise en charge par les autorités se fit au détriment de la production de céréales vivrières destinée à la consommation locale. Simultanément, tant la production locale d'aliments que les approvisionnements venant de l'extérieur subissaient des prélèvements disproportionnés par suite des directives du pouvoir politique.

Les restrictions dans le circuit de distribution des approvisionnements à la population dans son ensemble, qu'entraînèrent des réglementations, comme celle du contrôle des prix, furent durement ressenties au point d'entraîner un essor du marché noir.

Les habitants de Fort-de-France furent particulièrement touchés. La population noire et métisse des communes rurales fut également affectée, quoique dans une moindre mesure, par ces restrictions. En proie au mécontentement, elle répliqua en incendiant de plus en plus fréquemment les récoltes annuelles de canne à sucre. Cet état de fait contraignit les autorités à promulguer, au début de l'année 1943, une décision de Vichy qui rendait passible de la peine de mort les auteurs de ce genre de délit. (...)

BAPTISTE F.A, *Le régime de Vichy à la Martinique*, pages 22 à 24,
Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale, N° 111 - 28e Année,
Presses Universitaires de France, Juillet 1978.

Mais on pouvait, sans naïveté, imaginer que les citoyens des lointaines colonies seraient épargnés, que la distance préserverait des brimades et des mesures racistes.

Mieux encore, on se prit à croire que la présence dans le tout premier gouvernement Pétain de Henry Lémery, précisément affecté aux colonies, signifiait le refus de Vichy de se livrer à la chasse à l'homme de couleur.

Un temps, on le crut fort. L'historien Olivier Wieviorka*, *dans les orphelins de la République*, n'hésite pas à très largement généraliser :

Les parlementaires de couleur, enfin, voyaient dans le Maréchal un possible rempart contre le racisme nazi. La présence d'un métis – Henry Lémery – au secrétariat d'Etat aux 3 colonies, comme la nomination d'un noir – Gratien Candace – au Conseil National, furent interprétées comme un refus public de la discrimination raciste. Tous les prisonniers de guerre coloniaux ont éprouvé, pendant les premières semaines de leur captivité, un immense soulagement quand ils ont su qu'un des leurs faisait partie des conseils du gouvernement. « Nous avons vu là une garantie contre les excès qui auraient pu, au titre du racisme allemand, s'abattre sur nous », confirme après-guerre Thémia, le Président de leur Fédération...

Quoi d'étonnant que Joseph Lagrosilière cherche aussi à se rassurer et à rassurer ses mandants ? Il adresse au Conseil Général de la Martinique un télégramme que *Le Clairon*, petit journal paraissant à Fort-de-France, publie le 25 juillet 1940 :

Donne à Lémery collaboration sans réserve - Stop - Conjure peuple martiniquais s'unir dans unique parti reconstruction nationale dans respect lois nouvelles garantissant droit du travail par collaboration loyale formation patronale et ouvrière – Stop - Télégraphier vos besoins immédiats – Stop - Entendez-vous avec TSF pour transmission télégramme comme antérieurement avec câbles français - Stop - Vive la France.

Lagro n'allait pas tarder à se rendre compte qu'il se trompait singulièrement d'époque. Il avait vécu 14-18, qui fut le temps de l'unité nationale, avec un ministère de la guerre regroupant toutes les familles pêle-mêle de droite et de gauche, jusque y compris même l'intransigeant Jules Guesde, époque de réconciliation qui avait mis en sourdine les revendications de classes. Poudre aux yeux et illusion, les conditions n'étaient pas du tout les mêmes.

En 1914 et jusqu'à la victoire de 1918, les Gouvernements de la France étaient libres, sous le contrôle strict du Parlement qui, libre lui aussi, siégeait effectivement et s'en prenait à l'ennemi. [...]

*De Wiewiorka, professeur des Universités à l'École Normale de Cachan, chercheur associé à l'institut du Temps présent. In : *les orphelins de la République. Destinées des députés et des sénateurs français 1940-1945*, éd ; du seuil. Mars 2001, p. 214.

DARSIERES Camille, Joseph Lagrosillière - La remontée (1932-1950) - Tome 3,
Pages 211 à 213 et 220 à 223, Editions L'Harmattan, décembre 2007.

Un bonheur à crédit – An bonnè asou karnè krédi

Pa té ni hak, pa té ni granchoz pou koré lestonmak ou. Toutt moun té ka mété lanmen an tett. Lanati ki toujou enmen vini pòté yich li soukou volé rédé'y, moun travay koko sek, fé'y bay luil, pou sé primié nésésité a, i bay savon bien blé, lè swa sé sanonett la té ra bò lariviè, oben té two wo adan piébwa a. Kimoun té kay pé konprann, ki lanng-belme a yo ka kriyé'y sansiviéria tanzantan tou, té kay wè yo transfòmé'y pou fè fib li tounen soulié, ba sa ki té ka tété lendijans ek ki pan an vié pépa pou mété.

Yo té ka ranmasé sel la Salin, bef té pè pou latjé yo é ankò pliss pou zorey yo. Bokantaj té vini lanmod é sé li ki té lanmoné, sé li ki té pratik la ant jan lavil, moun lakanpangn ek péchè bod lanmè.

LEOTIN Tèrèz, Un bonheur à crédit - An bonnè asou karnè krédi, Editions EXBRAYAT, 2018.

Le temps de l'Amiral – Récit de Georges Eleuthère Mauvois

L'année qui suivit mon entrée au PTT fut celle où le régime de l'Amiral Robert – prolongement aux Antilles de celui de Vichy – trouva ses marques. [...]

A la tête des PTT se trouvait Pomiro, un métré, forcené de l'ordre nouveau, manifestement plus vichyste que l'Amiral lui-même. Les PTT furent sa chose. Il en disposait en maître, doté d'un pouvoir quasiment absolu. Son arme : le droit de révocation ad nutum. Tout agent pouvait être mis à la porte dans la minute. La régularisation intervenait après. Dans ce contexte de pénurie, où la faim rôdait, l'arme était redoutable.

Cette fantastique peur qu'avaient fait régner les nazis en Europe, et que le cinéma d'après-guerre nous a révélée, Pomiro l'avait créée ici, de son propre génie. L'homme habitait sur place dans l'immeuble de la rue de la Liberté, où s'entassaient tous les services : tri du courrier, distribution, guichets, télégraphe, téléphone, services techniques et des lignes, caisse d'épargne etc. Il surgissait partout et à tout moment. On le soupçonnait d'épier aux trous laissés par les clous dans les cloisons de bois du bâtiment, et d'y coller alternativement

l'oeil et l'oreille. A son apparition, la peur suintait sur les visages. Manifestement, il y trouvait un plaisir sadique. La nuit tombée, il faisait irruption, comme un zombi, dans la salle de la rue Lamartine où le veilleur de nuit, seul, courait fébrilement d'un bout à l'autre du standard pour enfoncer ou retirer les fiches. Terrorisé, le pauvre homme perdait complètement ses moyens.

Pomiro avait ses larbins. Ceux-là le renseignaient en secret. Ils lui apportaient des salades de leur jardin, des fruits de leur verger, des poulets de leur élevage ou du poisson de leurs amis pêcheurs. Mais le régime de l'Amiral suscitait une aversion si générale qu'au sein du personnel, nul ne s'en déclarait ouvertement partisan. Les larbins restaient aimables avec leurs autres collègues, affichant des sourires qui voulaient finement dire : « Quand on n'est pas le plus fort, pourquoi ne pas être le plus malin ? »

Jeunes recrues, nous supportions plus difficilement que les anciens ce climat abject. Quand Pomiro créait un incident, nous ne paniquions pas, et, tout en craignant la sanction possible, nous osions lui répondre avec fermeté. Il lisait dans nos yeux que nous le jugions. Conséquence : il marquait envers nous moins d'arrogance qu'envers les autres. Mais il s'acharnait sur ceux qu'il sentait les plus faibles. Et quelques hommes que l'âge, la malnutrition et la maladie avaient fragilisés sont morts des effets de cette infernale oppression morale. Il n'est pas exagéré de dire que Pomiro les a tués.

Chacun était passionné de suivre les épisodes de la guerre. Dans certaines maisons aisées trônait un poste de TSF qui diffusait les mystérieux messages de Londres. Il était possible, à ceux qui passaient sur les trottoirs de s'arrêter discrètement pour les écouter. Sans pour autant les comprendre.

Je faisais halte, chaque jour, aux grilles de l'immeuble Bougenot – occupé par les services de l'Amirauté – pour y lire les feuillets dactylographiés des bulletins d'information. Le lieutenant de vaisseau Bayle les y faisait accrocher. En ces premières années de guerre, c'étaient autant de bulletins de victoire. Je les supposais tendancieux. Mais ils me renseignaient néanmoins sur les succès militaires réels de l'Axe : [...] Autant de nouvelles qui n'autorisaient pas chez moi l'optimisme. Vu la pente suivie par les événements, je perdais l'espoir de quitter bientôt les PTT.

Pomiro, de plus en plus, se fait dominateur. Quand Laval revient au gouvernement, il lui fait transmettre, de façon démonstrative, en l'apportant lui-même au guichet, un télégramme de félicitations. J'en suis témoin. Il veut, de toute évidence, impressionner le personnel. Il joue au haut-dignitaire.

Son compère Bayle, bras droit de l'Amiral pour les questions de propagande, est fréquemment au télégraphe. Il vient rendre visite à l'abbé Bullier, un autre pontife de l'Amirauté, qui a grade et tenue de lieutenant. Patron de la censure postale, l'abbé s'est fait aménager un box grillagé attenant à la salle de tri. Les plis sont ouverts sur le petit côté à l'aide d'une paire de ciseaux. Quand il tombait sur une lettre savoureuse, Bullier se carrait dans son fauteuil pour lire à son aise. [...]

Dans le même temps, le pays s'enfonçait dans la misère. Quelques rares denrées, tels, le pain et le lait concentré, pouvaient s'obtenir à échéances fixes, en quantités étriquées, sur coupons. Tout le reste s'obtenait au marché noir, dans une débrouillardise effrénée et généralisée. C'était une sorte de loi de la jungle où les plus faibles perdaient pied, et dépérissaient à vue d'oeil. [...]

On s'était mis à manger des nouks, mollusques plats, à allure de cancrelats, qui tapissent les rochers marins. Personne n'en avait jusque-là remarqué l'existence. On n'aurait pas eu l'idée, précédemment, de les donner même aux cochons. Les nouks étaient devenus

honorable marchandise. [...] Cependant, les gens de l'Amirauté mangeaient bien. L'armée et surtout la marine avaient priorité. Il n'était pas jusqu'aux simples troufions, dans les casernes, qui ne fussent des privilégiés de la nourriture. [...]

Précisément, ce matin-là, la tête levée vers le feuillage, j'observais leur manège (des merles) dans les tamariniers de la Savane. Je ne prêtais que peu d'attention à un petit cortège de gens qui remontaient la rue, venant du Bord-de-mer. Ils défilaient, fanion en tête, derrière une trompette, spectacle habituel à l'époque. Un bref instant, je perds conscience du temps et du lieu. Puis, je comprends qu'un coup a dû m'atteindre à la nuque, puisque mon malheureux casque roule sur le bitume quelques mètres devant moi.

Des marins de l'*Emile-Bertin*, arrière garde du groupe qui m'a dépassé, se retournent pour me montrer le poing, me rappelant qu'il est interdit de rester couvert quand passe le drapeau de la Légion.

MAUVOIS Georges Eleuthère, *Monologue d'un foyalais*, pages 95 à 100, Editions Ibis rouge, mars 1999.

La grande famine « An tan Robè »

De nos jours encore « au temps Robert » (an tan Robè) évoque en Martinique le souvenir d'une terrible famine qui frappa « l'île aux fleurs » durant l'administration de l'Amiral Robert, un haut-commissaire de Vichy.

Dès 1940, des phases de pénurie se transforment en épisodes de disette. Mais l'île reste largement approvisionnée en morues venues de l'Atlantique Nord et les liaisons maritimes qui perdurent avec les Etats-Unis ou le Brésil permettent aux habitants d'être ravitaillés. Tout change en mai 1942. Washington rompant ses relations diplomatiques avec Vichy, la Martinique subit alors un blocus partiel, puis total après le débarquement allié en Afrique du Nord en novembre 1942.



La population martiniquaise, entièrement coupée du monde, manque de tout et ne mange plus à sa faim. Et ce n'est pas les 5400 hectares de cultures vivrières et maraîchères qui suffisent à nourrir les 246 000 habitants que compte l'île à cette époque.

L'Amiral Robert institue alors le rationnement. Mais le règne du troc et de la débrouille l'emporte. Le pain est fabriqué avec de la poudre de manioc, le sel avec de l'eau de mer bouillie, l'huile avec des noix de coco séchées, le savon avec du jus de coco.

Le marché noir se développe et les prix flambent. Les oeufs sont si chers qu'ils s'achètent à l'unité : 8,50 francs (3,80 euros) contre 0,65 francs (30 centimes d'euros) en 1939 ! Quant à la viande, elle est réservée aux plus riches. Les autres doivent souvent se contenter de bananes.

Les conditions de vie sont si épouvantables que nombre d'enfants souffrent de rachitisme. Faute de médicaments, les épidémies ne sont plus soignées. La mortalité connaît une envolée spectaculaire : à Fort-de-France, le nombre de décès passe de 954 à 1529 entre 1942 et 1943.

Robert chassé, il faudra de longs mois aux autorités gaullistes, privées de l'aide du grand allié américain, pour venir à bout de cette situation dramatique.

ALLEVI Jean-Jacques, *Les Antilles, des pirates du XVIIe siècle jusqu'à aujourd'hui, quatre siècles d'histoire des caraïbes françaises* – GéoHistoire, Février-Mars 2019

La discrimination

La Martinique, coupée de la France, connaissait les queues, la disette : une queue pour les blancs et une queue pour les noirs ! Nous sommes ainsi brutalement et douloureusement réveillés !... Nous étions tous confondus dans le même opprobre, ceux qui avaient le piano dans le salon et qui n'allaient jamais pieds nus à l'école et ceux qui n'étaient pas précédés par la considération familiale...

La Martinique, comme la Guadeloupe, étaient traumatisées ! personne ne pouvait comprendre qu'il fallait désormais assumer une condition de citoyen de seconde classe, de citoyen affamé. En face, les marins du porte-avion, des destroyers et de cette flotte qui avaient fui le combat et accepter la défaite, vivaient dans l'opulence : la mer rejetait, comme une provocation quotidienne, les denrées alimentaires précieuses que, même ceux qui en avaient les moyens, ne trouvaient plus sur les marchés. (...)

Ainsi, domestiqués, nous nous contentions d'une citoyenneté de deuxième classe, ayant choisi la sécurité digestive plutôt que les risques de l'espérance et de la lutte libératrice.

C'est pour cela que la présence de l'Amiral Robert a pesé de tout son poids dans notre évolution.

Les marins blancs sont installés dans un confort douillet. Gavés. L'Amiral Robert a destitué tous les maires élus issus du peuple martiniquais pour les remplacer par des représentants de la caste blanche des békés. La stratification sociale, parce que doublée de la stratification raciale, devient sensible : la couleur, le noir devient une sorte de ralliement, le dénominateur commun... bientôt le détonateur commun !

Je me suis brusquement senti l'Autre ; mais ce déchirement n'allait pas sans douleurs étouffées car il est pénible de se réveiller brutalement d'un rêve pour vivre un cauchemar !

Dans nos têtes, tout tourbillonnait. La flotte majestueuse qui avait quitté le *Ponant*, rutilait au soleil dès le lever du jour. Nous rejetions les marins, nous en voulions aux Martiniquaises qui sortaient avec eux, surtout celle de notre milieu ; nous jalouisions leur confort et la consommation ! Mais nous admirions leurs bateaux d'acier ! Quel contraste et quelle contradiction !

Le *Surcouf*, le plus grand sous-marin du monde, nous renvoyait à nos lectures fantastiques et aux aventures extraordinaires du *Nautilus* ; cet immense poisson d'acier symbolisait notre situation entre deux pôles, l'un blanc, l'autre inexorablement noir.

FANON Joby, *Frantz Fanon, de la Martinique à l'Algérie et à l'Afrique*, pages 30 et 31, Editions L'Harmattan, 2004

Le cas du lieutenant von Dem Borne

INTERVIEW DE GILBERT PAGO

Historien, Gilbert Pago a contribué à l'écriture du scénario du téléfilm en veillant à préserver un minimum de vérité historique, par exemple au sujet du lieutenant allemand Dietrich von Dem Borne.*

En dehors du cas du lieutenant von Dem Borne, y a-t-il eu une présence militaire allemande à la Martinique durant la seconde guerre mondiale ?

Il n'y a pas eu de représentation militaire allemande en Martinique parce que l'Amiral Robert faisait très attention à ne pas être envahi par les Américains, car ce sont eux qui contrôlaient le ravitaillement de l'île. Une présence allemande forte aurait été ressentie comme une menace pour les Américains, eu égard aux fameux accords conclus entre Greenslade** et Robert et des termes de la déclaration de La Havane***.

Quel est le contexte historique entourant l'arrivée de Dietrich von Dem Borne ?

Nous sommes donc en 1942, au moment où les Allemands ont décidé de bloquer l'approvisionnement en pétrole des différentes îles anglaises, mais aussi françaises. La région qui fournissait le plus de pétrole était celle des Antilles néerlandaises (Curaçao, Aruba) de même que Trinidad, sous contrôle britannique. L'armée allemande a lancé une opération avec pour objectif de faire sauter les raffineries des Antilles hollandaises, mais il y a une erreur au sein de l'équipage d'un sous-marin allemand, commise d'ailleurs par von Dem Borne, qui était un jeune lieutenant.

Résultat : le sous-marin a explosé, blessant grièvement von Dem Borne, alors que la plupart de ses compagnons étaient tués. Le jeune lieutenant a été évacué sur la Martinique.

Pourquoi la Martinique ?

D'abord parce que la Martinique est dirigée par un pouvoir aux ordres de Vichy et donc pro allemand ; ensuite, parce que la Martinique est la tête de pont de Vichy aux Antilles avec l'amiral Robert, qui dirige la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et pendant un certain temps Saint-Pierre et Miquelon. Par ailleurs, le père de von Dem Borne, qui est un haut gradé allemand, adresse un télégramme à Vichy afin de prendre toutes les mesures pour soigner son fils. J'ajoute que l'amiral Robert, ayant senti les problèmes que soulèverait cette affaire, a préféré se rendre en Guadeloupe au moment de l'arrivée du soldat allemand.

Est-ce à dire que son débarquement a été fait en catimini ?

Effectivement. La population n'est pas mise au courant. Son arrivée a lieu de nuit à la Pointe-des-Nègres, là où il y a le phare, sur un terrain militaire, puis conduit à l'hôpital militaire Clarac où il est opéré, amputé d'une jambe. Au bout d'un certain temps, il est rétabli, réside à Redoute, se déplace en ville, reçoit de l'argent de son père, achète une voiture au garage américain, et parvient même à acheter de l'essence.

On a le sentiment que von Dem Borne embarrassait beaucoup de monde...

Absolument. C'est particulièrement vrai pour Robert, car, encore une fois, il sait que cela peut lui poser des problèmes avec les Américains. Par contre, les gens qui l'entourent, ceux qui sont plus fascistes que les fascistes, se chargent de gérer cette affaire. En disant cela, je ne cherche pas à dédouaner Robert, mais ce dernier est aussi un diplomate et sait parfaitement le sens de chaque acte politique, en particulier à l'égard des Etats-Unis.

Von Dem Borne est resté combien de temps à la Martinique ?

Il a séjourné chez nous jusqu'en novembre 1943, puis il sera livré aux Américains, ensuite aux Allemands qui le jugent et le condamnent pour faute grave. Après la guerre, von Dem Borne est un peu mis à l'écart, et décède en 2007.

*von Dem Borne, von DemBorne.

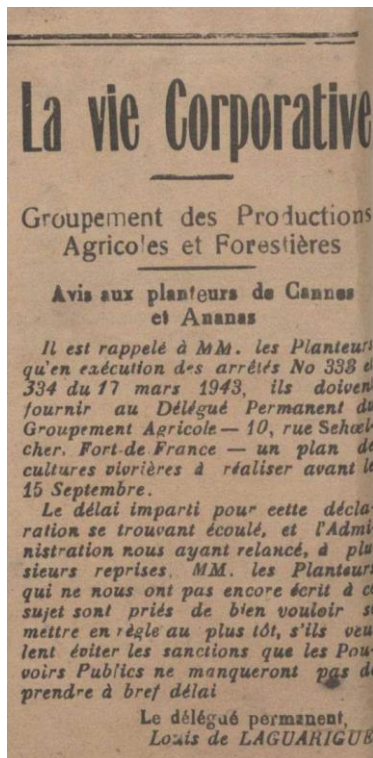
**Amiral Greenslade, commandant en chef des forces navales, aériennes et terrestres de l'armée des Etats-Unis dans la Caraïbe.

***Publiée le 30 juillet 1940.

Gilles Perrault et le lieutenant

« Un nazi à la Martinique », titrait le site de l'Humanité, en mars 2002, au sujet de la publication de « *Les vacances de von La Rochelle* », (éd. Fayard), un roman de Gilles Perrault, inspiré de l'histoire de Dietrich von Dem Borne, qui lui fut relatée lors de plusieurs visites à la Martinique. En outre, Gilbert Pago signale un autre livre évoquant le cas von Dem Borne : « *Martinique, retour en arrière* » écrit par Abel Epither.

LAMY Rodolphe, *France Antilles du vendredi 15 avril 2016*



Blocus : la pratique des cultures vivrières et maraîchères est encouragée

Arrêté du 17 mars 1943 – (...) ordre à tout agriculteur exploitant pour son propre compte, tout métayer ou colon, toute société industrielle, propriétaire ou fermière d'habitation sucrière et d'ananas, possédant une surface cultivée en cannes ou ananas égale ou supérieure à 1 hectare d'avoir, avant le 15 septembre 1943, à couvrir en cultures vivrières, c'est-à-dire en bananes, patates, choux du pays, haricots ou pois, manioc, arachides etc. au moins 20 % de ses emblavures en cannes ou ananas (...)

Journal officiel de la Martinique, 20 mars 1943

Ce fut une année (1942) de restriction à tous points de vue (...) On a manqué de pain, de viande, de poisson, de morue, de légumes. Manque de vêtements, de chaussures, manque de bois, de ciment pour les constructions, manque de livres pour les étudiants, de papier, de plumes, d'encre, manque de gazoline pour les autos et surtout de pneus. Trois voitures par semaine seulement partent de Trinité pour la ville. Il y a eu des bagarres pour l'embarquement ; les voitures sont prises d'assaut dès trois ou quatre heures du matin. On a dû s'inscrire à la police pour avoir une place sans désordre (...) Les prix montent tous les jours (...) - Juillet 1943 –

Pour remédier à la pénurie universelle, on a utilisé les produits de remplacement. On a fait du vin d'orange et d'ananas, du sel avec de l'eau de mer (mais trop souvent il donnait la colique), de l'huile avec des cocos secs. On a utilisé aussi le jus de coco pour faire le savon. (*Journal de l'abbé Rennard (Paroisse de Trinité)*).

NICOLE Raphaël, *Histoire des Antilles françaises, des Amérindiens à nos jours*, pages 108 et 109, Paris, Editions de la Frise, 2012.

(...) La famille est dans l'obligation de revenir sur les terres de Balata ; une vie en autarcie se redessine. Il faut donc en urgence trouver du travail. Alors Solange*, en bon petit soldat, se met à la recherche d'un emploi.

A l'époque les écoles sont rares. Et les effectifs des classes sont élevés : quatre-vingts à cent enfants par classe du cours préparatoire dans les campagnes. Les conditions sanitaires et sociales sont rudes : les enfants allaient et venaient pieds nus. Ils étaient recouverts de chiques.

Le dénuement était total. Les maîtres avaient du mal à se déplacer. Parfois, l'un trouvait un cheval pour rejoindre son école. A Saint-Esprit, il y avait deux écoles au bourg, une pour les garçons, une pour les filles. (...) Les instituteurs étaient peu formés. L'administration tolérait donc le recrutement des élèves qui venaient d'obtenir le Brevet supérieur mais qui n'avaient pas encore suivi de formation.

Le système scolaire de l'époque porte l'empreinte d'une francisation à outrance et la Martinique est complètement absente des programmes officiels. L'idéal républicain contribue à l'éducation des enfants martiniquais et impose le modèle français. Beaucoup de maîtres sont convaincus de la nécessité d'éduquer dans le respect de la mère patrie. Les châtiments corporels sont autorisés.

L'école est une véritable entreprise d'aliénation coloniale. Bien heureusement, des tentatives de combattre ce système voient le jour, auxquelles Georges et Solange prennent part et qu'ils soutiennent.

*Solange Fitt-Duval née le 25 août 1921 au Saint-Esprit, membre du Parti Communiste martiniquais dès 1946, décédée le 28 mars 2014.

SYLVESTRE Anique, *Ma chère Solange*, Pages 39 à 44, Editions Jets d'encre, Saint-Maur-des-Fossés, 2018.

UNE REMARQUABLE CREATIVITE

Chaque famille avait un petit jardin où elle développait des cultures maraichères et vivrières. La nourriture était surtout composée de racines, de fruits à pain et de « ti-nain ». La chair était souvent de la morue salée, la viande et le poisson étaient souvent réservés aux plus aisés. L'Amiral Robert imposait la culture de la canne à sucre et réquisitionnait des cultures vivrières.

Nos grands-parents fabriquaient de l'huile avec les noix de coco sèches, du sel à partir de l'eau de mer. La « farine France » était remplacée par la farine de manioc ou la farine de fruit à pain. On fabriquait du savon avec certaines plantes et des chaussures avec la paille des cocotiers ou le caoutchouc de vieux pneus. Presque tous pratiquaient le **troc**.

« **A l'école**, les plumes en acier avaient été remplacées par des plumes de coq, de poule ou de canard, taillées en biseau.



On fabriquait de l'encre avec le cœur du bois de campêche que l'on faisait bouillir ; on recueillait l'eau devenue violette. Les cahiers étant rares, on récupérait soigneusement le papier des sacs de ciment pour en faire des cahiers pour les écoliers : les feuilles propres étaient découpées et cousues ensemble par le milieu. Pour apprendre à compter, on utilisait des souches de feuilles de cocotier coupées en petits morceaux. Chaque enfant devait avoir ses bûchettes, attachées par dizaine pour la leçon d'arithmétique dans son sac en toile. »
« On fabriquait des timbales avec des boîtes de conserve sur lesquelles on soudait une anse. Une petite calebasse coupée en deux donnait deux *kouï* qui servaient d'assiette. Les grandes calebasses donnaient des grands *kouï* et on s'en servait pour tout. » « Le soir, on s'éclairait de lampions fabriqués à partir de boîtes de conserve »

Sources : antanlontan@infonie.fr

Les communications entre les Antilles, la Guyane et la Métropole déjà très ralenties depuis plus d'un an, devinrent de plus en plus difficiles. Pour cette raison, Vichy avait assoupli le monopole commercial dont bénéficiait la Métropole en déléguant aux gouverneurs une partie des prérogatives ordinairement dévolues aux ministres. [...]

Pour faire face aux pénuries grandissantes une loi, du 14 mars 1942, établit un rationnement sévère tandis que l'autosuffisance et les cultures vivrières étaient encouragées. Cependant, le blocus asphyxiait progressivement une économie locale déjà fragile avant la guerre. Depuis des décennies, la France privilégiait les monocultures d'exportations et le blocus révélait, en l'accroissant, la vulnérabilité de l'Outre-mer.

En Guyane, conscient de cette faiblesse, le gouverneur Chot, avait appelé dès mars 1940 les membres de la Chambre d'agriculture de Cayenne à produire plus pour les habitants et moins pour l'exportation. [...] Mais, en Guyane, traditionnellement tournée vers la forêt, le négoce, l'orpillage et les emplois publics, il y avait peu de traditions agricoles, Le « Retour à la Terre », officiellement encouragé y connut peu d'écho et les exploitants rencontrèrent des difficultés pour recruter de la main-d'oeuvre. Le gouverneur obtint tout de même quelques succès locaux. [...] Des cultures de canne à sucre et une raffinerie de rhum se développèrent pour la consommation locale tandis que des coupes de bois étaient effectuées au profit de la Guadeloupe et de la Martinique.

La Guyane contribua même à réduire la pénurie de chaussures en réalisant des semelles avec du caoutchouc récolté en forêt. Dans ce cas, la substitution dépassa le stade de l'improvisation car les chaussures fabriquées en Guyane étaient vendues dans les îles : « *La pénurie de chaussures (...) a fait rechercher de nouveau la gomme de balata. On en recueilli 20 tonnes en 1944 qui servirent à la fabrication de 13 000 paires de chaussures dont 8 000 exportées vers les Antilles.* »

[...] L'Amiral Robert inaugura un barrage sur la Roxelane et encouragea les cultures fruitières et maraichères. Il en était de même en Guadeloupe où le gouverneur Sorin lança un « *appel aux agriculteurs et aux industriels guadeloupéens* » afin qu'ils développent des cultures nouvelles dont le soja. Comme en Martinique, on tentait de relancer la production de café et de nombreux lopins de terre furent mis en culture par des familles modestes qui les consacraient surtout aux fruits et légumes destinés à la consommation personnelle ou au troc. [...]

Le gouverneur Sorin fit aussi interdire l'abattage des manguiers et des arbres à pain, utiles à l'alimentation. L'huile étant rationnée, on élaborait une huile de substitution à partir du coco. « *France-farine* », la farine de blé blanche en provenance de Métropole, devenait introuvable, on la remplaça par de la farine de manioc. Pour le poisson salé, qui entrait dans

l'alimentation quotidienne des Antillais, on eut recours à la pêche artisanale qui se développa. Pour pallier le manque de sel les habitants firent bouillir de l'eau de mer, procédé qui donnait un sel de qualité médiocre. Des salines furent donc remises en activité à Saint-Martin et Saint-Barthélemy et les pêcheurs de ces petites îles acheminèrent du poisson salé à bord de leurs voiliers jusqu'en Guadeloupe.

Face à la pénurie, l'imagination des habitants se manifesta donc dans tous les domaines. Quand les écoliers manquèrent d'encre, ils en fabriquèrent avec des colorants locaux et ils remplacèrent leurs plumes métalliques par des plumes d'oie...

RAGACHE Gilles, *L'outre-mer français dans la guerre (1939-1943)*, pages 131 à 136, Collection campagnes & stratégies, Philippe RIGALENS et Jean LOPEZ, Economica, avril 2014.

Créativité et débrouillardise

Le régime de l'Amiral Robert organisé essaie de gérer la pénurie. Le petit commerce de mère se voit attribuer des dotations, des quotas de tissus, de chaussures, de fil. Le stock est répertorié par les organismes économiques du gouverneur et des listes de clients fournies. La moindre vente est effectuée sur ticket de rationnement. Et nous voilà charger de contrôler les cartes de rationnement et de délivrer, au fur et à mesure des dotations, les marchandises que nous avons en stock.

Bien entendu la débrouillardise « cette forme athée du salut », s'installe et les échanges discrets se font entre les kilos de pain, les litres d'huile, les bonbonnes de lait en poudre avec les coupons de tissus, les paires de chaussures, etc...

(...) Les couches pauvres de la population, ne disposant pas de monnaie d'échange, souffraient de plus en plus. C'est la période où les mangroves furent mises en coupe réglée et où les « crabes mantous » firent leur apparition sur le marché aux légumes de Fort-de-France. Il faut dire qu'en temps normal ces crabes n'étaient pas chassés. Mais nécessité faisant loi, de nombreuses tables bourgeoises accueillirent ces crustacés aux immenses pattes velues, d'aspect peu engageant et pourtant à la chair fine et savoureuse.

(...) Cette époque « en temps Robè » comme on la désigne actuellement fut une époque où l'imagination créatrice des Martiniquais s'en est donnée à cœur joie. On a pratiquement tout inventé pour survivre : le savon, le sel, l'huile de coprah, les chaussures découpées dans de vieux pneus de voitures, les carreaux. La population se mit à vivre en autarcie. Il n'était pas d'autres solutions car la marine des USA maintenait autour du pays un blocus rigoureux.

FANON Joby, *Frantz Fanon, de la Martinique à l'Algérie et à l'Afrique*, page 46, Editions L'Harmattan, 2004.

LA RESISTANCE EN MARTINIQUE

Une population de plus en plus mécontente

Cette période de disette n'a pas arrangé la popularité de l'Amiral, comme le confirme un extrait de sa correspondance : « *Celle-ci (l'opinion locale) n'était plus à son niveau de mai 1942 : les restrictions alimentaires et vestimentaires très rigoureuses avaient fortement mécontenté une masse politiquement indifférente* ».

En outre, les comportements racistes sont loin de s'atténuer. Alors, qu'à l'Armistice, la Martinique était encore sous le choc de la défaite française toute prête à soutenir jusqu'au bout la Mère Patrie, elle réalise très vite que cette dernière collabore un peu trop avec le

régime nazi. La propagande encourageant les Antilles, « ces îles fortunées », à aider la pauvre Mère Patrie qui meurt de froid et de faim crée de plus en plus l'indignation d'une Martinique meurtrie par le blocus, la disette et la répression.

Confiant l'évoque d'ailleurs, dans *Le nègre et l'Amiral* : « ça veut dire que les gens meurent de froid et de faim là-bas pendant qu'on rigole plein notre ventre ici... ». En outre, les actes racistes se multiplient et le mécontentement ne fait que s'accroître. Les békés bénéficient de nombreux avantages, les marins font preuve d'un racisme de plus en plus intolérable.

Dès le début, une certaine résistance pacifique s'est mise en place – certains manifestent leur mécontentement en klaxonnant la lettre V de victoire en morse.

En 1942, alors que l'approvisionnement est bloqué pendant plusieurs mois, cette résistance s'organise, elle diffuse discrètement des tracts et des journaux.

En novembre 1942, l'occupation de la zone libre par les Allemands n'améliore pas ce mécontentement général. Mais quand quatre mois plus tard, la Guyane est libérée, la population explose.

Le régime de Robert n'a plus aucune légitimité et rien ne peut plus expliquer que la Martinique ne se rallie pas à De Gaulle. Pourtant, Robert s'obstine. Pour rester neutre et fidèle à Vichy, il utilise la rivalité entre le général De Gaulle et le général Henri Giraud. Ce dernier a été mis en place par les Etats-Unis, après l'assassinat de François Darlan, le représentant de la France libre en Afrique – De Gaulle représentant la France libre à Londres. L'Amiral est d'autant plus « piégé » que face aux menaces que représentent les Alliés, Pétain ordonne à Robert de saborder les navires du port de Fort-de-France. Robert accepte à condition de la certitude d'un débarquement imminent.

MARIE Louis, *L'art contemporain martiniquais de 1939 à nos jours*, pages 49-60,

Thèse de doctorat soutenue le 6 novembre 2009.

Répression contre les oppositions et la dissidence

Pour lutter contre les opposants et les dissidents, les autorités vichystes prennent le 10 septembre 1940 un décret-loi « relatif aux mesures à prendre aux Antilles et à la Réunion à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique ».

Pour lutter contre les départs nocturnes, l'Amiral Robert fait multiplier les rondes le long des côtes et les patrouilles en mer.

Les opposants sont emprisonnés, parfois dans un navire de guerre, le croiseur *Emile Bertin* ou le porte-avion *Béarn*, souvent au Fort Napoléon (transformé en prison) aux Saintes. Beaucoup comme Maurice des Etages, Hervé de France, Henri Dubois, et Chapeyrou sont arrêtés et condamnés respectivement à quinze ans ou cinq ans à trois ans de travaux forcés. Joseph Marie-Alfred De Reynal de Saint-Michel est emprisonné en même temps que Georges Chalono : ils avaient collé le « V » de la victoire sur leur voiture.

PREVOST Laurent, Préfet de la Martinique (Directeur de la publication),

Le ralliement de la Martinique à la France combattante, Juillet 2013.

L'engagement et la résistance des intellectuels

La Résistance prit des formes diverses et toucha tous les milieux. C'est ainsi qu'un groupe d'intellectuels martiniquais (Aimé Césaire, René Menil, Georges Gratiant, Suzanne Césaire, Aristide Maugée, Lucie Thérèse) publièrent une revue culturelle « *Tropiques* » à partir d'avril 1941. Les rédacteurs étaient obligés de s'exprimer avec prudence car les articles étaient soumis à la censure.

Mais avec le temps, ils s'enhardirent et par la poésie, la critique littéraire ou l'article historique, ils dénoncèrent l'idéologie de Robert-Vichy. La revue toucha surtout les milieux intellectuels, les étudiants (son tirage varia de 1000 à 500 exemplaires) et elle joua un grand rôle dans la formation et la prise de conscience de la jeune génération. Elle fut interdite le 10 mai 1943 par le chef de la censure, le lieutenant de vaisseau Bayle qui l'accusa d'être « révolutionnaire, raciale, sectaire, d'empoisonner les esprits, de semer la haine, de ruiner la morale ». (...)

Les communistes martiniquais, contraints à la clandestinité par l'interdiction du PCF*, connurent la répression avant même le régime de Vichy. Leur journal « *Justice* » (du 26 août 1944) raconte l'opération menée contre eux par la police en 1940 avant la parution au « Journal officiel de la Martinique » du décret de dissolution du PCF : « en pleine nuit nos camarades sont sauvagement sortis de leurs lits pour des perquisitions et des saisies arbitraires devant ouvrir la série des méthodes de terreurs et d'intimidation qui devaient désormais nous être réservées. Tout notre matériel, tous nos documents, nos emblèmes, nos bibliothèques personnelles, nos souvenirs intimes sont emportés, piétinés, détruits...

Les opérations s'écoulèrent en une seule et même nuit dans la ville, la banlieue, les bourgs. Etroitement surveillés par la police, encore peu nombreux (quelques dizaines), ils arrivent cependant à se rencontrer, se concerter, à agir auprès de la population. Quelques numéros de « *Justice* » paraîtront même sur une feuille ronéotypée.

*Parti communiste français

**NICOLAS Armand, *Histoire de la Martinique – de 1939 à 1971 – Tome 3*, page 64
Paris, Editions l'Harmattan, avril 2018.**

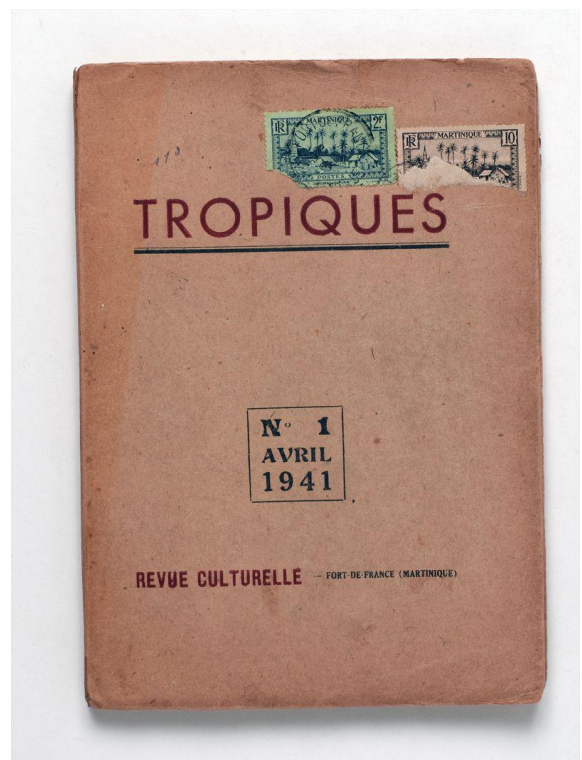
La revue *Tropiques* (1941-1945)

Pour une lecture critique de *Tropiques* par René Ménéil, Octobre 1973

« Les textes qui suivent ont paru à Fort-de-France de 1941 à 1945. Leur publication a été soumise à la censure préalable de Vichy jusqu'en mai 1943, date à laquelle un refus d'imprimé fut notifié aux rédacteurs de la revue qui furent contraints d'en suspendre la parution jusqu'à l'écroulement du régime de Pétain aux Antilles. (...)

La lecture que nous envisageons ici pour les lecteurs est une lecture critique – soucieuse, par conséquent, de trouver les tenants et les aboutissants de ces textes de façon à en dégager les significations objectives, parmi lesquelles devront se retrouver celles mêmes qui auraient échappé aux rédacteurs de la revue pour une raison quelconque.

Une telle lecture n'est pas sans poser et sans tenter de résoudre un certain nombre de problèmes et de nature différente. Tout d'abord la censure préalable a produit dans ces textes, comme l'on s'en doute, des effets de style et de pensée que la lecture instruite doit pouvoir identifier.



Les étudiants et les lycéens, qui ont été dans les années 40 à peu près les seuls lecteurs de *Tropiques* (certains en furent les collaborateurs), savaient qu'il fallait « lire entre les lignes », remplir les blancs et les silences, interpréter les symboles, les ellipses, les antiphrases. Ces différentes figures de rhétorique, en des lieux déterminés des textes, étaient destinées dans le contexte politique du moment, avec un clin d'oeil en direction du lecteur antillais, à exprimer la pensée des écrivains tout en la masquant aux yeux des autorités de Vichy.

C'est ainsi que tant que le régime de Pétain sera installé aux Antilles, une absence hante ces textes : Pétain et son régime sont dénoncés mais ne sont pas nommés. Ils sont donc présents, mais dans un acte d'écriture qui les expulse systématiquement des textes et laisse leur place vide.

De même, le marxisme étant hors la loi, un hommage funèbre sera rendu à Jules Monnerot, fondateur du mouvement communiste aux Antilles, sous la forme d'un discours qui a pour fonction d'énoncer et de dissimuler tout à la fois une profession de foi marxiste en opérant une manière de diversion par les moyens du lyrisme, de la métaphore et de l'emphase dramatique (*Tropiques*, n° 6-7, février 1943).

Revêtue du manteau de la poésie, l'injure même directe, adressée au régime, en impose, il faut croire, à la censure, qui donne son visa pour l'impression de poèmes dont l'intention politique n'est pas douteuse.

Tropiques – 1941-1945, Collection complète, page XXV,
Editions Jean-Michel PLACE, Paris, 1978.

Lettre du Lieutenant de Vaisseau Bayle, chef du service de l'information, au directeur de la revue *Tropiques* Fort-de-France, le 10 mai 1943.

Monsieur,

Lorsque Madame Césaire m'a demandé pour un nouveau numéro de *Tropiques* le papier nécessaire, j'ai tout de suite acquiescé, ne voyant aucune objection, bien au contraire, à la parution d'une revue littéraire ou culturelle.

J'en ai, au contraire, de formelles vis-à-vis d'une revue révolutionnaire, raciale et sectaire.

Si vous me répondez qu'il s'agit là d'une attitude uniquement littéraire, je vous retournerai que tout concourt à convaincre le lecteur qu'il n'en est rien et c'est cela qui compte.

Liberté ? Certes, mais pas la liberté d'empoisonner les esprits, de semer la haine, de ruiner la morale.

Mettons de côté ce qu'il y a de choquant à voir des fonctionnaires, non seulement salariés de l'Etat français, mais ayant atteint un haut niveau de culture et une place de premier rang dans la société, prétendre donner le signal de la révolte contre une patrie qui a été précisément pour eux une si bonne patrie. Mettons aussi de côté que vous êtes professeur et chargé de former les jeunes, ceci ne me regarde en effet pas directement, et retenons seulement le fait que vous êtes Français.

Le villageois et le serpent s'imposerait invinciblement à l'esprit si, précisément, vous ne nous informiez pas que vous n'écoutez plus « la voix des moralistes, tous policiers ». Permettez-moi cependant de vous rappeler que cette fable se termine par : « Quant aux ingrats, il n'en est point qui meurent enfin misérables ». (...)

Depuis Schoelcher, la France s'est engagée dans une politique d'égalité raciale qu'elle n'a pas seulement proclamée mais qu'elle a plus profondément mise en pratique que n'importe quel pays (...)

J'avais cru voir dans *Tropiques* le signe d'un régionalisme non moins vigoureux et tout aussi souhaitable. Je constate que je me suis trompé et que vous poursuivez un but tout différent. Je pense que le progrès doit être poursuivi dans la voie dans laquelle on s'est engagé depuis près d'un siècle et je crois d'ailleurs que le problème qui se pose ici est beaucoup plus social que racial. Des principes comme ceux que le Maréchal a évoqués doivent, lorsque nous aurons le courage de les traduire dans les faits, le résoudre. Pour vous, vous croyez au pouvoir de la haine, de la révolte et vous vous fixez comme but le libre déchainement de tous les instincts, de toutes les passions : c'est le retour à la barbarie pure et simple. (...)

Il ne serait pas concevable qu'un Etat civilisé, conscient de ses devoirs, vous laissât poursuivre la diffusion d'une telle doctrine.

J'interdis donc la parution du numéro de *Tropiques* dont vous voudrez bien trouver ci-joints les manuscrits.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signé : Bayle.

Tropiques – 1941-1945, Collection complète, page XXXVII,
Editions Jean-Michel PLACE, Paris, 1978.

Réponse de *Tropiques*

Fort-de-France, le 12 mai 1943.

A M. le Lieutenant de Vaisseau Bayle.

Monsieur,

Nous avons reçu votre réquisitoire contre *Tropiques*.

« Racistes », « sectaires », « révolutionnaires », « ingrats et traîtres à la Patrie », « empoisonneurs d'âmes », aucune de ces épithètes ne nous répugne essentiellement.

« Empoisonneurs d'âmes » comme Racine, au dire des Messieurs de Port-Royal,

« Ingrats et traîtres à notre si bonne Patrie », comme Zola, au dire de la presse réactionnaire,

« Révolutionnaires » comme l'Hugo des « Châtiments »,

« Sectaires », passionnément comme Rimbaud et Lautréamont,

« Racistes », oui. Du racisme de Toussaint Louverture, de Claude Mac Kay et de Langston Hughes – contre celui de Drumont et Hitler.

Pour ce qui est du reste, n'attendez pas de nous ni plaidoyer, ni vaines récriminations ni discussion même.

Nous ne parlons pas le même langage.

Signé : Aimé Césaire, Suzanne Césaire, Georges Gratiant, Aristide Maugée, René Ménénil, Lucie Thésée.

Tropiques – 1941-1945, Collection complète, page XXXIX,
Editions Jean-Michel PLACE, Paris, 1978.

Martinique : dans le silence, un discours... (*Tropiques*)

(...) Tout cela fait de *Tropiques*, une revue d'une surprenante qualité qui n'avait rien à envier à ses équivalents parisiens ou new-yorkais, un véritable pétri d'intelligence et d'anticonformisme alliant une vraie culture intellectuelle savante à la hardiesse de la pensée et de l'esthétique.

L'âme de la revue est, avec René Ménénil, le couple que forment Aimé et Suzanne Césaire. Aimé est l'initiateur principal du groupe et son rédacteur le plus flamboyant.

(...) L'ambition se garde d'être politique. Elle est essentiellement culturelle et s'adresse en priorité à la jeunesse lycéenne : éduquer, entretenir la flamme de l'esprit, ouvrir les jeunes lettrés martiniquais à leurs origines négro-africaines et à l'ensemble du mouvement de la pensée contemporaine. (...)

On ne saurait pour autant qualifier le mouvement d'oppositionnel. Aucun article n'attaque de front le régime, sinon par quelques phrases semi-codées, des allusions fugitives et métaphoriques.

L'opposition de Césaire et de ses amis est toute intellectuelle. « *Tropiques* fut un discours dans le silence » dira Ménil. Résistance passive, seulement spirituelle et poétique qui lui sera d'ailleurs reprochée plus tard.

La censure de l'Amiral Robert n'y voit qu'une forme bénigne de régionalisme, jusqu'à cet article de mai 1943 signé Aimé Césaire où il est question des « forces de l'ombre » qui retient l'attention de la censure.

Du coup, toute livraison de papier est suspendue. *Tropiques* fait l'objet d'une interdiction administrative de parution. La commission de censure signifie sa décision au comité de rédaction en qualifiant la revue de « révolutionnaire, raciale et sectaire ».

La réponse de la rédaction est incisive et lapidaire (...) Rédigée par Suzanne Césaire, signée collectivement de la rédaction, elle aurait pu leur valoir quelques mois plus tôt une mesure immédiate d'internement mais en juin le régime se délite déjà et la fronde n'a pas de suite immédiate.

SAINTON Jean-Pierre, *La décolonisation improbable – Cultures politiques et conjonctures en Guadeloupe et en Martinique (1943-1967)*, page 42, Editions L'Harmattan, 2012.

Aimé Césaire, un professeur de lettres sous Vichy

Professeur de lettres diplômé de l'ENS et doué de qualités oratoires déjà manifestement reconnues, il* est sollicité : le 29 février 1940, il participe à une conférence organisée par Paulette Nardal et le Club féminin au profit des « œuvres de guerre ».

L'année suivante, on demande sa participation au jury d'un « concours des paroles du Maréchal ». Il s'agit bien sûr du Maréchal Philippe Pétain et Marcel Jean-Claude Louise-Alexandrine** exprime, naturellement, sa circonspection « compte tenu de ses prises de position contre le gouvernement de Vichy au point d'affronter la censure avec son épouse Suzanne Roussi » et émet des réserves sur son éventuelle participation. L'organe de presse d'obédience catholique *La Paix* indique, sans en donner le détail, qu'il faisait bel et bien parti du jury.

Dans une lettre autobiographique du 12 août 1943, il demande « réparation de l'injustice qui a été commise à [s]on égard » par le gouvernement de Vichy : il réclame son « reclassement » en s'appuyant sur un décret faisant valoir que les années de stage, celles qu'il aura effectuées de juillet 1939 à mai 1943, « comptent pour avancement ». Cette lettre, commente Marcel Jean-Claude Louise-Alexandrine avec une certaine retenue, « témoigne de la rigueur administrative du régime de l'Amiral Robert » en Martinique.

*Aimé Césaire

**Louise-Alexandrine Jean-Claude « *Les sources de l'histoire littéraire Antillo-Guyanaise : inventaire archivistique et bibliographique en Martinique (1750-1990)* », Thèse Antilles-Guyane, 2002

Site wikipédia.org

L'opposition antillaise et métropolitaine entre 1940 et 1943

La grande majorité des Antillais était nettement hostile à la politique de Pétain et leurs représentants locaux. Il y eut un sursaut patriotique antillais, une volonté de réaffirmer sa citoyenneté française, face à ceux qui auraient préféré les traiter autrement. En 1940, malgré l'assurance des autorités de Vichy que le gouvernement n'était ni négrophobe, ni esclavagiste et ne modifierait en rien le statut légal des Antillais ni les rapports raciaux aux Antilles, le retour au paternalisme et la répression donnait l'impression qu'un retour à l'esclavage était prévisible.

Si la résistance armée ne débuta qu'en 1943, les Antillais ne restèrent pas passifs jusque-là. Nombreux furent ceux qui exprimèrent leur hostilité au nouveau régime par des méthodes discrètes et originales, déjouant la censure et la vigilance de la police.

Aux Antilles, comme en France métropolitaine, la résistance se manifesta sous des formes diverses, il eut tout un éventail d'actes d'opposition dite quotidienne à Vichy aux Antilles. On entraînait en *dissidence*, terme que les cadres du régime aux Antilles utilisaient pour qualifier l'opposition des Antillais au programme et valeur du régime de Vichy.

On refusait de se découvrir pendant l'exécution de La Marseillaise, alors que Vichy exigeait un grand respect aux hymnes et aux cérémonies officielles, on mutilait les affiches et iconographies pétainistes, on distribuait des tracts sous le manteau. La nouvelle plaque nominative de la place de la Victoire à Pointe-à-Pitre qui devait être rebaptisée Place du Maréchal-Pétain fut souillée d'excréments, on narguait les policiers avec des pièces de dix sous pour leur faire comprendre par le biais d'un rébus qu'ils avaient « dissous » la République. Les automobilistes klaxonnaient des « V » pour Victoire en morse.

Aux matchs de football, on criait des *Vive De Gaulle* en même temps que des *Vive le goal*. Des intellectuels antillais menaient aussi ce combat discret. La revue *Tropiques* en Martinique, créée sous Vichy par le père de la Négritude Aimé Césaire, s'adressait à la population de manière codée, pour une double lecture celle de la censure et celle des Martiniquais.

L'entrée active en dissidence aux Antilles

À l'instar du maquis en métropole, on décidait de rejoindre les forces libres françaises combattantes dans les îles des Caraïbes avoisinantes où se trouvaient les bureaux de recrutement.

Entre 1940 et 1943, mais surtout entre 1942 et 1943, de jeunes Antillais (de 16 à 22 ans), rallièrent, au péril de leurs vies à bord d'embarcations rudimentaires, les îles anglaises voisines de la Dominique et Sainte Lucie d'où ils rejoignirent les forces libres françaises. L'un des plus connus d'entre eux est Frantz Fanon.

Une génération de jeunes hommes quitta ainsi entre 1942 (à l'appel du général De Gaulle) et 1943 les Antilles françaises laissant derrière elle une pénurie de main-d'œuvre agricole durement ressentie, angoissant de manière croissante les autorités. Entre 1942-1943, 150 dissidents mineurs – donc inadmissibles dans l'armée en application de la loi exigeant le consentement écrit du représentant légal pour – furent néanmoins admis comme volontaires à titre tout fait exceptionnel.

Même s'ils faisaient le plus souvent payer les dissidents, les passeurs ont joué un rôle indispensable, car fins navigateurs pêcheurs pour la plupart, ils étaient capables de naviguer de nuit sur les canaux meurtriers d'une quarantaine de kilomètres vers la Dominique ou Sainte-Lucie.

Beaucoup moururent noyés mais les rescapés sont envoyés à Porto-Rico, puis aux Etats-Unis, où ils intègrent le « bataillon de marche des Antilles » (le BMA) qui participeront à de nombreuses batailles dans l'Hexagone : Vosges, côtes Atlantique, Normandie, Alsace mais aussi en Allemagne et Afrique de Nord...

Tout comme les hommes, **les femmes aussi entrèrent en dissidence aux Antilles. Des institutrices, limogées en masse en application des lois sur le travail féminin interdit pour s'occuper de sa famille**, participaient à de nombreuses actions clandestines et d'actes d'opposition quotidienne.

Elles étaient aussi auxiliaires de l'armée de terre, remplissaient des taches d'infirmières, d'opératrices de transmission, de standardistes.

Lamiche, An tan Robè : la dissidence aux Antilles –

Site internet : blakes.fr/an-tan-robe-dissidence-aux-antilles/ 24 septembre 2015.

La résolution du Conseil Général de la Martinique, en date du 24 juin 1940, le jour même où l'Amiral Robert annonce l'entrée en vigueur de l'armistice, peut être considérée **comme la première manifestation de la Résistance en Martinique.**

Résolution du Conseil général de la Martinique, 24 juin 1940

Les Maires et Conseillers Généraux de la Martinique, réunis à Fort-de-France, le 24 juin 1940, proclament au nom de la population de l'île son indéfectible attachement à la France, sa volonté de consentir les derniers sacrifices pour parvenir à la victoire finale, par la continuation de la lutte aux côtés des alliés avec l'empire français d'Outre-mer, font un appel pressant à tous les citoyens pour assurer la continuité de la vie économique et administrative du pays dans l'ordre, par le travail, par l'esprit de solidarité et de sacrifice.

Cité par C. Chauvet, Cahiers du CERAG n° 34 « La Martinique sous l'Amiral Robert »

Le Conseil général apparaît comme un organe d'opposition active au régime de Vichy ; il est d'ailleurs suspendu en même temps que les autres assemblées élues (conseils municipaux). Mais la dissidence ne commence réellement qu'au moment où les Martiniquais subissent les rigueurs du blocus. Elle n'est pas seulement le fait des personnalités, d'élus ou d'intellectuels. Beaucoup de jeunes Martiniquais partent en dissidence pour échapper aux conditions difficiles que connaît le pays.

Libérer la France de l'occupation allemande, c'est aussi libérer la Martinique du blocus, des pénuries et du régime de plus en plus détesté de l'Amiral Robert.

LEOTIN Marie-Hélène, La Martinique pendant la Seconde Guerre Mondiale, sélection de textes, Page 19, Archives départementales, Centre Régional de Documentation Pédagogique des Antilles et de la Guyane, Directeur de publication : Yves Leborgne, 1993.

Les injustices que ressentait ces couches de la population devinrent un ferment puissant de la résistance au régime instauré par l'Amiral Robert, qui se développa à partir de l'année 1942 et du début de 1943, c'est-à-dire en concomitance avec le retournement de la situation en faveur des Alliés, qui intervint alors sur une grande échelle dans l'évolution du conflit. Il y avait une convergence de tous les éléments de la conjoncture qui incita finalement les Etats-Unis à rompre leurs relations diplomatiques avec l'Amiral Robert à la fin d'avril 1943, puis à l'éliminer deux mois plus tard. (...)

BAPTISTE F.A, *Le régime de Vichy à la Martinique*, pages 22 à 24,
Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale, N° 111 - 28e Année,
Presses Universitaires de France, Juillet 1978.

La révolte contre le régime de l'Amiral intervient d'abord par la population civile



(Victor Sévère au centre)

C'est en avril 1943, sans plus de précision sur la date exacte, qu'est créé, dans la clandestinité, le **Comité Martiniquais de Libération Nationale**. En son sein, on retrouve Victor Sévère, l'ancien maire de Fort-de-France déchu par l'Amiral Robert. Maire depuis 1900, il est aussi député, élu au Conseil Général, avec une majorité de békés.

A la tête du Comité, figure aussi Emmanuel Rimbaud, un des békés les plus riches, qui avait mené des négociations dures, huit ans plus tôt, au moment de la marche de la faim. On compte aussi Paul Symphor, Hermence Very, Auguste Réjon, Léontel Calvert...

Ce Comité décide de faire une manifestation le 18 juin pour commémorer l'appel du Général De Gaulle.

PAGO Gilbert, « *Il y a 70 ans, le basculement de la Martinique* », interview de Gilbert PAGO par Rodolphe LAMY, France Antilles, Samedi 22 juin 2013.

La première opposition vint de quelques hommes politiques qui refusèrent le ralliement des Antilles à la France de Vichy. Victor Sévère, député maire de Fort-de-France, refusa de reconnaître le gouvernement de Vichy. Il lui envoya sa double démission. En Guadeloupe, c'est l'avocat Paul Valentino qui dénonça l'illégalité de ce gouvernement.

Des actes plus ou moins grands furent commis à l'encontre de l'administration Vichyste : destruction des récoltes, refus du salut à l'hymne national, dégradation des affiches pétainistes, distributions de tracts ou de journaux clandestins, peindre des messages contre

l'administration vichyste ou le « V » (des F.F.L.) sur les murs. De nombreux pêcheurs risquèrent leur liberté et leur vie en acceptant de faire passer bénévolement de jeunes hommes et femmes pour les emmener vers les îles anglaises, par patriotisme. Dans certaines manifestations, certains refusaient de se découvrir au son de la Marseillaise. De nombreux articles de presse furent censurés. Lors des manifestations culturelles et des matchs de football, plusieurs actes d'opposition furent à noter comme la consommation de rhum qui était interdite, les cris de ralliement au Général De Gaulle au sortir des bals dont l'organisation était pourtant interdite. A partir de 1942, cette opposition s'organisa : des mouvements se constituèrent, diffusèrent des tracts et imprimèrent des journaux clandestins.

PREVOST Laurent – Préfet de la Martinique (Directeur de la publication),
Le ralliement de la Martinique à la France combattante, Juillet 2013.

Victor Sévère – Maire de Fort-de-France au temps de l'Amiral Robert

La guerre

Et survient la guerre. Puis l'écrasement militaire de la France en 1940. Se trouvant en Martinique lors de l'entrée en guerre, Sévère n'a pas eu à se prononcer sur les pleins pouvoirs à Pétain. Recevant le câble envoyé par Lémery, daté du 18 juillet, il le fait publier dans le *Courrier des Antilles* du surlendemain, avec un chaleureux commentaire : « La participation de notre distingué représentant au gouvernement de la France, à l'heure la plus tragique de son histoire, la désignation d'un fils de la Martinique pour présider aux destinées de la France d'outre-mer, suprême ressource et suprême espoir de la Patrie, ne sont pas seulement un éclatant témoignage de sa valeur et de l'autorité qu'il a acquise : le pays y verra un gage de sécurité, la promesse que tout sera mis en oeuvre pour lui permettre de traverser avec le minimum de dommages et les plus grandes chances de salut la redoutable période de crise dans laquelle il est entré. »

Simple effet du leurre qu'avait brandi Pétain en nommant ministre un mulâtre issu des Colonies. En fait, Vichy enterrait la République. Sévère le comprit, et se reprit vite. Mais il ne fut pas loin de la compromission. Car ce même journal publiant ses applaudissements contenait aussi le texte de Pétain effaçant la Constitution.

Témoignage du temps du Vieux-Moulin : « Quand l'Amiral l'a révoqué [Sévère] pour nommer Laguarigue à sa place, il en a presque pleuré. « Me révoquer, moi, après plus de quarante ans de services ! »

J'ai assisté à la passation de pouvoirs. Laguarigue s'est montré correct. Il n'a pas fait le faraud. Il a serré la main à tout le monde. Il a même eu l'air de s'excuser : « Je suis seulement nommé, et non pas élu, dit-il. »

La lettre de Sévère du 6 avril 1943 à l'Amiral Robert, rappelée par Armand Nicolas, ne manque pas de fermeté : « Vous reconnaissez vous-même la nécessité de « reprendre la lutte », mais vous ajoutez aussitôt que « le moment n'est pas venu », qu'il faut attendre d'avoir des alliés, de vrais alliés.

Quand ce moment viendra-t-il ? Sera-ce quand la partie sera perdue ou qu'il ne s'agira plus que de voler au secours de la victoire ? De quels alliés s'agit-il ? Il n'est pas une grande puissance qui ne soit déjà engagée dans la guerre et l'on peut dire que le monde entier a déjà pris position.

D'où nous viendrait l'aide toute-puissante qui consacrerait la restauration ? Le salut ne peut venir que de notre action propre, mais encore faut-il que nous sachions nous décider et nous ranger du côté qu'il faut.

Il fut, avec le béké Emmanuel Rimbaud, président du Comité martiniquais de libération nationale. Armand Nicolas cite le président Alain Berté : « Les moyens de ce Comité sont les suivants : mouvement de la masse populaire, dirigé par Sévère, Véry, Cognet, et Linval. Mouvement des classes supérieures dirigé par Courville, Rimbaud, Bellay, Bellonie. »

C'est sous sa signature qu'au nom du Comité fut envoyé à « La France libre » à Londres le message annonçant le ralliement du pays. Et, en 1945, c'est lui que le conseil général désigna – il se désista en faveur de Maurice des Etages – pour siéger comme délégué à l'assemblée consultative provisoire. Il avait été assigné à résidence le 25 juin 1943, au lendemain d'une manifestation populaire pro gaulliste.

Témoignage du temps de Morne-Choiseul : le gouverneur Nichol avait fait annoncer sa venue à Choiseul. Maître Sévère, qui était en ville, prit la route pour y arriver avant lui et l'attendre. Il savait l'internement de Rimbaud et s'attendait à subir le même sort. Durant le trajet, il n'arrêta pas de harceler le chauffeur : « Plus vite ! Plus vite ! ».

A son arrivée, il s'écria : « Gabrielle, prépare-moi ma valise. Mets un pyjama dedans ! » Il alla à son bureau et y rédigea un papier : l'ordre de libérer Rimbaud. Et quand le Gouverneur arriva, il lui tendit le papier en disant : « Commencez par me signer cela » Ce que le Gouverneur ne fit pas, se bornant à lui signifier son assignation à résidence. Mais nous sommes là dans la légende. En réalité, le gouverneur ne vint pas lui-même. Il confia l'ordre d'assignation à un commissaire de police, qui ne put se déplacer le même jour, les quatre pneus de sa voiture ayant été mystérieusement crevés.

MAUVOIS Georges Eleuthère, *Victor Sévère, de Fonds-Boucher à Morne-Choiseul*, Pages 129 à 131, K. Editions, avril 2013.

Les Francs-Maçons sous l'Amiral Robert

« ... Les Francs-Maçons, malgré des actions de délation de la part de nombre de Martiniquais soutenant Robert, organisent activement leur opposition aux forces de Vichy. « Chaque soir, nous rapporte le frère William Valère, dans un lieu que nous avons la précaution de changer chaque fois, les frères Compère, Marie-Florence, Elizé, Michelin, Montlouis, quelques autres et moi-même nous nous réunissions afin d'organiser la résistance à l'opresseur... »

Tout cela non sans risque pour eux : les frères Sante-Claire, employés à l'intendance, Placide, agent des PTT, Marie-Anne Duchamel, greffier, Fanon, commis des Douanes, non seulement révoqués, mais encore suite aux misères endurées du fait de leur persécution par les forces de Vichy, et bien que relativement jeunes, ne tardent pas à passer à l'orient éternel dans cette période. Néanmoins, la police de Vichy, malgré son service d'espions, reconnaît être dépassée par l'ensemble des agissements de ces frères.

L'inspecteur des colonies Devouton, de passage en Martinique, dans une note du 13 novembre 1941 à son ministre de tutelle, écrit : « **Les sociétés secrètes sont dissoutes dans les colonies françaises d'Amérique et leurs biens appréhendés... Mais leurs anciens adhérents continuent entre eux des relations personnelles et sous le manteau maintiennent une opposition sournoise... c'est pourquoi, j'ai hâté à la Martinique des sanctions contre les dignitaires et les officiers des loges... Ces dernières opérations, si elles sont conduites avec fermeté et discernement priveraient la franc-maçonnerie de l'influence considérable dont elle jouit. »**

Le franc-maçon Maurice des Etages, membre de la loge Droit et Justice, doit être absolument cité pour son rôle éminent dans l'organisation du mouvement général de la Dissidence vers les îles anglaises. Il en tient la trésorerie comme le suivi des actions.

Hélas ! dénoncé sous la contrainte par deux officiers auprès des forces de Vichy dans leur tentative de fuite vers la Dominique, il fut arrêté en mars 1941, enfermé dans la cale du navire le *Béarn*, puis jugé et condamné à 15 ans de travaux forcés et déporté en Guyane.

La décision du 26 avril 1943 des Américains de rompre avec les représentants du régime pétainiste aux Antilles, place Robert dans une position absolument inconfortable.

Des tentatives de déstabilisation de Robert pour le désolidariser du gouvernement de Vichy sont alors engagées par des lettres publiques adressées à l'Amiral, d'abord à l'initiative de Emmanuel Rimbaud, président honoraire de la Chambre de commerce, puis à celle de Victor Sévère, ex-maire de Fort-de-France révoqué et franc-maçon notoire, à qui se sont joints par leur signature de nombreux frères tels Dr Emmanuel Véry, président du Conseil général, Octave Desportes, Paul Symphor, président de la Commission coloniale et Jean Elizé, et les communistes Léopold Bissol, Eugène Magallon, Georges Gratiant.

Hélas ! Robert persiste dans sa position.

Montant alors d'un cran dans sa résistance à ce régime, tout ce monde décide d'édifier le Comité Martiniquais de Libération Nationale. Puis à la présence de très nombreux maçons et communistes au sein de ce comité, se joint le commandant Henri Tourtet, franc-maçon lui-même et qui s'est vite rapproché de ses frères de la Martinique dès son arrivée de Guyane. Le président en est Emmanuel Rimbaud et le vice-président Victor Sévère.

Ce Comité organise, le 24 juin, une grande manifestation populaire à Fort de France qui entraîne l'arrêt le lendemain de Rimbaud, Sévère et Symphor, mais qui sont très vite libérés, devant la montée de la pression populaire.

A partir du 27 juin, le commandant Tourtet prend la tête de la 3ème compagnie militaire stationnée au camp de Balata et soulevée contre l'autorité vichyste, laquelle est rejointe ensuite par les garnisons de Colson et de Rivière l'Or constituées de recrues martiniquaises. Tout aussitôt, ces troupes, du camp de Balata, se déclarent publiquement en dissidence, décision chaleureusement accueillie par le Comité Martiniquais de Libération Nationale et la population foyalaïse.

Robert, mis en garde contre toute tentation de lancer les fusiliers-marins contre ces forces et la population, n'a plus que la ressource d'annoncer publiquement le 30 juin la décision de son retrait à l'arrivée en Martinique du plénipotentiaire qu'il a demandé via le gouvernement américain.

Le 14 juillet 1943, arrive le plénipotentiaire, Henri Hoppenot. Ainsi la Martinique passe dans le camp de la France combattante.

URSULET Léo – Historien et franc-maçon. *La Franc-maçonnerie aujourd'hui*
France-Antilles - rubrique Histoire – page 11, Samedi 2 et dimanche 3 février 2019.



Dr Emmanuel Véry, Franc-maçon, Président du Conseil général, Vice-président du Comité de libération (photo de gauche) et le communiste Georges Gratiant, Avocat, membre du Comité de libération (photo de droite)



LA DISSIDENCE ET LE RALLIEMENT DES ANTILLES A « LA FRANCE LIBRE »



Jun 1943. Partout, le vent commence à tourner. La Guyane et la Guadeloupe ont déjà basculé dans le camp gaulliste. En Afrique du Nord, les Alliés ont pris possession de l'Algérie et du Maroc.

« À la Martinique, l'hostilité à l'égard de l'Amiral Robert et des marins au comportement raciste, ne cesse de croître.

La population a faim. La marine et l'entourage de Robert réquisitionnent une grande partie des vivres pour eux. Le bruit court. La colère gronde. Deux mois plus tôt, le gouvernement américain vient de mettre fin aux accords avec l'Amiral, fidèle à Vichy. Le blocus de l'île devient total. Sous l'impulsion de Victor Sévère, ancien maire de Fort-de-France avant « l'occupation » et d'Emmanuel Rimbaud, un béké, le Comité Martiniquais de Libération Nationale se dévoile au grand jour.

Plus de 2 000 jeunes de 16 à 22 ans sont partis rejoindre la Résistance en France entre 1940 et 1943

La dissidence

Aux Antilles, au temps de l'Amiral Robert, le mot a servi à désigner ceux qui, refusant de se rallier à la Révolution Nationale, se sont réclamés d'autres mots d'ordre et en particulier ceux du Général De Gaulle. Le mot sous-entendait – d'après les fidèles du Maréchal Pétain qui semblent bien avoir été à l'origine de l'expression – que la nation entière s'était dans, un premier temps, ralliée au Maréchal et que, par la suite, certains ont fait sécession, ont fait d'autres choix politiques, ont choisi d'autres options. Il y a dans cette acception l'idée d'une rupture qui vient troubler un ordre établi, rompre un consensus général. Le mot a dû être employé très tôt pour désigner les gaullistes.

Aux Antilles, il se rapportait avant tout à ceux qui quittaient les territoires placés sous l'autorité de l'Amiral Robert, pour aller dans les îles anglaises s'engager dans les Forces Françaises Libres. C'était là un sens restreint car, pour les pétainistes, étaient dissidents tous ceux qui faisaient acte de résistance au gouvernement.

Le 9 mars 1942, dans une note aux Commissaires du gouvernement auprès des tribunaux militaires (source : Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence, série Télégrammes 743) est précisé ce que le gouvernement entend par dissident : « Tous individus civils ou militaires

qui, depuis le 20 juin 1940, se sont mis ou ont été tentés de se mettre d'une manière quelconque à la disposition de la puissance britannique ou de ses agents, tous ceux qui ont entrepris de porter atteinte à l'intégrité du territoire français, de soustraire à l'autorité de la France une partie des territoires sur lesquels cette autorité s'exerce, qui ont entretenu avec les agents de l'Angleterre ou de ses alliés des intelligences ayant pour objet ou ayant eu pour effet de nuire à la situation militaire ou diplomatique de la France, tous ceux qui d'une façon générale ont commis en faveur de la puissance britannique ou de ses alliés ou de ses agents des actes de trahison, d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, ou de nature à nuire à la Défense nationale ». (...) »

A cette époque pour Vichy, l'ennemi essentiel, ce sont les Anglais. Les actions hostiles aux Allemands ou au régime de Vichy ne sont pas considérées, s'il faut s'en tenir à cette définition, comme des actes de dissidence.

Cela supposerait qu'un acte de résistance, sans aucune référence à l'Angleterre, ne pouvait être assimilé à une action dissidente.

ABENON Lucien et JOSEPH Henry E., *Les dissidents des Antilles dans les Forces Françaises Libres combattantes, 1940-1945*, pages 26 et 27, Fort-de-France, 1995.

Le départ

Pour ceux qui sont partis en dissidence, le départ a été presque nécessairement un moment difficile. Quand bien même ils n'auraient fait que cela, pour beaucoup d'entre eux, s'enfuir vers Sainte-Lucie ou la Dominique constituait déjà un exploit.



Prendre la décision de partir signifiait d'abord la rupture avec le monde quotidien. Rompre avec une famille, des amis, un milieu social, ne peut que poser de graves problèmes à des gens qui, dans leur grande majorité, n'avaient jamais connu autre chose que leur île.

Difficulté encore plus grande est le fait de partir en secret, sans pouvoir dire à des êtres chers où l'on allait, sans même les tenir au courant de l'angoisse du départ. (...) Partir c'était aussi prendre son envol vers un monde dont on ne savait rien ou si peu. Ceux qui les avaient précédés en général n'avaient point donné de leurs nouvelles. La propagande clandestine promettait bien des choses, mais qu'en était-il au juste ?

ABENON Lucien et JOSEPH Henry E., *Les dissidents des Antilles dans les Forces Françaises Libres combattantes, 1940-1945*, page 47, Fort-de-France, 1995.

Le parcours

« NOUS ALLONS VERS DE GAULLE »

« *Ce qui distingue la Dissidence de la Résistance en Métropole, c'est que les Allemands ne sont pas présents, c'est « seulement » une opposition au régime de Vichy* » (Eric Jennings)

Lieu majeur de rassemblement, l'île de la Dominique voit affluer des vagues successives de Dissidenciés, mais aussi de réfugiés qui, pour une raison ou une autre, ont décidé de quitter la Guadeloupe. Vers la Dominique convergent plusieurs centaines de Guadeloupéens : civils

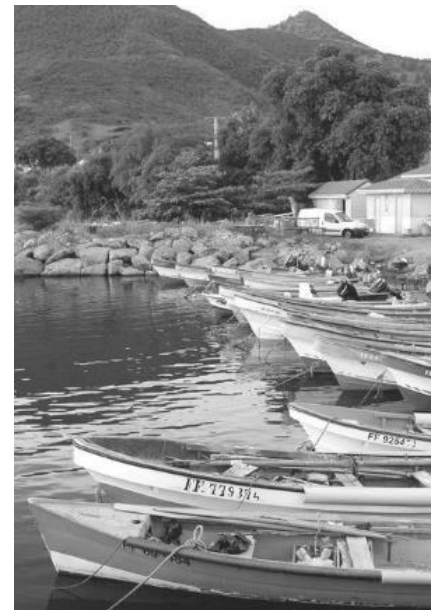
ou militaires, femmes ou hommes, enfants ou vieillards. Ils sont rejoints dans leur exode par des métropolitains ainsi que par une poignée de marins de la *Jeanne d'Arc* et de gendarmes qui ont déserté leur poste. Comme au temps de l'esclavage, cette île britannique symbolise un lieu de refuge pour la population guadeloupéenne qui refuse de supporter l'autorité et les privations endurées sous le régime du gouverneur Constant Sorin ; elle constitue de même l'endroit idéal de ralliement pour ceux qui désirent continuer la guerre aux côtés de la France combattante.

Partir : une décision secrète

Partir en dissidence est une importante décision qui implique pour le Dissidencé plusieurs calculs à faire de même que des conduites adéquates à tenir. Il lui faudra tout d'abord tenir secrète sa décision puisque dans une société où règne le mako et où la délation est fortement encouragée par les autorités, le Dissidencé ne peut se permettre de dévoiler son intention ni les modalités de son départ. Les dires d'un Dissidencé confirment bien cette crainte de la délation : « On parlait comme ça vaguement mais quant à dire qu'on prenait des décisions comme ça ce n'était pas facile puisqu'il ne fallait pas laisser filtrer des choses pour que ça aille tomber dans les oreilles des policiers [...] oui, alors on gardait toutes ces affaires en petit comité. »

Comment partir ?

Il est nécessaire de prendre en compte des facteurs techniques, notamment celui de trouver le moyen de parvenir en Dominique. [...] Le premier obstacle réside sans doute dans un fait géographique : il y a le canal de la Dominique à traverser. Cela nécessite l'obtention d'un moyen de passage qui se concrétise sous la forme d'une embarcation, quel que soit son gabarit. La grande majorité des départs s'effectueront au moyen de petites embarcations utilisées par les pêcheurs. [...] Certains Dissidencés sont partis avec leurs propres canots, entre autres, beaucoup des marins pêcheurs ayant rejoint la Dominique, mais d'autres devront les voler. Néanmoins, la pratique courante est de faire appel à un marin pêcheur qui mènera le ou les Dissidencés (...) à la Dominique. Ceux qui ne peuvent quitter la Guadeloupe (ou la Martinique) par leurs propres moyens doivent donc faire appel à des passeurs. Généralement, ceux-ci sont des marins pêcheurs de métier qui ont une connaissance de la mer. [...] Certains pêcheurs proposent directement leurs services à des amis ou des connaissances. Fréquemment, les passeurs sont bien connus de la population et on peut donc s'interroger sur l'efficacité du secret [...] De telles organisations, mises sur pied par la Dissidence intérieure, offrent le double avantage d'évacuer des personnes en direction de la Dominique mais aussi d'acheminer des documents et de l'information sur la situation politique et militaire de la Guadeloupe (...) Les Dissidencés qui n'ont pas d'autre choix que celui de faire appel à un passeur devront, dans ce qui semble être la majorité des cas, le rémunérer pour son service. [...] La somme exigée, au dire des témoins, est relativement élevée. [...] Il se trouve des passeurs qui, par esprit patriotique, font fi des paiements. Certains s'arrangent mais d'autres se font très exigeants et peu conciliants.



GIROD.A.PETIT LOUIS Antony, *Les dissidencés guadeloupéens dans les Forces Françaises Libres*, Pages 27 à 33 et 51 à 52, Logiques historiques, L'Harmattan, Août 2013.

Le Comité français de la Libération Nationale est heureux d'accueillir les populations patriotiques de la Martinique et de la Guadeloupe dans l'Empire français uni pour la résistance et pour la libération du sol national (...) Je ne doute pas que, par votre effort, votre discipline, votre cohésion et votre volonté de servir, vous justifiez une fois de plus l'amour de la mère Patrie pour les Antilles françaises.

Signé : Général De Gaulle – Président du Comité Français de la Libération Nationale.

Télégramme du général De Gaulle (juillet 1943)

La dissidence, qu'a-t-elle été au juste ? Quel rôle a-t-elle joué dans l'histoire des Antilles ?

Un peuple qui ne connaît pas son Histoire ne peut se comprendre lui-même, ni affirmer son identité. Merci donc aux Anciens Dissidents Antillais d'être allés jusqu'au bout du Devoir de Mémoire, sans compromission, ni complaisance.

« Ce difficile Devoir... en témoignage vivant d'une fabuleuse histoire que nous avons vécue : la Dissidence et notre Guerre pour la Libération de la Nation Française... J'avais 18 ans et trois mois »

[...] Elle nous est apparue d'abord comme une manifestation de patriotisme d'attachement à la France. Nous l'avons dit avec force, ceux qui ont rejoint les F.F.L., à la Dominique ou à Sainte Lucie, se faisaient une certaine idée de la France. La voir bafouée, humiliée, leur a été insupportable et ils ont pris les armes, parce qu'il leur paraissait impossible de voir le pays sous domination ennemie. Ils avaient tous été formés par les instituteurs de la République, qui savaient leur faire aimer ce qu'ils nommaient la Mère Patrie, même si la vision qu'ils avaient de la France était un peu magnifiée. Et il en était de même des anciens combattants de la première guerre mondiale, qui voyaient dans les dissidents ceux qui allaient même la recommencer.

Le patriotisme a été la pierre angulaire de la dissidence. N'y a-t-il pas eu cependant autre chose, d'autres désirs, d'autres visées ?

Il serait vain de le nier. L'être humain est ainsi fait, que son action est conditionnée par toutes sortes de raisons, qu'il est bien difficile de départager. C'est vrai ! La dissidence a été aussi le fait d'une jeunesse qui s'ennuyait, qui voyait se faire et se défaire le monde, sans qu'il lui soit permis d'y participer, une jeunesse que l'on voulait conditionner par des mots d'ordre qui semblaient dérisoires et que quelques instants de réflexion renvoyaient à leur néant.

C'est vrai, les dissidents antillais, qui n'avaient plus d'autres moyens d'échapper à un monde qui se refermait sur eux, ont voulu aller voir si ailleurs, l'herbe était plus verte. Certains ont trouvé ce qu'ils cherchaient instinctivement aux États-Unis, et, une fois rendus, ils n'ont plus eu envie de combattre.

Faut-il leur jeter la pierre ?

Pas nécessairement. Pour eux, la dissidence a d'abord été une absence, un congé, un départ loin de toute visée héroïque. Une fois obtenu ce qu'ils avaient souhaité, ils n'ont pas songé à aller plus loin. Il n'est pas bien sûr interdit de préférer des destins plus glorieux, mais du moins convient-il de comprendre ceux qui furent des hommes comme il en est tant et qui ne prétendirent jamais incarner l'héroïsme. Guy Thélémaque par exemple, un dissident de la Guadeloupe, nous a dit être parti, avant tout par esprit d'aventure. Ce n'est que progressivement qu'il a découvert le sens véritable de son engagement.

Sont donc des dissidents ceux qui, pour telle ou telle raison, ont fui le régime de l'Amiral Robert. Il est cependant évident que le plus grand mérite revient à ceux qui ont poussé l'aventure jusqu'à la fin, qui ont bravé le froid, les chars de l'ennemi, ses mines, pour accomplir ce qu'ils avaient souhaité. Ce sont eux dont le mérite a été transcendant, même si le plus souvent, la modestie transparait dans leurs confessions. Ce sont eux qui ont joué le rôle essentiel et qui ont montré qu'aux Antilles aussi, il y a eu des gens qui n'ont pas désespéré de la France. Ce sont eux qui nous posent aujourd'hui des questions, auxquelles il est difficile de répondre.

La dissidence est-elle percutée de nos jours ? Comment les Antillais perçoivent-ils les événements qui s'y réfèrent ?

Il est évident que les cinquante années qui viennent de s'écouler ont modifié beaucoup de nos conceptions, ont bouleversé bien des choses. [...] Depuis les années 1940, de nouvelles données sont apparues et se sont imposées avec force à nos esprits : le tiers-monde, la négritude, la décolonisation, la mondialisation ont modifié notre perception du monde et transformé nos mentalités, sans que nous en ayons toujours bien conscience. [...]

Les dernières décennies ont changé bien des choses et bien des faits, qui ne semblaient pas pouvoir être discutés, nous paraissent issus de contingences qui ne sont plus les nôtres.



Cela revient-il à dire que les vétérans de 1940 avaient des convictions qui étaient profondément différentes de celles que nous partageons ?

Loin de nous cette idée. Cependant, nous croyons pouvoir dire que nous ne partageons pas tout fait, à l'égard de la métropole, la vision que les anciens ont pu en avoir. Nous en avons une autre approche, peut-être parce que nous avons l'impression de mieux la connaître. Les médias ont eu dans ce domaine une importance indéniable.

Autrefois, la France était un monde lointain, que l'on appréhendait à travers tout un ensemble d'écrits souvent littéraires, à travers les récits de ceux, peu nombreux, qui y avaient mis les pieds. On en avait donc une connaissance imparfaite, qui donnait lieu à une approche magnifiée, presque mythique. Aujourd'hui, rares sont les Antillais qui, ne serait-ce que pour quelques jours, n'aient pas découvert le territoire métropolitain. [...]

Cela ne veut pas dire que les sentiments qui lient les Antillais à la France aient disparu, ni même qu'ils se soient affaiblis. Cela signifie que l'appréhension de la France que peuvent avoir les jeunes générations est nécessairement différente de celle qui existait il y a seulement trente ans. [...]

Quel est le rôle de la dissidence dans la longue histoire des Antilles ? Quelle place peut-elle prendre dans la suite des évènements qui constituent notre passé ?

Le mouvement nous semble d'abord devoir être rattaché à toute une tradition qui, depuis un siècle, a profondément marqué le monde antillais. Les dissidents sont sans hésitation possible les héritiers de ceux qui, à partir de 1848, se sont fait les chantres de la France républicaine et qui n'ont cessé de souhaiter s'unir plus étroitement avec elle. Ils sont les héritiers de ceux qui sont partis, en 1914, la fleur au fusil. Ils sont les frères de ceux qui manifestaient leur attachement à la France lors des fêtes du Tricentenaire en 1935. Ils sont profondément ancrés dans la mentalité antillaise de l'entre-deux-guerres, et d'une certaine façon, ils sont les précurseurs de la départementalisation et de l'assimilation, telle qu'on la concevait alors. Plus que d'autres, ils apparaissaient comme des patriotes de la première heure, qui avaient démontré leur attachement à la France, et les heures glorieuses vécues au combat semblaient justifier l'accomplissement de ce qui était alors le vœu général des populations des vieilles colonies. Et c'est peut-être là le sens ultime du mouvement. A ses origines, il y a tout un ensemble de sentiments, de mentalités, profondément ancrés dans les populations antillaises. Ce désir de défendre la République, de venir en aide à la France, de sauver la patrie de l'asservissement, mais aussi la dynamique même du mouvement, le désir de se dépasser, d'aller plus loin, de marcher vers un avenir plus lumineux, de faire disparaître le vieux monde. Cela aussi a marqué la dissidence et c'est peut-être ce qu'elle avait de plus profond.

ABENON Lucien, *Les Antillais dans les Forces Françaises Libres, la dissidence à la Martinique*, pages 175 à 180, Imprimerie Désormeaux, Fort-de-France Mai 1999.

Ladisisidans

An final di kont, afos kouraj ek volonté, yo fini pa pèsivè anfen, o lwen, lè jou koumansé wouvè. An bidim mòn kouvè épi an gwo vapè sèten ka kriyé labrim, dot ka kriyé tan blan. Lè yo wè sa, yo té sèten yo té rivé ; sé sa ki té an kabech moun. Épi lo lariviè'y la, sé té méyé potré yo té ni di Donmnik lè ou té ka bodé'y, an péyi ki ni twa san swasant senk lariviè, yonn pou chak jou.

Yo mété pié-yo atè anfen adan an ti koté yo té ka kriyé Gran-Bé, pa koté midi, apré trantuitè yo pasé an lanmè. Ayen pou manjé-pa té bon. Tout yo té rété, sé té kasav détranpé ek dlo yo té rivé sovè.

Lè yo mété pié atè, yo tonbé asou Dominitjenki té za ni labitid wè Matinitjé débatjé dépi tjek tan adan ti komin yo a. Nan sé primié tan-an, yo té risivè yo san twop kontantman. Yo té mété an tet-yo, yo té douvan van-mennen ki té ka chèché chapé anba lanmizè péyi-yo ek pran manjé-yo an bouch-yo. Lè yo aprann té ni an lòganizasyon fwansé an sèten kolonel Perel té mété an plas pou risivè disidan, yo chanjé konpòtasyon.

(...) Tout zil-la té blotjé. Soumaren té ka tounen tout lantoun Matinik ka opozé ayen rantré, ayen sòti. Sé a lè taa sé kanmarad lé Sis dè pik la tann palé di an kriyé-rélé rézistans an sèten Jénéral Dègol té voyé dépi 18 jwen 1940, men sé té selman atjelman nouvel-la té rivé an zorey-yo ek té koumansé trennen an tout lari La Trinté. Lè yo tann sa, té za ni anpil jennan ki té za pati disidans Donmnik abò gonmié, pou alé jwenn Dègol pou fè ladjè kont ltlè adan fos fwansé lib lot bò dlo. Selman LAmiral Wobèté ka rété véyatif, i té ka fè bato'y balvènen tout lantoun Matinik. Lè i té ka pran yonn ka éséyé janbé kannal-la, sé lajol i té ka fini. Frédéric épi kanmarad-li lé Sis dè pik, menm si yo té vini pli gran débriya ki té ni a momantaa, yo pa té anvè kontinié rété ankò adan kalté sak krab la LAmiral Wobè té mété yo a.

BARTHELERY Hugues, *Barbara Esouka sonjé ?* K.Éditions, 2015.

PAROLES DE DISSIDENTS

« Je ne pouvais pas accepter la défaite de la France. »

« Tu quittes ta famille, ta maison, tes soeurs, frères, père, mère sans savoir où tu vas arriver. Tu vas rejoindre De Gaulle. Tu ne sais même pas si tu y parviendras ! »

« En 39-40, j'étais chez les scouts et au Lycée. Et au Lycée, on chantait « Maréchal nous voilà, tu nous as redonné l'espérance, la Patrie renaîtra ». C'était une belle comédie. J'étais jeune et je ne savais rien et ma mère me dit « je ne veux plus de ça ici, je ne veux plus t'entendre chanter ça ».

« Quel déshonneur, déserteur. C'est un triste mot dans le dictionnaire français. Mais nous, jeunes Antillais, nous ne pouvons pas tolérer l'esclavage, le servage. Nous voulons défendre la France. Nous partons du bord de la Jeanne et nous partons vers je ne sais où, où le destin nous emportera »

« On a su qu'il y avait à Sainte-Lucie et à la Dominique des organismes français qui s'occupaient de regrouper les Dissidents. Nous Dissidents, nous étions des gens qui ne nous pliions pas au bon vouloir de ces messieurs de Vichy. »

« La vedette sortait la nuit et avec un puissant projecteur, balayait la mer et allait à la rencontre des canots et embarquait les passagers et les emmenait sur la Jeanne où ils étaient emprisonnés après avoir été tabassés. »

Dossier de presse « *La dissidence en Guadeloupe et en Martinique – 1940-1945* » page 5, présentation du film d'Euzhan Palcy, Parcours de Dissidents, Année 2011.

Le soulèvement

Le 14 juillet 1943, le tournant de la résistance à l'opposition armée

En Martinique, la résistance commence en juin 1943 par une communication radiophonique du Comité Martiniquais de Libération Nationale, qui demande à la population de participer à une manifestation en mémoire de l'appel du 18 juin 1940. S'ensuivent entre le 24 et le 29 juin 1943 des manifestations dans les rues de Fort-de-France.

Le 27 juin 1943, commence le soulèvement de l'armée de terre, le Commandant Tourtet, qui la dirige, relate dans un rapport « *la 3e compagnie (70 hommes) stationnée au camp de Balata, à 11 kilomètres de Fort-de-France, se mutine* ». Les manifestations s'étendent à Saint-pierre, le 28 juin 1943. Le 28 juin, l'Amiral Robert prononce au Bassin de Radoub un discours menaçant la population de représailles. Le 29 juin, près de 2000 personnes se réunissent, place Galliéni, pour réclamer le ralliement de la Martinique à la France libre. Le 29 juin, le Commandant Tourtet prend la tête du mouvement populaire et proclame la dissidence de Balata à 16 heures.

PREVOST Laurent – Préfet de la Martinique (Directeur de la publication),
Le ralliement de la Martinique à la France combattante, Juillet 2013

Pour la première fois de son histoire, la Martinique se libère toute seule. Un comité de Libération Nationale est constitué, nombre de ses membres sont inquiétés. Alors que le gaulliste Rimbaud est interné au camp de Balata, le radical Sévère est mis sous résidence surveillée. Les membres de ce comité étaient pourtant des figures importantes de la vie martiniquaise. Sévère, ancien maire de Fort-de-France, écarté du pouvoir parce que franc-maçon, a toujours été un fervent opposant au régime de Robert.

La population refuse cette énième injustice. Le 25 juin, dix mille Martiniquais descendent dans la rue. De nombreuses personnes demandent à Robert de céder à la population, ne serait-ce que pour éviter des morts inutiles.

L'évêque Varin de la Brunelière, qui s'est pourtant toujours montré très, voire trop, coopérant avec le représentant de Vichy, est de ceux-là. Malgré cela, Robert s'obstine.

Parallèlement à ce soulèvement populaire, l'armée de terre s'insurge. N'oublions pas que Robert a toujours privilégié la Marine.

La différence de traitement de ces deux corps est manifeste et a entraîné ce mécontentement. Le chef de bataillon Henri Tourtet, qui est à la tête de cette insurrection militaire prône d'abord le calme. Et il en faudra pour contenir la colère des mutins soutenus par la population lorsque le 28 juin 1943 Robert affirme que le calme sera maintenu coûte que coûte.

Pour apaiser les mutins, l'Amiral leur propose de quitter la Martinique. Tourtet avec l'accord du Comité de Libération Nationale, refuse cette proposition qui laisserait la Martinique au joug de la Marine. Robert décide de désarmer et de démobiliser l'armée de terre.

Pour Tourtet qui a toujours essayé de calmer le jeu c'en est trop, il proclame la dissidence. Le 29, un mouvement populaire et militaire se déclenche à Fort-de-France

Robert est en difficulté. Conscient qu'il n'y a plus qu'une seule issue pour éviter les effusions de sang, il accepte de négocier avec les Etats-Unis. Il demande ainsi l'envoi d'un plénipotentiaire pour fixer les modalités d'un changement d'autorité et impose deux conditions : la garantie du maintien de la souveraineté française et la non-intervention des forces étasuniennes.

Aussi, le 2 juillet, Sévère proclame le ralliement qui sera rendu officiel avec l'arrivée d'Hoppenot le 14 juillet. Le lendemain Robert quitte la Martinique. Tout l'Empire, mis à part l'Indochine, est rallié à la France combattante.

MARIE Louis, *L'art contemporain martiniquais de 1939 à nos jours*, pages 49-60,
Thèse de doctorat soutenue le 6 novembre 2009.

Une mutinerie au sein d'une garnison oblige le Haut-Commissaire à fuir l'île à bord d'un croiseur

En deux ans et demi, 83 condamnations à mort par contumace sont prononcées. Les récalcitrants sont internés au camp de Balata, à une dizaine de kilomètres de Fort-de-France où les sanctions pleuvent à tout-va. Pour avoir arboré un V tricolore sur sa voiture, un jeune homme, Joseph de Reynal, écope de six mois d'internement. Pour son engagement gaulliste, l'ex-conseiller général Maurice des Etages est condamné à quinze ans de travaux forcés...

La Martinique est alors un « véritable Etat policier » résume l'historien Eric Jennings dans *La dissidence aux Antilles* (Revue Vingtième siècle, octobre 2000). La vie quotidienne fait, elle-même, l'objet d'un encadrement étouffant. La consommation de rhum est punie de plusieurs mois d'emprisonnement et les carnivals bannis.



(Fête de Jeanne d'Arc, 10 mai 1941)

A l'inverse, de nouvelles festivités sont organisées, comme la fête de Jeanne d'Arc, ainsi qu'une multitude de manifestations sportives et nautiques sensées « exalter les valeurs de la France nouvelle ». Malgré l'entrée en guerre des Etats-Unis en décembre 1941, les accords passés avec le grand voisin américain sont maintenus jusqu'en mai 1942. Alors que la Martinique bénéficiait jusque-là d'un statut de neutralité qui lui garantissait un ravitaillement régulier, elle subit désormais de plein fouet un blocus qui va entraîner une terrible famine. La rupture des importations de la métropole entraîne en effet de graves pénuries et lorsqu'en mars 1943 les Etats-Unis rompent définitivement avec l'Amiral Robert, la suspension du ravitaillement en provenance de l'Amérique aggrave les conditions de vie. Des dizaines de milliers de Martiniquais fuient alors vers les îles antillaises anglophones. La situation du haut-commissaire devient chaque jour plus intenable.

En juin 1943, le vent commence à tourner

La Guyane et la Guadeloupe ont basculé dans le camp gaulliste. En Martinique, la population a faim mais l'entourage militaire et politique de Robert réquisitionne une grande partie des vivres pour lui. La colère gronde.

Le 24 juin, sous l'impulsion de Victor Sévère (867-1957), ancien maire de Fort-de-France avec l'Occupation, et d'Emmanuel Rimbaud, un béké, une grande manifestation se tient à Fort-de-France, aux cris de « vive la France, vive De Gaulle ! ».

L'Amiral fait arrêter les meneurs le lendemain. La conséquence est immédiate. Le 29, à l'appel du Comité gaulliste, des dizaines de milliers de Martiniquais descendent dans la rue. Dans le camp de Balata, dirigé par le lieutenant Ranvoisé, le commandant Tourtet, à la tête de neuf compagnies, se mutine. L'Amiral Robert, qui menace de tirer sur les militaires, renonce. Protégé par ses marins, il se réfugie sur le croiseur *Emile-Bertin* et négocie avec les américains ce qu'il appelle un « changement d'autorité ». Le 14 juillet, après d'âpres négociations avec Washington, Henri Hoppenot (1891-1977), le délégué du Comité français de libération nationale peut enfin proclamer le ralliement de la Martinique à la France libre.

A la libération, Robert est arrêté et jeté en prison. Jugé par la Haute Cour de justice de Versailles, en mars 1947, il est condamné à dix ans de travaux forcés. Mais l'ex-haut-commissaire est remis immédiatement en liberté... « en souvenir de services rendus » à la Martinique.

ALLEVI Jean-Jacques, *Les Antilles, des pirates du XVIIe siècle jusqu'à aujourd'hui, quatre siècles d'histoire des caraïbes françaises* – GéoHistoire, Février-Mars 2019.

L'appel du Comité de Libération à manifester le 24 juin, date d'anniversaire de l'armistice signée en 1940

Dans une lettre à l'Amiral Robert, Victor Sévère lui écrit « aidez-nous à faire notre devoir » L'Amiral lui a fait répondre que la manifestation est interdite. Des milliers de gens descendent néanmoins dans la rue. Robert fait arrêter Rimbaud et Réjon qu'il considère comme les meneurs de cette manifestation et fait mettre Victor Sévère en résidence surveillée à Case Pilote. La foule est encore plus furieuse et 10 000 personnes se retrouvent à nouveau à manifester.

A ce moment, Robert envoie le gouverneur Nichol pour entamer des discussions avec Very, l'ancien président du Conseil Général, qui n'a plus aucune légitimité puisqu'il a été déchu. Ce dernier pose comme préalable à toute négociation la libération de Rimbaud et Réjon, et la fin de l'assignation pour Sévère. Les trois sont finalement libérés le 26. Aucune négociation n'aura lieu.

PAGO Gilbert, « *Il y a 70 ans, le basculement de la Martinique* », interview de Gilbert PAGO par Rodolphe LAMY, France Antilles, Samedi 22 juin 2013.

Le 30 juin 1943, l'Amiral Robert annonce son départ de la Martinique.

Communiqué à la population

Afin d'éviter l'effusion de sang entre Français et pour lever les rigueurs d'un blocus impitoyable j'ai demandé au Gouvernement des Etats-Unis, sous la double condition du renouvellement de la garantie du maintien de la souveraineté Française dans ces îles et de la non-intervention des forces américaines, l'envoi d'un plénipotentiaire pour fixer les modalités d'un changement d'autorité Française après quoi je me retirerai conscient d'avoir rempli tout mon devoir. Je demande d'ici là à la Marine et à l'Armée d'observer la plus stricte discipline et à la population de rester dans le calme. Le Colonel Commandant supérieur est chargé du maintien de l'ordre.

Signé : L'Amiral Robert, commandant en chef des forces maritimes Atlantique Ouest, Haut-Commissaire de l'Etat français aux Antilles et en Guyane françaises.
Fort-de-France, le 30 juin 1943.

NICOLE Raphaël, *Histoire des Antilles françaises, des Amérindiens à nos jours*, page 112, Editions de la Frise, Paris

1943 - Le ralliement des Martiniquais à la France combattante

Jusqu'au 14 juillet 1943, l'ordre est maintenu dans l'île par le commandant Tourtet, Victor Sévère, Emmanuel Rimbaud et les autres membres du Comité Martiniquais de Libération Nationale. Le 14 juillet, Henri Hoppenot, Ministre plénipotentiaire de la France Libre arrive à bord du contre-torpilleur le Terrible. Accueilli par la foule. Il vient assurer l'intérim du pouvoir dans l'île. (...)

Tous les volontaires qui veulent combattre pour la France libre sont regroupés au Lycée Schoelcher (Fort-de-France). Ils forment le BMA5 (Bataillon de marche des Antilles), constitué à Fort-de-France le 27 juillet 1943 suite au ralliement de la Martinique à la France Libre en 1943. Le bataillon est commandé par le commandant Tourtet.

Le détachement embarque le 12 mars 1944 sur le navire *Orégon* à destination de Casablanca (Maroc) pour rejoindre les camps de formation d'Afrique du Nord. Le groupe compte 23 volontaires féminines.

En février 1945, ils sont déployés dans le secteur de Royan. (...) Le 14 avril 1945, l'opération de libération de Royan est lancée. Face à la force de frappe des Américains, l'armée allemande se replie sur Saint-Georges de Didonne, zone dont le BMA5 parvient à se rendre maître. Lors de ces combats, le Commandant Tourtet et beaucoup d'hommes trouvent la mort.

Après les combats, le BMA5 se rend à Paris et participe au défilé de la victoire du 18 juin. Il rejoint Nantes qui est la dernière étape de son périple.

PREVOST Laurent, Préfet de la Martinique (Directeur de la publication),
Le ralliement de la Martinique à la France combattante, Juillet 2013.

PAROLES DE COMBATTANTS

« Ni les séductions, ni les menaces ne [les] empêchèrent de quitter leurs îles [...]. Et ils eurent d'autant plus de mérite à s'évader que l'aventure n'allait pas sans difficultés et comportait des risques sérieux. »

« Ce sera votre impérissable honneur de vous être libérés vous-mêmes du régime tyrannique qui n'a pas pu briser vos âmes. »

« Vous aurez eu l'honneur d'être les Français de couleur à quitter les derniers le front de combat d'infanterie. Ceux d'entre vous qui, pour remonter en ligne, ont caché aux médecins leurs souffrances, m'ont donné la plus grande joie des chefs : la vue d'hommes qui servent, ennoblis par l'abnégation et le sacrifice. »

« J'ai toujours préféré, Monsieur, être en première ligne que de faire le parcours du combattant des Américains. »

« Les Vosges ont été la partie la plus dure pour nous à cause du froid. On n'était pas habitués à ce froid-là, on apprenait le froid. »

« J'étais fier de voir que j'étais à côté de De Gaulle, un bonhomme que je ne connaissais pas mais pour lequel je m'étais évadé de chez moi pour lui porter secours. »

« Les camarades des Antilles [...] peuvent partir la tête haute. Pendant 4 ans, côte à côte, en Afrique, en France, en France, nous avons souffert et combattu pour gagner la Victoire. »

Dossier de presse « *La dissidence en Guadeloupe et en Martinique – 1940-1945* », page 5,
présentation du film d'Euzhan Palcy, *Parcours de Dissidents*, Année 2011

UN POÈME « RESISTANT »

Comment des poètes non dépourvus de talent, et en tout cas d'humour, pouvaient se moquer de la censure collaborationniste, et en mettant les rieurs de leur côté, entretenir le moral des troupes. L'oeuvrette a l'air de faire de la propagande pro nazie. Elle se présente comme émanant du journal collaborationniste Paris-Soir. Mais en période difficile, l'esprit est souvent plus actif que dans les temps ordinaires. Quand un message, est aussi scandaleusement partisan, l'homme averti s'arrête, réfléchit, cherche le sens crypté, caché, s'il existe, de la donnée brute. Et, ici dans ce poème dont le titre est « *Publié par Paris-Soir* », il y avait un sens caché, le sens patriotique « franco-Gwadeloupéen ».

Poème publié par Paris-Soir :

Aimons et admirons le chancelier Hitler
L'éternelle Angleterre est indigne de vivre
Maudissons, écrasons le peuple d'Outre-mer
Le nazi sur la terre sera seul à survivre
Soyons donc le soutien du Führer allemand
Des boys navigateurs finira l'Odyssée
A eux seuls appartient un juste châtiment
La palme du vainqueur attend la Croix gammée.

Et maintenant le message vrai :

Aimons et admirons / Le chancelier Hitler
L'éternelle Angleterre / est indigne de vivre
Maudissons, écrasons / le peuple d'Outre-mer
Le nazi sur la terre / sera seul à survivre
Soyons donc le soutien / du Führer allemand
Des boys navigateurs / finira l'Odyssée
A eux seuls appartient / un juste châtiment
La palme du vainqueur / attend la Croix gammée

BOULOGNE Edouard, « *Le scrutateur* »

La période de Vichy aura profondément marqué la vie antillaise. Elle laisse en mémoire le rejet des règles républicaines, la violence de la tutelle et l'arrogance de ceux qui se conduisent en occupants. Néanmoins, elle renforce l'idée de la nécessité d'une production autochtone et concourt à redéfinir les relations de dépendance. Elle invite à repenser les autosuffisances sans enfermement dans une économie de subsistance. Cette paradoxale ouverture à l'autonomie contribue à faire évoluer les perspectives : les promesses désormais ne suffisent plus. La libération et le monde neuf qui doit en émerger requièrent de véritables changements pour les Antilles.

DUMONT Jacques, *L'Amère Patrie, Histoire des Antilles françaises au XXe siècle*, pages 118 à 121, Editions Fayard, mars 2010.

L'Amiral lui-même le constate dans son rapport. « Celle-ci (l'opinion locale) n'était plus à son niveau de mai 1942 : les restrictions alimentaires et vestimentaires très rigoureuses avaient fortement mécontenté une masse politiquement indifférente... L'arrêt du ravitaillement éprouvait les commerçants, celui des exportations les planteurs et usiniers. »

Certes, en 1941, la dite politique « Sociale », la propagande intensive de Vichy, ont marqué des points.

Le Martiniquais a été catastrophé par la défaite de la « Mère Patrie » et ne sait plus à qui s'accrocher. Il est en plein désarroi, comme l'enfant qui a perdu sa mère. L'Amiral Robert leur crie : « Votre mère, la France, est dans le malheur. Les fils n'abandonnent pas leur mère ». Or, voilà le « père », le grand papa blanc, Pétain, le « héros de Verdun », qui fait don de sa personne pour « sauver la France et redresser le pays ».

Le langage officiel exalte l'importance de l'Empire, le rôle qu'il doit jouer dans le relèvement de la France, exprime la volonté de mettre Français et coloniaux sur un pied d'égalité.

Au début, le Martiniquais ne vit pas l'idéologie fascisante du régime. On lui parle de solidarité, de compatir aux souffrances de la « mère Patrie » occupée par « l'ennemi l'héréditaire ». On lui parle de travail, de famille, de patrie. Il tombe dans le panneau quand on lui dit que le vieux maréchal ruse avec l'Allemand et prépare la revanche. Et ici, les anciens combattants marchent à fond. Et l'Eglise catholique, à laquelle la population adhère massivement, l'appelle sans relâche au soutien de la politique de Vichy. D'ailleurs la Martinique ne connaît pas l'occupation allemande et on met cela au crédit du gouvernement Pétain. Mais le vrai visage de Vichy apparaîtra rapidement lorsque tombera le masque.

Le Martiniquais apprend que Vichy s'enfonce dans la collaboration avec Hitler, constate que le racisme s'accroît avec la morgue et le mépris des marins, avec ce fossé qui s'élargit encore entre la masse et les privilégiés de l'aristocratie Béké, maîtresse des municipalités et du pouvoir local, que toutes les libertés ont été supprimées et qu'une répression de plus en plus sévère frappe les adversaires du régime.

En même temps, il s'aperçoit que les choses changent dans le monde. Les puissances fascistes, après leurs succès initiaux, sont désormais refoulées et battues. Les pays démocratiques ont associé leurs efforts à l'échelle planétaire pour les vaincre et la défaite du fascisme est prévisible. L'Italie est éliminée, la victoire soviétique de Stalingrad change le cours de la guerre, et l'Empire Colonial français secoue le gong de Vichy et se place aux côtés des Alliés. Les unes après les autres, les colonies rejoignent la France Combattante : après l'Afrique du Nord, c'est l'Afrique Noire toute entière, Madagascar. Ce sera la Guyane en mars 1943.

La Martinique sera-t-elle la dernière colonie de Vichy ? Et en France même, la Résistance de plus en plus unie frappe l'occupant de plus en plus fort. La victoire est en vue.

Alors à mesure que les illusions tombent, que les perspectives de victoire se précisent, les Martiniquais rapidement sont de plus en plus nombreux à se tourner contre Vichy. Et les souffrances infligées par le régime de Robert qui s'accroche à Vichy et refuse de rejoindre le camp de la liberté, ne font qu'accroître leur colère et leur volonté d'en finir.

NICOLAS Armand, *L'histoire de la Martinique, de 1939 à 1971*, Tome 3, pages 59 à 60, Editions L'Harmattan, juin 2005.

Les Antilles ralliées

Le 14 juillet 1943 marque le ralliement officiel des Antilles à la France libre, ralliement opéré dans une relative quiétude. Les autorités gaullistes prennent en douceur la succession de l'administration robertiste. Le régime vichyssois aux Antilles a vécu et le représentant du général De Gaulle, M. Hoppenot, ancien fonctionnaire de Vichy, puis giraudiste avant de devenir gaulliste, peut dès lors déclarer à son arrivée dans les Antilles qu'il y ramène la France et la République.

Très vite, la reprise en main des institutions s'accompagne d'une volonté de faire participer les Antilles françaises aux combats menés par la France libre auprès des Alliés.

Dans ce cadre est pratiquée la mise sur pied de nouvelles unités militaires destinées à se rendre sur les théâtres d'opération. La tâche en incombe au général Jacomy, nommé commandant supérieur des troupes du groupe Antilles Guyane et, de ce fait, responsable de toutes les formations militaires composées de troupes antillaises, y compris du BMA n°1, cantonnées aux Etats-Unis avant même le ralliement.

Jacomy reçoit la « mission d'organiser et de conduire toutes les forces françaises antillaises, sans distinction d'origine » depuis l'état-major FFL-d'Alger. En conséquence du ralliement de la Martinique et de la Guadeloupe à la France libre, les Antillais français se trouvant en Dominique sont transférés en Martinique le 22 juillet 1943.

Quant aux réfugiés économiques, non volontaires ou inaptes, ils sont ramenés dans leurs pays respectifs. L'excédent de volontaires qui n'avaient pu encore rejoindre les Etats-Unis constituera donc le gros des nouvelles unités antillaises à former : le bataillon de marche des Antilles n°5, ainsi que les deux unités de renfort n° 1 et n° 2. [...]

Fanon, évadé à la Dominique, fera partie du bataillon antillais n°5 dans lequel il se réengagera après avoir repris une courte période d'études.

GIROD.A. PETIT LOUIS, *Les dissidenciés guadeloupéens dans les Forces Françaises Libres*, Pages 27 à 33 et 51 à 52, Logiques historiques, L'Harmattan, Août 2013.

(...) Arrive le 18 juin 1943. Une manifestation est organisée à Fort-de-France pour célébrer le 3e anniversaire de l'appel du général De Gaulle. C'est un immense succès.

Le glas de Vichy aux Antilles sonne lorsque la police et l'armée – deux institutions où les désertions se multiplient – refusent de tirer sur la foule. Robert et Sorin parviennent à négocier en coulisse avec les Etats-Unis des sauf-conduits pour l'Afrique du Nord. Comble de l'ironie : Constant Sorin – décidément bien inconstant – rejoindra ensuite la France libre pour se battre en Alsace contre les Allemands !

L'Amiral Georges Robert, lui, sera condamné à dix ans de travaux forcés par la Haute Cour, mais il sera libéré après six mois. L'ancien ministre des Colonies, Henry Lémery, écope de cinq années d'indignité nationale. Quant à son successeur, le vice-Amiral Platon, il est arrêté par la Résistance et exécuté en août 1944.

JENNINGS Eric - interview par GYLDEN (Axel), *Vichy vaincu par la pression populaire*, L'Express, 27 septembre 2004.

Une reconnaissance tardive

Nous voici à l'épilogue. Comment se déroule le rétablissement de la République aux Antilles ?

(...) En Martinique, le conseil général est réinstallé le 29 juillet 1943 lors d'une session extraordinaire empreinte de solennité présidée par Emmanuel Hermence-Véry, en présence du ministre plénipotentiaire Henri Hoppenot, délégué extraordinaire du Comité français de la Libération nationale, et du gouverneur Louis Ponton.

Réunis au théâtre municipal de Fort-de-France, les conseillers rassemblés autour d'Hoppenot procèdent, selon les mots de ce dernier, à « la restauration de la légalité et des libertés républicaines ». Une motion est adoptée à l'unanimité dans laquelle le conseil témoigne sa gratitude au Comité Français de la Libération nationale et exprime sa fierté à l'ancien gouverneur Félix Eboué « de voir son nom associé à celui du général De Gaulle ». Il adopte le vœu émis par le Comité martiniquais de Libération nationale que le camp de Balata, « centre héroïque de la résistance », porte désormais le nom de « Camp Tourtet » de Balata.

Banque numérique des patrimoines martiniquais (BNPM)

<http://www.patrimoines-martinique.org>

2014 : les dissidents à l'Élysée

« Pourquoi avoir attendu si longtemps ? »

Six dissidents ont fait le voyage, escortés par des formateurs du Service Militaire Adapté (SMA). Ils sont : Jeanne Catayé-Dunon, 93 ans, la sœur de Justin, fondateur du parti socialiste guyanais. Salinière Segor, 94 ans, et Léopold Léon, 89ans de la Guadeloupe. Rémy Oliny, 92 ans. Alexandre Lepasteur et Eugène Jean-Baptiste, 92 ans de la Martinique.

Euzhan Palcy voulait consacrer une fiction aux dissidents. « *On m'a refusé l'aide à l'écriture car, m'a-t-on dit, cette petite histoire n'aurait pas sa place dans la grande histoire.* »



Les anciens combattants seront reçus à l'Élysée dimanche et trois d'entre eux recevront les insignes de chevalier de la légion d'honneur des mains du président de la République.

Recommander Partager 755 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.

Rémy Oliny, 92 ans, Alexandre Lepasteur, 92 ans, Eugène Jean-Baptiste, 90 ans, trois dissidents martiniquais et Jeanne Catayée, 93 ans, soldat

Le message du Président est passé !

Dimanche, 1^{er} juin 2014. Le Président de la République, a remis les insignes de chevalier de la légion d'honneur aux trois dissidents qui n'avaient encore reçu aucune distinction. Ainsi Jeanne Catayée, Alexandre Lepasteur et Rémy Oliny ont été épinglés de la rosette par François Hollande.

Le président raconte à l'auditoire la révolte des élus locaux en 1940, une révolte menée par le député guadeloupéen, Paul Valentino. « C'est cela le début de la

dissidence », rappelle le président.

L'épopée des dissidents passe par le canal de la Dominique ou de Sainte-Lucie, Fort Dix aux Etats-Unis, Montecassino, Cavalaire, Ouistreham, Les Vosges, Royan... « Pourquoi avoir attendu aussi longtemps ? », demande encore le président qui salue l'action de son prédécesseur. « Vous n'avez pu témoigner avant ce film*... »

Alors, il annonce : « Le 2 juin, à ma demande, une plaque sera dévoilée à la mémoire des Dissidents aux Invalides. » Il ajoute encore : « Cet été, j'irai au Mont-Faron et une mention aux dissidents qui ont fait le débarquement de Provence sera gravée au mémorial. » C'est au mémorial du Mont-Faron qu'un des dissidents filmés par Euzhan Palcy s'est rendu compte, les larmes aux yeux et la rage au cœur, que son bataillon avait été tout simplement zappé de la mémoire.

* « *Parcours de dissidents* » : film d'Euzhan PALCY

Pour les résistants, la transition est franchement décevante. Non seulement délateurs et collaborateurs de Vichy ne sont pas inquiétés, mais, de plus, la plupart des défenseurs de la « Révolution nationale » conservent leurs situations.

Quant aux dissidents, ils tentent de faire reconnaître leur bravoure en métropole auprès du Conseil national de la Résistance (CNR), mais un veto est mis à cette reconnaissance. Motif ? Ils ne se sont jamais battus contre les nazis ! Si l'on songe à la proportion de volontaires ayant rallié les îles anglaises et à tous ces Antillais qui ont fait tomber Vichy sans aucune aide extérieure, une telle fin de non-recevoir est tout de même scandaleuse ! Sans nul doute, cela reflète la naissance du mythe qui se met en place dès la fin de la guerre, selon lequel le résistant « authentique » est coiffé d'un béret fait sauter des trains et est de couleur blanche.

JENNINGS Eric, interview par GYLDEN Axel, *Vichy vaincu par la pression populaire*, L'Express, 27 septembre 2004.

Les anciens combattants d'outre-mer sortent de l'ombre

En juillet 1945, le ministre des Colonies donnaient des instructions au Conseil national de la Résistance visant à se méfier des associations de résistants antillais et coloniaux en général

« *Ce qui distingue la Dissidence de la Résistance en métropole, c'est que les Allemands ne sont pas présents. C'est « seulement » une opposition au régime de Vichy*, analyse Eric Jennings. *Si, combattre Vichy, c'est être résistant, on ouvre la boîte de Pandore* » pour les dirigeants d'alors. S'étant engagés par patriotisme et attachement aux valeurs républicaines, les dissidents sont une fois le conflit achevé, soupçonnés de volontés indépendantistes. Un constat qui fait écrire à Eric Jennings que, « *sous prétexte que les Antillais ne répondaient pas à la conception d'un résistant en béret faisant sauter des ponts à la veille du Débarquement, et surtout par crainte que le Comité National de Résistance ne serve de plate-forme pour des revendications indépendantistes, Giacobbi* donna la consigne de ne pas admettre les Antillais, ni les coloniaux en général, comme des résistants à part entière* ».

Ni monuments, ni commémoration

S'ensuit une période d'ombre pour la Dissidence. Aux Antilles, on célèbre bien les résistants à leur retour. En 1947, un monument à la mémoire des dissidents antillais est même érigé sur l'île de la ... Dominique.

Dans les îles françaises, il faudra attendre plus de soixante ans pour qu'un monument en mémoire des dissidents voit le jour, tout comme pour voir des combattants antillais aux commémorations annuelles du Mont-Valérien. Quant au Mémorial du débarquement de Toulon, qui ouvre en 1964, aucune mention du Bataillon Antillais, qui avait pourtant participé aux combats ayant eu lieu à proximité du Mont-Faron, d'après l'historien Julien Toureille, qui a consacré un article à la mémoire de la Dissidence. Il y constate que « *la Dissidence apparaît ainsi longtemps absente du paysage local antillais, elle qui était oubliée des hommages officiels et se faisait très rare dans les librairies* ». A l'instar de Robert Paxton et du renouvellement historiographique de la période vichyste que son travail d'historien américain entraîna, ce sont des chercheurs anglo-saxons qui s'intéressent les premiers à Vichy dans les Antilles. Et cela, dès les années 1970, avec des historiens comme Richard Burton**.

« *L'histoire de la colonisation française a du succès dans le monde anglophone. Et les études coloniales et postcoloniales y sont plus développées*, explique Eric Jennings. *L'histoire des colonies françaises pendant la Seconde Guerre mondiale est ainsi à la croisée de l'histoire coloniale et celle de Vichy.* » D'ailleurs pour cet historien, « *l'intérêt pour cette histoire est lié à l'idée d'un laboratoire de Vichy sans les Allemands. Au moment où [il s'y] intéresse, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale dans les Antilles se retrouve dans la littérature. C'était une période beaucoup évoquée dans les mémoires locales et qui ressortait en littérature. Cela [l]'a interrogé.* »

Les anciens combattants d'outre-mer ont dû attendre 2011 avant d'être officiellement invités à la commémoration du 18 Juin au Mont-Valérien et aux Invalides

Julien Toureille, historien, dans son article « *La Dissidence dans les Antilles françaises : une mémoire à préserver (1945-2011)* »

En effet aux Antilles, ce sont des romanciers qui s'emparent de cette histoire, comme le martiniquais Raphaël Confiant en 1988 dans *le nègre et l'Amiral*, où il met en scène un dissident dans la Martinique vichyste de l'Amiral Robert. S'ensuit l'intérêt de militants et d'universitaires. Puis dans les années 2000, des documentaires destinés au grand public sont réalisés, comme *La Dissidence aux Antilles et en Guyane*, de Barcha Bauer, et *Parcours de dissidents*, d'Euzhan Palcy.

Reconnaissance des liens historiques

La « reconnaissance étatique » ne vient qu'ensuite. En 2009, « *le président de la République Nicolas Sarkozy décorait quinze résistants antillais au cours d'une cérémonie devant le monument au mort de Fort-de-France. Le chef de l'Etat qualifie alors d'« exemplaire » la Dissidence et la juge digne d'appartenir à «la légende sacrée de la seconde guerre mondiale»*, écrit Julien Toureille. Un an après les longues grèves qui agitèrent les Antilles et la Guyane en 2008 et 2009, il était bon de rappeler les liens solides et historiques unissant ces territoires à la métropole.

S'ensuit l'inauguration de la première stèle commémorant la Dissidence en Martinique érigée en 2010 dans la commune des Trois-Ilets et l'invitation aux commémorations nationales.

« *Les anciens combattants d'outre-mer ont dû attendre 2011 avant d'être invités à la commémoration du 18 Juin au Mont-Valérien et aux Invalides, malgré l'hommage de Nicolas Sarkozy deux ans auparavant, les exilés antillais étaient ainsi absents des cérémonies organisées à l'occasion du soixantième anniversaire de l'évènement* », écrit Jean Toureille. Aujourd'hui encore, des zones d'ombre persistent. Le recensement de l'ensemble de ces

dissidents n'est par exemple pas achevé. Cette autre armée de l'ombre met décidément bien du temps à entrer dans la lumière.

* Paul Joseph Marie Giacobbi (homme politique 1896-1951) vote contre les pleins pouvoirs à Philippe Pétain, le 10 juillet 1940. Ministre des Colonies du gouvernement Charles De Gaulle du 16 novembre 1944 au 21 novembre 1945.

** Richard Burton et Fred Reno, *French and west Indian, Martinique, Guadeloupe and French Guiana today*, Mac Millan Caribbean, 1995, 202 pages.

Hélène FERRARINI, Journaliste

Parcours de dissidents : ils ont dit

Jeanne CATAYEE

Jeanne Catayée-Dunon est née à Sinnamary en 1921. Elle se destinait à être institutrice, mais à 23 ans, en 1943, elle prend un bateau et entame son parcours en dissidence. Elle arrive à Casablanca, Alger. Elle apprend le maniement des armes, devient opératrice de transmission. A l'automne 1944, elle traverse la France et se retrouve engagée dans les terribles combats de la poche de Royan. En 1946, elle est démobilisée et retourne à l'enseignement. Aujourd'hui, Jeanne Catayée vit en Martinique. « Je suis heureuse d'être reconnue. » Jeanne dit n'avoir jamais compris pourquoi tout le monde a voulu oublier ce qu'ils avaient fait. « Tout le monde savait et c'est passé sous le manteau ! Mais je suis fière d'avoir fait ce que j'ai fait ».

Alexandre LEPASTEUR

Alexandre Lepasteur entre en dissidence en 1943. « J'ai volé un canot avec trois amis et on a traversé le canal de Sainte-Lucie dans une mer agitée. On a failli être repris par le Barfleur qui patrouillait à la recherche de gars comme nous. » Il a reçu une formation militaire à Fort Dix aux États-Unis avant de débarquer en Afrique du Nord et de participer à la libération de l'Alsace, le 13 décembre 1945, il est démobilisé.

« Je ne m'attendais pas à cette reconnaissance. Vu ma situation, je ne pouvais pas croire qu'un jour je découvrirai le palais de l'Élysée. Je suis content... ».

Rémy OLINY*

C'est en canot à rame que Rémy Oliny a gagné Sainte-Lucie. De là, il a rallié New York, puis l'Afrique du Nord et la métropole. Il est aujourd'hui un militant de la mémoire. Il est délégué de la fondation de la France libre en Martinique. « Je suis obligé de penser à mes camarades qui sont restés en Italie, en Alsace, à ceux qui sont restés dans le canal, c'aurait pu être moi et c'est moi qui suis reçu par le président... »

*Décédé le 27 mars 2015 à l'âge de 92 ans

Salinière SEGOR

Sur son plastron, la croix de la Libération, la croix de Lorraine, la croix de guerre avec palme, la croix des évadés, la croix interalliée, la campagne d'Italie, la campagne de France, la légion d'honneur... « A cet âge, je ne m'attendais pas à ça. On était presque oubliés ! » Salinière Segor intervient dans les collèges et témoigne. « On a débarqué à Cavalaire et on a enlevé Toulon, après Montecassino ! » Après la guerre, il a travaillé dans le bâtiment, puis il a enseigné au lycée de Baimbridge avant de finir sa carrière au vice-rectorat.

Résistance ou dissidence ?

Le mot résistance, dans la tradition historique française, ne désigne que les actes commis sur le territoire français contre l'occupant nazi. Il n'était pas très commode, dans les années qui ont immédiatement suivi la libération d'évoquer la participation à la résistance française des peuples coloniaux dont certains s'inspiraient de son exemple pour combattre sa domination. Si De Gaulle, dans ses mémoires de guerre, évoque dans « l'Unité » (tome 2), les contacts de son envoyé spécial aux Antilles, Jean Massip, alias le colonel Perrel, « avec les éléments résistants de Fort-de-France et de Basse-Terre », s'il parle du « Comité de la Résistance » de Valentino en Guadeloupe, son entourage est beaucoup plus réservé sur l'usage ce mot.

J'ai trouvé à la Section Outre-mer des Archives Nationales une lettre d'un membre du cabinet militaire du Général, dont le nom m'échappe (Giaccobi ?), mettant en garde le ministre des armées contre l'imposture des « dissidents » qui voulaient, selon lui, se faire passer pour des résistants. (..)

Mais va pour la « dissidence » puisque c'est sous ce curieux vocable que nous avons porté notre contribution à la lutte pour la libération de la France et contre le nazisme. (...)

Les dissidents Martiniquais n'emportent pas leur patrie à la semelle de leurs souliers. Ils ne fuient pas la France, ils volent à son secours. Leur dissidence n'est pas une rupture avec la France mais une rupture avec la dictature policière de l'Amiral qu'ils considèrent comme l'anti-France. C'est, pour reprendre la formule employée par l'envoyé du général, Hoppenot, à l'occasion de la réinstallation du Conseil Général à la Martinique, « la dissidence d'avec la peur, la lâcheté et la trahison » (ANSOM AP 1133, Antilles.)

Sans vouloir tordre le bâton dans l'autre sens, en essayant de démontrer que la dissidence a été une affaire de masse pleine de dangers, en réaction contre ceux qui voudraient en limiter l'impact, disons que le régime de Vichy ne s'y est pas trompé lui. Il en a parfaitement mesuré la charge subversive. On ne sait pas assez que la justice locale recevait directement ses instructions du Secrétariat d'Etat aux colonies pour le « jugement » des coupables. Ce fut le cas pour un des premiers organisateurs de la dissidence, le conseiller général socialiste de Rivière-Salée, Maurice Des Etages. Torturé à bord du *Mékong* et du *Béarn*, deux des bateaux de la flotte de l'Amiral, Des Etages a écopé de quinze ans de travaux forcés et de vingt ans d'interdiction de séjour pour haute trahison, parce qu'il avait mis en place un réseau, passage de dissidence vers Sainte Lucie.

Les dissidents ont la faiblesse et, pour certains l'outrecuidance de tenir à la reconnaissance de leur participation à la résistance. Il faut saluer ici l'action entreprise par l'Association des Anciens du Bataillon de Marche des Antilles, sous la direction d'Henri E. Joseph, dont je suis loin de partager toutes les conclusions mais qui a fait un travail remarquable pour faire connaître et reconnaître l'épopée de la dissidence. Il n'y avait pas moins de danger à tenter de franchir le canal de la Dominique ou de Sainte Lucie, sur « des gommiers de cinq à sept mètres de long sur lesquels le voyage toujours très inconfortable est presque toujours hasardeux » entre les gardes-côtes de l'Amiral Robert, pour rejoindre les Forces Françaises Libres, qu'à essayer de gagner l'Angleterre par la manche ou par les cols des Pyrénées. (...) Dans la Martinique de ces années de la honte, contrairement à ce qu'a pu affirmer la propagande de l'Amiral Robert, pour les Martiniquais les plus conscients le Général De Gaulle a représenté beaucoup plus que l'espoir d'en finir avec les privations, le rationnement et la misère. Il a symbolisé le refus de la défaite et de l'humiliation, le rejet de toute compromission, la volonté de poursuivre le combat malgré les moyens dérisoires dont il disposait au départ et le peu de chances que lui donnaient les calculs de probabilité.

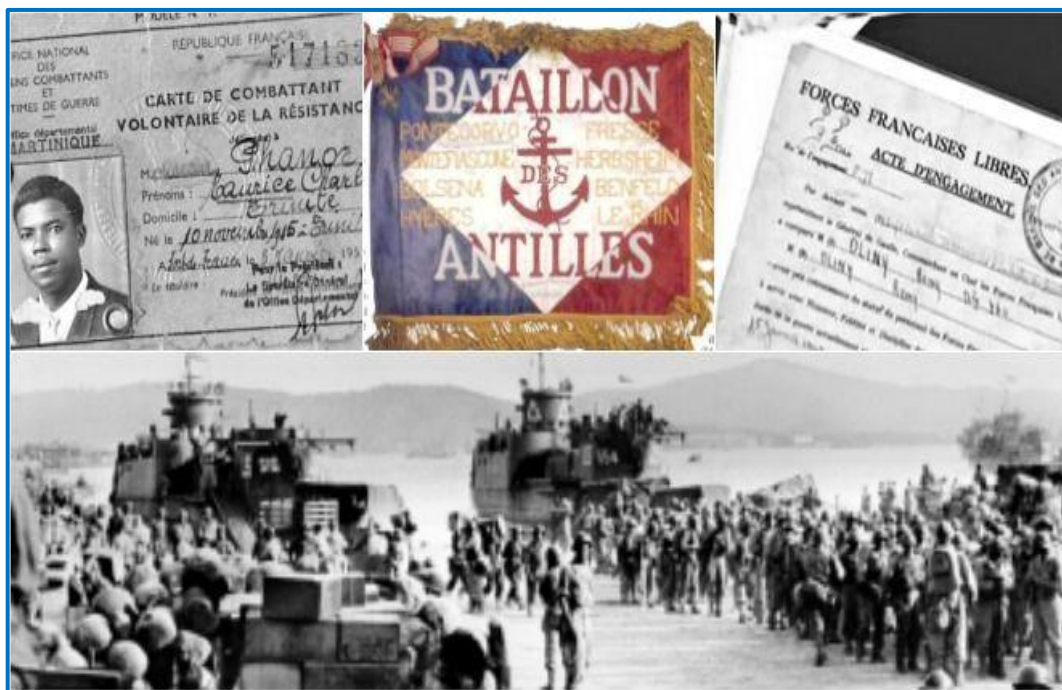
Pour celui qui part en dissidence, le Général est celui qui a spontanément dit non à la défaite, sans même avoir eu à y réfléchir. C'est plus tard, à la réflexion et à la libération que De Gaulle devient le prophète et le héros, celui qui, dans le dénuement et dans l'isolement le plus complet, sans troupe, sans argent, sans allié, croit assez en la France pour relever le défi, contre un adversaire qui a écrasé l'armée française en moins de six semaines.

Un rassemblement sans précédent

Pour relever un tel défi, il ne fallait pas seulement une foi sauvage dans les destinées de son pays mais une capacité hors du commun à rassembler le plus grand nombre, au-delà des considérations de partis, de classe, de races, de religions. Ce n'était pas facile en France où l'histoire avait souvent exacerbé les passions : 1789 et surtout 1793-1794 et la terreur, 1848 et les journées de juin, 1871 et les massacres des Versaillais. C'était pire à la Martinique. Esclaves contre maîtres, nègres contre blancs, mulâtres contre nègres, nègres et mulâtres contre blancs, blancs s'appuyant sur les nègres contre les mulâtres ou sur les mulâtres contre les nègres, ce pays avait vécu sur un volcan de luttes de classes et de luttes de races entremêlées.

Aucune cause, en trois siècles, n'avait vu le rapprochement de toutes les classes dans un même combat.

**DE LEPINE Edouard, *De Gaulle, le 18 juin 1940 et les Martiniquais*,
Intervention à Aix-en-Provence, juin 1990 – Morne-Rouge, juin 2000.**



Documents personnels de dissidents antillais - débarquement de Provence, le 15 août 1944

« Penser aux morts, c'est assurer la survie des gens qu'on a aimés, en attendant que les autres le fassent pour vous. C'est un devoir de mémoire »

« Mémoire à deux voix » de François MITTERRAND et Elie WIESEL (1995)

Le sacrifice des résistants antillais contre le nazisme demeure méconnu

Des cérémonies se tiennent dans toute la France en souvenir de l'appel lancé le 18 juin 1940 par le général de Gaulle sur La BBC. Un appel ayant résonné jusque chez nous, qui a suscité la mobilisation de nos résistants, les « dissidents ».

Pourquoi les anciens combattants antillais de la Seconde guerre mondiale sont-ils encore autant oubliés ? Les dissidents, comme étaient appelés ces résistants, étaient ces combattants partis volontairement défendre la France contre le régime d'Hitler. Par centaines, ils ont sacrifié leur liberté relative pour défendre la liberté absolue face à la barbarie nazie.

Nous connaissons tous leur histoire. La traversée du canal de Sainte-Lucie ou de Dominique pour rejoindre ces territoires britanniques. Leur accueil par l'armée américaine et des rudiments de formation militaire près de New York. Leur incorporation dans les bataillons antillais de marche n°1 et n°5. Puis leur engagement face à l'ennemi sur les fronts de Royan, d'Alsace, de Provence ou de Monte Cassino au sein des Forces Françaises Libres du général de Gaulle.

Après quarante ans de silence des autorités militaires, l'engagement des jeunes Guadeloupéens et Martiniquais a été officiellement reconnu par l'Etat. Le président Nicolas Sarkozy a prononcé un discours mémorable lors d'une cérémonie au monument aux morts de Fort-de-France, le 25 juin 2009.

Un hommage officiel tardif

Il rappelait que l'insurrection déclenchée le 24 juin 1943 par les militaires du camp de Balata et par plusieurs personnalités politiques, dont le maire de Fort-de-France Victor SEVERE, visait à restaurer la République.

En s'adressant aux Martiniquais et aux Guadeloupéens, le président SARKOZY disait que « *l'histoire des dissidents est un exemple pour tous les Français* », ajoutant que « *la France n'oublie pas ce qu'elle doit à ces hommes et à ces femmes* ».

Il n'empêche, les projets prévus visant à perpétuer la mémoire du sacrifice des dissidents antillais ne sortent pas de terre. L'Etat ne peut être tenu comptable des promesses de nos responsables politiques. « Mémoire et oubli » : voilà un sujet qui aurait pu être proposé pour l'épreuve de philosophie du Bac.

Chronique de **Jean-Marc PARTY**, Martinique La Première
Publiée le 19/06/2019

La fin du régime de Vichy aux Antilles

Puis, en quelques jours, tout bascule.

Quand la Guyane, la première rompt avec le régime de Vichy en mars 1943, les commentaires de la presse antillaise sont encore sans ambiguïté : « La Guyane nous lâche, » ou : « Que Dieu nous préserve de pareils errements. » Le régime est miné de l'intérieur par ses contradictions et ses rivalités entre les tenants d'une ligne dure – « bien des conflits essentiels pourraient être évités si des textes essentiels n'étaient pas perdus de vue », écrit le chef de l'instruction publique le 21 avril 1943 – et ceux de nécessaires accommodements. Le pouvoir et ceux qui l'incarnent sont de plus en plus ouvertement contestés.

Les marins, blancs, dont l'attitude est très souvent arrogante, et dont le pouvoir d'achat constitue une véritable provocation, excitent les rancoeurs. Celles-ci obligent l'Amiral Leloup, commandant de la marine aux Antilles, à prendre des mesures le 4 juin 1942. « Il a été jugé souhaitable pour limiter les doléances de la population, que la marine ne se ravitaile plus sur les marchés et surtout que les marins en uniforme ne paraissent plus sur ce

marché. Je fais toute réserve sur le fond même de la question, mais dans un but d'entente, j'admets la nécessité d'éviter les contacts entre les acheteurs marins et la population. »

Les interventions de « maintien de l'ordre » s'intensifient, semant terreur et révolte. Les rencontres sportives dites amicales avec les équipes de militaires sont toujours « sévèrement disputées », à tel point que « des deux côtés, chez les marins surtout », on relève « des éclopés ». La presse déplore des « incidents regrettables ». Marins et officiers participent aux rencontres, les organisent, les arbitrent, mais ils y font de plus en plus figure d'occupants plutôt que de partenaires ou d'adversaires. Le terrain de sport valorisé par le régime, permet d'exprimer ses désaccords de façon plus ou moins euphémisée.

Le 2 mai 1943, à Basse-Terre, à la suite d'une rencontre de football, les slogans sont pour le moins ambigus : « Vive le goal, vive Micaux » se transforme dans la bouche des spectateurs en « Vive De Gaulle, vive Giraud ». Les forces de l'ordre, prévenues semble-t-il de la manifestation, tirent sans sommation et font plusieurs blessés et un mort.

Ce drame précipite le rejet du régime. Des journaux qui la veille soutenaient ses actions parlent d'abord de « divorce », puis après la chute du régime en juillet, des « lois idiotes qui ont marqué la régression coloniale ».

Les engagements antérieurs sont effacés par l'union face au responsable de tous les maux : le système d'oppression installé par Vichy et ses complices. Les anciens responsables compromis dans la collaboration avec Vichy ne sont pas inquiétés par une « épuration », malgré la demande.

Seul le sénateur Lémery est poursuivi pour collaboration avec l'ennemi et trahison, arrêté le 19 septembre 1944 et mis en liberté provisoire pour raisons de santé le 26 janvier 1945. Le *Sportif* annonce la création d'un comité de soutien pour le mettre hors de cause, rappelant que Lémery n'a collaboré au gouvernement de Pétain qu'avant Montoire et qu'il était un ferme opposant à Laval.

Les lendemains de Vichy aux Antilles, alors que la France est toujours en guerre et que nombre d'Antillais y sont engagés, ouvrent une période d'intense effervescence politique. La plupart des responsables d'avant-guerre sont disqualifiés. Les communistes deviennent largement majoritaires.

Mais, dès la fin du conflit, avec des problèmes de malnutrition qui restent centraux pour la population, la demande de réforme du statut réoccupe tout l'horizon politique. L'assimilation est présentée comme « l'aboutissement normal d'un processus historique et la conclusion logique d'une doctrine ». Le renouvellement de la classe politique et la forte poussée des communistes n'y changent rien. Ces derniers revendiquent par le biais de leurs journaux « l'assimilation complète » (*L'Étincelle*, en Guadeloupe) ou « intégrale » (*Justice*, en Martinique). Dans un univers longtemps tenu par les marins, où Grande-Terre et Terre-de-Bas font référence au vent et non à l'altitude, l'amère patrie sert toujours de repère.

En France, les autorités nées de la guerre bouleversent les hiérarchies, sans pour autant remettre en cause les ordres établis dans les colonies.

La conférence de Brazzaville, à l'initiative du guyanais Félix Éboué, ancien secrétaire et gouverneur par intérim de la Martinique 1933-1934, puis gouverneur de la Guadeloupe sous le Front populaire, s'ouvre sur d'indispensables changements cautionnés par De Gaulle : «Après ce qui s'est passé sur le sol de nos possessions africaines et asiatiques, ce serait une gageure que de prétendre y maintenir notre Empire tel qu'il avait été. »

DUMONT Jacques, *L'Amère Patrie*, Histoire des Antilles françaises au XXe siècle, pages 118 à 121, Editions Fayard, mars 2010.

L'APRES GUERRE - L'AMIRAL ROBERT, LE MARECHAL PETAIN : LES PROCES, LES CONDAMNATIONS

L'Amiral Robert

Les reproches du Général de Gaulle

Depuis 1940, l'Amiral Robert, Haut-Commissaire, maintenait ces colonies (Antilles et Guyane françaises) sous l'obédience du Maréchal. Disposant des croiseurs *Emile Bertin* et *Jeanne d'Arc*, du porte-avions *Béarn*, des croiseurs auxiliaires : *Barfleur*, *Quercy*, *Estérel*... ainsi que d'une importante garnison, il appliquait un régime de rigueur et moyennant la garantie de sa neutralité obtenait des Américains le ravitaillement nécessaire. Mais, à mesure des événements, la population et de nombreux éléments militaires marquaient leur désir de se joindre à ceux qui combattaient l'ennemi. Au début de 1943, tout annonçait qu'un grand mouvement entraînerait, bientôt dans le camp de la libération les territoires français d'Amérique et les forces qui s'y trouvaient. En juin, la Martinique accomplit les actes décisifs. Depuis des mois, l'Amiral Robert recevait de ses administrés d'innombrables pétitions l'adjurant de laisser ce territoire ardemment français faire son devoir envers la France. J'avais moi-même trouvé l'occasion de faire passer à Fort-de-France, en avril 1943, le médecin général Le Dantec pour offrir à l'Amiral Robert, une issue satisfaisante. Mais mes démarches restaient sans réponses. Par contre, menaces et sanctions redoublaient sur place contre les résistants.

DE GAULLE Charles (Général), *Mémoires de guerre*.

L'Amiral Robert : fin d'un règne, le procès, le verdict

Le 14 mars 1947, l'ancien représentant de Vichy en Martinique, l'Amiral Robert comparait devant la Haute Cour de Justice et est condamné à dix ans de travaux forcés. La peine est remise à la demande de la Haute Cour de Justice qui l'a prononcée. En effet, les juges constatent que l'officier fut favorable aux Anglais après leur *opération* « *Catapult* »* du 3 juillet 1940. Cette campagne visait à assurer aux Britanniques que la flotte de haute mer française ne tomberait pas aux mains des Allemands ou des Italiens. Elle fut annulée dans les Antilles par l'intervention humaine *in extremis* du Président américain Franklin Delano Roosevelt avec lequel Robert conclut un *modus vivendi*** . De plus, l'officier maintint sa neutralité lors de l'occupation de Saint-Pierre et Miquelon par les *Forces Navales Françaises Libres* ; que son obédience à Vichy ne fut que de pure forme et maintenue pour des buts diplomatiques et utilitaires locaux ; que les témoignages des autorités américaines furent élogieux et qu'il contesta la procédure de serment au chef de l'Etat de Vichy comme « superflue et dangereuse ». Il sortira libre du Tribunal, six mois plus tard, sa peine sera remise : il bénéficiera d'une amnistie totale et de la réintégration de ses grades et décorations le 15 avril 1954.

*En juin 1940, une partie de la flotte française avait mis le cap sur les Antilles. Le vaisseau école *Jeanne D'arc*, le porte-avions *Béarn* (avec à son bord 107 avions), mais aussi l'*Emile Bertin*, l'un des croiseurs les plus rapide du monde, transportant 300 tonnes d'or de la *Banque de France*, jettent l'ancre devant *Pointe-à-Pitre* et *Fort-de-France*. Les trois navires sont désarmés du 25 juin 1940 à juin 1943. Ils échappent de peu à une attaque le 3 juillet 1940, quand l'ordre donné par l'Amirauté britannique de couler les croiseurs fut annulé par l'intervention personnelle *in extremis* du *président des Etats-Unis Franklin D Roosevelt*. Leur présence et celle de l'or de la banque de France entraînent le blocus total de l'île de la Martinique par les navires anglais et américains. L'*Emile Bertin* reste au mouillage en 1941 et 1942. Le *16 mai 1942*, il commence à être désarmé sous la pression des États-Unis.

**Accord permettant à deux parties en litige de s'accommoder d'une situation tout en réservant la solution du litige.

THEOBALD Gérard, *La liberté est ou n'est pas...*, page 40,
Editions Publibook Universités, Collection Lettres & langues, année 2014.

Procès du Maréchal Pétain

23 juillet – 15 août 1945

La dernière audience commencée le 14 août au soir, s'est terminée le 15 août à 4h22.

Le procès s'ouvre le 23 juillet 1945 et se termine le 15 août 1945.

Dès la première séance, le Maréchal se lève et déclare qu'il récuse ce tribunal révolutionnaire, n'obéissant pas aux lois françaises, que l'on a substitué au Sénat chargé par la Constitution de juger le Chef de l'Etat.

Il ne répondra à aucune question et se tiendra silencieux et presque indifférent. Il ignorera ses défenseurs, à l'exception de Maître Lemaire pour lequel, se levant, il le complimenta de cette simple phrase toute militaire, après qu'il eut parlé de l'amiral Leahy : « Je ne peux qu'approuver ce que vient de dire mon avocat. » Il ne dira pas Maître Lemaire, mais, « mon » avocat, comme s'il le considérait, seul, comme tel (séance du 13 août 1945).

Déclaration du Maréchal à la clôture du Procès

A la fin du procès – qui ne tardera pas à apparaître truqué de bout en bout – le Maréchal, toujours méprisant à l'égard de ce tribunal révolutionnaire sans foi ni loi qu'il se refuse à reconnaître, se leva et déclara :

Au cours de ce procès, j'ai gardé volontairement le silence, après avoir expliqué au peuple français les raisons de mon attitude. Ma pensée, ma seule pensée, a été de rester avec lui sur le sol de France, selon ma promesse, pour tenter de le protéger et d'atténuer ses souffrances.

Quoiqu'il arrive, il ne l'oubliera pas. Il sait que je l'ai défendu comme j'ai défendu Verdun. Messieurs les Juges, ma vie et ma liberté sont entre vos mains, mais mon honneur, c'est à la Patrie que je le confie.

Disposez de moi selon vos consciences. La mienne ne me reproche rien, car pendant une vie déjà longue, et parvenu par mon âge au seuil de la mort, j'affirme que je n'ai eu d'autre ambition que de servir la France.

Maréchal PETAIN, *Message d'outre-tombe*, « Le Procès », pages 273, 275, NEL (Nouvelles Editions Latines), Juillet 1983.



La condamnation du Maréchal Pétain

Les derniers jours du maréchal

La malfaisance absolue du régime de Vichy, reconnue à la fois responsable et coupable, l'action de Vichy est nuisible et tous ses chefs sont condamnables. (Robert O. Paxton, La France de Vichy - 1940-1943)

Toute la carrière de cet homme d'exception avait été un long effort de refoulement. Trop fier pour l'intrigue, trop fort pour la médiocrité, trop ambitieux pour être arriviste, il nourrissait en sa solitude une passion de dominer, longuement durcie par la conscience de sa propre valeur, les traverses rencontrées, le mépris qu'il avait des autres. La gloire militaire lui avait jadis provoqué ses caresses amères. Mais elle ne l'avait jamais comblé, faute de l'avoir aimé seul. La vieillesse est un naufrage. Pour que rien ne nous fût épargné, la vieillesse du maréchal Pétain allait s'identifier avec le naufrage de la France. (Général Charles de Gaulle, Mémoires de Guerre, L'appel 1940-1942)

Il est lamentable pour la France, au nom du passé et de la réconciliation nationale indispensable, qu'on laisse mourir en prison le dernier maréchal. (Général Charles de Gaulle, Oran, 26 mai 1951)



Le procès du maréchal Pétain devant la Haute-Cour de Justice s'ouvrit le 23 juillet 1945 et se termina le 14 août à 21 heures.

La délibération de la Haute-Cour dura sept heures.

Ce n'est qu'à quatre heures du matin que la Haute-Cour, ayant repris audience, prononça l'arrêt dont voici la conclusion :

« Par ces motifs,

« Condamne Pétain à la peine de mort, à l'indignité nationale, à la confiscation de ses biens.

« Tenant compte du grand âge de l'accusé, la Haute Cour de Justice émet le vœu que la condamnation à mort ne soit pas exécutée. »

Presque aussitôt après le prononcé de l'arrêt, le condamné fut conduit en voiture cellulaire au fort de Montrouge pour rassembler ses bagages. De là, il fut mené au champ d'aviation de Villacoublay : en y arrivant, le Maréchal s'exclame : « En avion, chic alors ! »

Transporté au fort du Portalet, dans les Pyrénées-Atlantiques, on l'installe dans la cellule où, par ordre de son gouvernement, Georges Mandel avait été naguère incarcéré.

Le 17 août 1945, accomplissant le vœu de la Haute Cour, le général de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République, commue la peine du Maréchal en celle de la détention perpétuelle.

De tous les membres du gouvernement de Vichy, condamnés par la Haute Cour à des peines d'emprisonnement, le Maréchal fut le seul à n'être pas libéré.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature autorisa « l'élargissement » du prisonnier et son assignation à résidence « dans un établissement hospitalier ou tout autre lieu pouvant avoir ce caractère. »

Le transfert dans une maison privée du Port-Joinville, a lieu le 29 juin 1951.

Il meurt, le 23 juillet 1951, à l'île d'Yeu, dans sa quatre-vingt-seizième année. Il est inhumé, le surlendemain, dans le cimetière de Port-Joinville à l'île d'Yeu.

ARON Robert, *Les grands dossiers de l'histoire contemporaine*, page 319, Presses Pocket, juillet 1965.

4^{ème} partie – DES GRANDES FIGURES DE LA PERIODE

(par ordre alphabétique)

Tony BLONCOURT (1921-1942)

Résistant oublié de l'Histoire

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée près d'une rue qui porte le nom d'un jeune résistant communiste de 22 ans d'origine guadeloupéenne, fusillé par les Allemands en 1942. Malgré cet hommage, Tony Bloncourt figure parmi les oubliés de la Guerre. Avant sa mort il a adressé une lettre à ses parents.



Résistant de la première heure

Tony Bloncourt naît en Haïti, le 23 février 1921 à Port-au-Prince. Ses parents, Yves et Noémie, tous deux Guadeloupéens sont partis s'installer en Haïti pour y enseigner. En 1938, le jeune homme part s'installer chez sa tante Yolande, dans l'hexagone. Il y suit des études de sciences et donne des cours de mathématiques et de littérature pour subvenir à ses besoins. L'étudiant est déjà un militant communiste.

Il prend part à la manifestation du 11 novembre 1940, marche de milliers de lycéens et d'étudiants, considérée comme l'un des tous premiers actes publics de résistance à l'Occupation. Avec ses camarades des Etudiants communistes, ils mènent d'autres actions, dont la tentative de sabotage d'une voie ferrée. Tentative qui échouera.

Le 21 août 1941, avec ses compagnons de résistance, ils se rendent au métro Barbès. L'un deux, Pierre Georges tue l'officier allemand Alfons Moser. Bloncourt devait, lui, s'occuper d'un autre officier, Schoez. Il n'arrive pas à s'y résoudre. L'opération tourne court. Lors de son procès, il déclara : « *Je ne sais pas ce que j'ai eu. A cette minute, à ce moment précis, je n'ai pas vu un officier allemand, je n'ai vu qu'un homme* ». Deux semaines plus tard, ils incendient des camions allemands, sans faire trop de dégâts.

Morts en héros de la Résistance

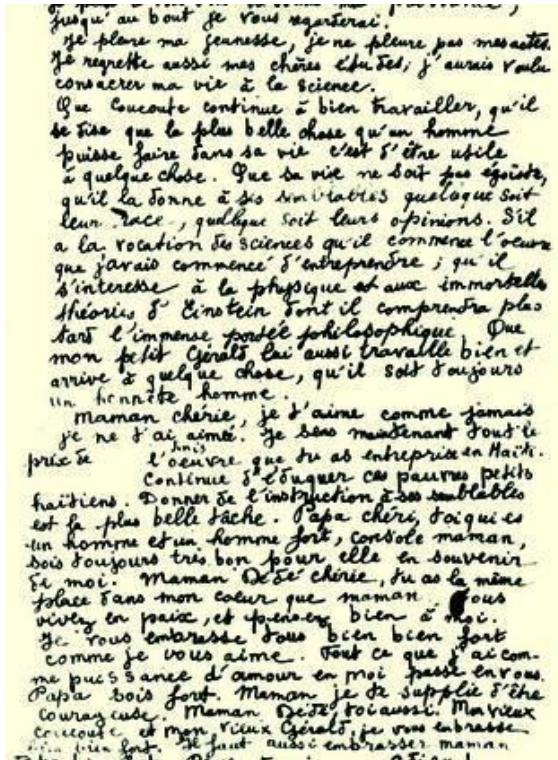
En octobre 1941, Tony Bloncourt échappe de peu à une arrestation de la Brigade spéciale de la police judiciaire. Peu de temps avant, l'un de ses compagnons de lutte, interpellé, a livré des noms, dont celui du jeune résistant d'origine guadeloupéenne. Il est en cavale pendant deux mois. Mais le 5 janvier 1942, il est finalement arrêté avec 6 autres membres de l'Organisation spéciale. Leur procès a eu lieu 2 mois plus tard. Un procès express durant lequel un conseil militaire allemand impute 17 attentats aux 7 résistants âgés de 18 à 27 ans. Ils sont tous les 7 reconnus coupables.

Le 9 mars 1942, les 7 hommes sont fusillés au Mont-Valérien et inhumés au cimetière d'Ivry-sur-Seine. Trois ans plus tard, une cérémonie en présence des parents de Tony Bloncourt y a lieu.

Ce n'est que le 9 mars 2000, que les 7 résistants furent décorés de la Médaille militaire, de la Croix de guerre avec palme et de la Médaille de la Résistance à titre posthume. Une plaque commémorative rappelle qu'ils sont « Morts pour la France ».

Une émouvante lettre d'adieu

Peu de temps avant sa mort, Tony Bloncourt écrit une lettre à ses parents. Il sait qu'il ne les reverra jamais. Sa lettre :



« Maman, papa chéris,
Vous saurez la terrible nouvelle déjà quand vous recevrez ma lettre. Je meurs avec courage. Je ne tremble pas devant la mort. Ce que j'ai fait, je ne le regrette pas si cela a pu servir mon pays et la liberté ! Je regrette profondément de quitter la vie car je me sentais capable d'être utile.
Toute ma volonté a été tendue pour assurer un monde meilleur. J'ai compris combien la structure sociale actuelle est monstrueusement injuste. J'ai compris que la liberté de vivre, ce que l'on pense, n'est qu'un mot et j'ai voulu que ça change. C'est pourquoi je meurs pour la cause du socialisme. J'ai la certitude que le monde de demain sera plus juste, que les humbles et les petits auront le droit de vivre plus dignement, plus humainement. Je suis sans haine pour les Allemands qui m'ont condamné et je souhaite que mon sacrifice puisse leur profiter aussi bien qu'aux Français.

Je garde la certitude que le monde capitaliste sera écrasé, que l'ignoble exploitation cessera. Pour cette cause sacrée, il m'est moins dur de donner ma vie. Je suis sûr que vous me comprendrez, papa et maman chéris, que vous ne me blâmerez pas. Soyez forts et courageux. Mon cœur est plein de tendresse pour vous et déborde d'amour.

Maman chérie, je t'aime comme jamais je ne t'ai aimée. Je sens tout le prix de l'œuvre que tu as entreprise en Haïti.

Papa chéri, toi qui es un homme fort, console maman. Sois très bon en souvenir de moi. Maman Dédé chérie, tu as la même place dans mon cœur que maman. Tous, vivez en paix, ne m'oubliez pas. Je vous embrasse bien fort comme je vous aime ».

Reconnaissance en Haïti

Cette lettre fut très vite publiée en Haïti, au Mexique, aux Etats-Unis. Son frère Gérald raconta qu'Haïti avait fait de Tony Bloncourt un héros national. Sa lettre fit le tour des écoles de Port-au-Prince, lue par les écoliers. Une reconnaissance qui arrivera, peut-être, un jour jusqu'à l'île de ses parents, la Guadeloupe, puis la France, le pays pour lequel il s'est battu et pour lequel il est mort.

ROBIN Alex et DEFRANCE Rémi, Guadeloupe La Première,
Publié le 08/05/2018.

Aimé CESAIRE (1913-2008)

Aimé Fernand David Césaire est né à Basse-Pointe dans une famille modeste de sept enfants. Boursier, il suit des études au lycée Victor Schoelcher à Fort-de-France, puis à Paris, au lycée Louis-le-Grand - où il se lie d'amitié avec Léopold Sédar Senghor - et enfin à l'École normale supérieure.

Aimé Césaire, qui fréquente le salon littéraire de Paulette Nardal, entre en contact avec de jeunes étudiants africains et prend conscience de l'aliénation culturelle qui caractérise les sociétés coloniales martiniquaises et guyanaises. Avec d'autres étudiants, il fonde, en 1934, le journal « *L'étudiant noir* ». En réaction à l'oppression culturelle du



système colonialiste français, il commence à écrire en 1936 et forge le concept de la « négritude ». Il veut lutter contre la tentative d'assimilation culturelle de la France et promouvoir la culture africaine victime du racisme engendré par le colonialisme. Sa vision est celle d'un humaniste actif et concret qui défend tous les opprimés de la Terre : « *je suis de la race de ceux qu'on opprime* ».

En 1939, ayant obtenu l'agrégation de lettres, Aimé Césaire retourne en Martinique où il enseigne avec son épouse au Lycée Victor Schoelcher et publie son chef d'œuvre « *Cahier d'un retour au pays natal* ». Avec d'autres intellectuels, il fonde la revue « *Tropiques* » qui parvient à paraître jusqu'en 1943 sous le régime de Vichy, non sans difficulté.

Aimé Césaire, par sa pensée et sa poésie, influence les intellectuels africains et noirs américains dans leur combat contre le colonialisme et l'acculturation.

Inscrit au Parti communiste, il est élu maire de Fort-de-France en 1945, puis devient député, mandat qu'il détiendra jusqu'en 1993. En désaccord avec le Parti communiste français sur la question de la déstanilisation, il quitte le Parti en 1956 et crée, deux ans plus tard, le Parti progressiste martiniquais (PPM) qui revendique l'autonomie de la Martinique. Siégeant à l'Assemblée nationale, comme non inscrit, il devient apparenté socialiste de 1978 à 1993.

Aimé Césaire demeure maire de Fort-de-France jusqu'en 2001. Sa politique culturelle cherche à mettre la culture à la portée du peuple et à valoriser les artistes du terroir, notamment avec la mise en place, en 1972, des festivals annuels de Fort-de-France.

Retiré de la vie politique, il s'insurge cependant contre la loi du 23 février 2005 sur les « aspects positifs de la colonisation » qu'il faudrait évoquer dans les programmes scolaires.

A l'élection présidentielle de 2007, il apporte son soutien à Ségolène Royal.

Aimé Césaire meurt le 17 avril 2008 et a droit à des obsèques nationales à Fort-de-France, en présence du Président de la République.

Site : www.toupie.org/biographies.

Ses principales œuvres :

- Cahier d'un retour au pays natal (1939)
- Les Armes miraculeuses (1946)
- Esclavage et colonisation (1948)
- Corps perdu (1950)
- Discours sur le colonialisme (1950)
- Une saison au Congo (1966, théâtre)
- Moi, laminaire (1982, poésie)
- Discours sur la négritude (1987)

Maurice DES ETAGES (1897-1953)

Sa vie à lui, a-t-on reconnu en Loge, fut une vraie odyssée. C'est le fils de Louis Des Etages, membre de la Loge Droit et Justice, Maire de Rivière-Salée, Conseiller général, et qui fut assassiné lâchement avec son ami Charles Zizine en 1925 dans la commune de Ducos, par les forces de gendarmerie placées alors sous l'autorité du gouverneur Henri Richard de sinistre mémoire. (...)

Peu avant la guerre, Maurice Des Etages fut élu Conseiller général du canton de Rivière Salée. Il a été initié Franc-maçon le 15 février 1936 à la Loge Droit et Justice puis devint Maître le 4 août 1939. Il paya de nouveau un lourd tribut pour sa détermination à combattre les forces de Vichy en Martinique. C'est lui, qui s'est trouvé au cœur de l'organisation du mouvement de dissidence vers les îles anglaises dès les derniers mois de 1940.

Si au début, ce mouvement de résistance s'est lancé au gré d'initiatives individuelles, il fallut ensuite une organisation pour le développer, vu le climat de terreur installé en Martinique par les hommes de l'Amiral Robert.

Songez que d'après les aveux du commandant Tourtet, le prix du passage en gommier, pratiqué par les pêcheurs de l'endroit variait entre cinq cents et mille francs, ce qui dépassait souvent très largement les possibilités financières des candidats à la dissidence.

Victime de délation, il fut arrêté le 9 mars 1941 et enfermé pendant quatre mois à fond de cale sur le porte-avion *Le Béarn*.

Au cours de son procès où il fut défendu par Maître Victor Sablé, l'Amiral Robert déclara à son propos : « Monsieur Des Etages était complice de sous-officiers déserteurs, passibles de conseil de guerre. Il se chargeait de faciliter le passage des volontaires dans lesdites Forces Françaises Libres. J'ai donc estimé que sa condamnation était nécessaire pour empêcher la décomposition de l'armée ».

Il fut condamné à quinze ans de travaux forcés, à vingt ans d'interdiction de séjour, à la confiscation totale de ses biens et déporté aux Îles du Salut en Guyane. Maurice Des Etages revint de fait en Martinique après le ralliement des Antilles à la France combattante et eut le temps d'endurer vingt-sept mois de détention.

Reprenant ensuite son activité politique, il fut battu le 19 octobre 1943 par Victor Sévère à l'élection du représentant de la Martinique au Conseil Consultatif d'Alger.

URSULET Léo, *La franc-maçonnerie aux Antilles françaises aux XVIIIe et XIXe siècles*,
Edition Cercle Philosophique et Culturel Droit et Justice, Mars 2009

Frantz FANON (1925-1961)



Au début de 1943, alors âgé de 17 ans et scolarisé au lycée Schoelcher, il décide de quitter la Martinique, animé qu'il était par un idéal : celui de « la Liberté ». Nous apprenons que Fanon a été blessé, au cours d'un affrontement, et qu'il a pour cela reçu une distinction militaire. Dans la lettre qu'il adresse à sa mère, le 12 avril 1944, nous discernons l'expression d'un regard désabusé et amer.

Le départ vers la Dominique

[...] Une nouvelle forme de marronnage était née, et de jeunes dissidents quittaient la Martinique par des moyens clandestins. Leur choix de destination était limité à Sainte-Lucie et la Dominique, d'où ils pouvaient rejoindre la France libre. Sainte-Lucie et la Dominique ne sont, respectivement, qu'à 27 et 35 kilomètres de la Martinique, mais le voyage était périlleux. Les dissidents (la « Dissidence » était l'équivalent martiniquais de la « Résistance ») partaient sur des bateaux ouverts, avançant à la rame ou à la voile. [...]

Fanon n'a pas laissé de trace écrite de son départ de Martinique début 1943, et paraît avoir été assez réticent à en parler, tout comme il s'est montré assez peu enclin à parler de son expérience de la guerre en France. Après coup un Fanon désillusionné dira à ses parents qu'il avait quitté Fort de France parce qu'il croyait encore en l'« idéal obsolète » du patriotisme français. Mais en 1943, il pensait sincèrement que la cause de la France était aussi la sienne. Sa place n'était pas, pensait-il, sur les bords mais au « cœur du problème », c'est-à-dire, en d'autres termes, à la guerre.

[...] les convictions de Fanon étaient peut-être solides, ses finances ne l'étaient pas. Il était encore au lycée et n'avait pas de source de revenus, et, s'il n'était pas difficile de trouver un passeur, il l'était davantage de trouver les moyens de le rémunérer. La solution passait par la délinquance. Le père de Fanon avait peu à peu accumulé assez de tickets de rationnement pour acheter un rouleau de tissu, et il était impatient de porter le costume qu'il comptait y faire découper. Fanon déroba le tissu et le vendit pour payer son voyage clandestin vers la Dominique [...]

L'absence de récit de première main ne permet guère de retracer le parcours de Fanon après son départ secret et illégal de la Martinique. Il atteignit sain et sauf la Dominique et, comme tout clandestin, on l'interrogea sur les raisons pour lesquelles il rejoignait la France libre. Il reçut un entraînement militaire très élémentaire. Il ne suivit cependant pas les autres dissidents à Sainte-Lucie, dans le sud, puis à Trinidad et finalement aux États-Unis, d'où ils partaient pour le théâtre des opérations en Europe. A dix-sept ans, peut-être fut-il jugé trop jeune pour le service actif. Par ailleurs, les événements avaient pris un autre cours et la Martinique n'était plus un avant-poste du régime de Vichy. *Tan Robè* était, enfin, terminé. L'aventure de Fanon passait du sublime au trivial : après quelques semaines, il fut rapatrié en Martinique et reprit le lycée.

Fanon et le 5^{ème} bataillon de marche des Antilles (BMA5)

[...] Quinze jours après l'arrivée d'Hoppenot, la décision fut prise de lever une unité de volontaires locaux pour combattre dans les rangs de la France libre aux côtés des Alliés. C'était un bataillon d'infanterie légère, le 5^{ème} bataillon de marche des Antilles (BMA5). [...] Fanon, lui, était convaincu que sa propre liberté, celle de la Martinique et celle de la France étaient inextricablement liées. Sa décision de s' enrôler signifiait qu'une fois de plus il irait à l'encontre des desideratas de sa famille et des conseils de son frère aîné... Manville se rappelle avoir entendu Fanon dire à son professeur : « chaque fois que la liberté est en question, nous sommes tous concernés, Blancs, Noirs ou Jaunes ». Il n'était pas le seul à penser ainsi. Parmi ses compagnons volontaires il y avait *Charles Cezette, Marcel Manville* et *Pierre Mosole*. [...]

Les Martiniquais et les volontaires de Guadeloupe n'étaient pas logés dans les mêmes baraquements que les troupes africaines. On ne leur donnait pas la même nourriture, au grand dam de Manville, qui aurait préféré les épices ragoûts africains à la « cuisine qui était servie à ceux qui venaient du grand froid ». Ils ne portaient pas non plus le même uniforme. Les antillais, venant des « vieilles colonies » étaient traités comme des semi-Européens et portaient le même uniforme que leurs homologues de métropole.

Les tirailleurs sénégalais portaient le chèche ou le fez traditionnel, une ceinture de flanelle rouge et un gilet à col arrondi. Tous n'étaient pas heureux de cette convention, et certains demandaient le droit de porter l'uniforme français standard. Il était visible que l'armée hétéroclite avec laquelle Fanon et Manville espéraient libérer l'Europe et le monde du fascisme et du racisme était structurée autour d'une hiérarchie ethnique, avec en haut les Européens blancs et en bas les Nord-Africains. Les troupes coloniales noires étaient considérées comme supérieures aux Arabes, la position des Antillais était extrêmement ambiguë. [...]

Fanon n'eut guère le temps d'observer les dures réalités de la période de guerre en Afrique du Nord. Le 10 septembre, il traversait la Méditerranée sur un navire battant pavillon états-unien... et la première chose que Fanon vit de la France fut une plage de débarquement près de Saint-Tropez, et la ville de Toulon, fort abîmée. [...]

Le 25 novembre, le soldat Frantz Fanon servait un mortier de 81mm dans le bois, sous le feu de l'ennemi ; il fut touché par un éclat d'obus. Gravement blessé à la poitrine, il fut cité, lors d'une présentation de la brigade, pour sa « conduite distinguée » et reçut la croix de guerre avec une étoile d'argent. Fanon avait appris que la liberté n'était pas indivisible. Il était un soldat noir dans une armée de Blancs. Dans une lettre à sa mère datant du même mois, il essayait de dissimuler ses sentiments et parlait à l'envi du punch et du bluff qu'il était impatient de retrouver quand il reviendrait en Martinique. Mais une autre lettre à ses parents, du 12 avril celle-là, disait tout autre chose :

Aujourd'hui, 12 avril. Un an que j'ai laissé Fort-de-France. Pourquoi ? Pour défendre un idéal obsolète. Je crois que cette fois j'y resterai. Dans toutes les bagarres où j'ai été, j'ai toujours eu le souci de vous revenir et aussi de la veine. Mais je me demande en ce jour si l'épreuve ne me sera pas imposée de sitôt. Je doute de tout, même de moi.

Si je ne retournais pas, si vous appreniez un jour ma mort face à l'ennemi, consolez-vous, mais ne dites jamais : il est mort pour la belle cause. Dites : Dieu l'a rappelé à lui ; car cette fausse idéologie, boucliers des laïciens et des politiciens imbéciles ne doit plus nous illuminer.

Je me suis trompé !

Rien ici, rien qui justifie cette subite décision de me faire le défenseur des intérêts du fermier quand lui-même s'en fout. On nous cache beaucoup de choses. Mais vous les saurez par Manville et Mosole. Nous sommes trois au régiment. Dispersés, nous nous écrivons et, quand bien même disparaîtraient deux, le troisième vous révélera les affreuses vérités. Je pars demain, volontaire pour une mission périlleuse, je sais que j'y resterai.

La nature de cette mission dangereuse de Fanon n'est pas connue. Peut-être n'eut-il pas le temps de l'accomplir : un peu plus de trois semaines après sa lettre, l'Allemagne capitulait.

MACEY David, *Frantz Fanon, une vie*, pages 107 à 124

Editions La Découverte, octobre 2011

L'avenue Frantz Fanon relie l'ancienne route de Schœlcher à la route nationale n°2. Malgré une circulation intense aux heures de pointe, elle garde l'allure d'une artère bourgeoise. Cette impression est confirmée par des maisons aux jardins fleuris, l'église et le centre d'animation culturelle qui la bordent.

Frantz Fanon, cinquième d'une famille de huit enfants, naît à Fort-de-France le 20 juillet 1925. Il écrira plus tard à son père : « *De notre foyer, notre mère en a été l'esprit et toi le bras* ». Il mène une enfance et une adolescence turbulentes voire frondeuses.

La guerre met un terme à cette vie insouciance.

En 1943, élève de terminale, Frantz Fanon part en « dissidence » rejoindre les Forces Françaises Libres en Dominique. Six mois après il revient à la Martinique qui, entre temps, a rallié le Général De Gaulle.

Il intègre le bataillon antillais n° 5 et c'est le départ pour la France pour continuer la lutte. Sur le chemin du front, une halte au Maroc. C'est le premier choc, le premier contact avec la discrimination : il constate que les Martiniquais sont enrôlés dans l'armée française à titre d'européens et que les Africains servent à titre d'indigènes.

Arrivé en France, Fanon est affecté sur les bords du Rhin. Blessé, il obtient la Croix de Guerre décernée sur le front des troupes par le colonel Salana.

Après la guerre, Fanon revient à Fort-de-France passer le baccalauréat. Il gagne ensuite Paris et Lyon afin de poursuivre des études médicales de psychiatrie. A la fin de ses études, Fanon est d'abord interne à Saint-Alban avant d'être nommé en 1953, médecin chef à la clinique psychiatrique de Blida en Algérie.

En 1952, il avait fait paraître son premier livre « *Peaux noires et masques blancs* », dans lequel il met à nu le complexe d'infériorité du noir et cherche à en trouver les racines. Fanon se réfère aux travaux de Hegel concernant le rapport maître-esclave pour faire comprendre que l'esclave martiniquais, malgré ses révoltes, a reconnu le maître en tant que tel et accepte sa soumission. Pour lui ces deux éléments expliquent l'adoption par l'esclave des valeurs du maître et sont à l'origine du complexe d'infériorité du noir.

La réflexion de Fanon sur les rapports dominants – dominés va se nourrir et s'approfondir en Algérie où la lutte de libération a commencé. Dans son travail il ne cessera de mener un combat contre le statut de sujétion du malade et la carcérisation de l'hôpital. Fanon ne peut rester indifférent, neutre, face à la lutte de décolonisation des Algériens. En 1956 il adresse sa démission au Ministre-Résident en Algérie. Il est expulsé de ce pays et se fixe à Tunis où il travaille dans une clinique psychiatrique.

Il entre ensuite au Front de Libération Nationale et collabore au journal EL Moudjahid. En 1958, il est membre de la délégation algérienne au congrès panafricain au Ghana.

En 1960, toujours membre de la délégation algérienne, il assiste à la deuxième conférence du peuple africain à Tunis. Il est ensuite nommé ambassadeur du gouvernement provisoire de la République Algérienne au Ghana où il rencontre Patrice Lumumba. Dans son dernier livre, paru en 1961, « *Les Damnés de la Terre* », Fanon s'interroge sur les voies et moyens de la décolonisation. Pour lui cette dernière passe nécessairement par le recours à la violence pour répondre à celle du colonisateur.

Depuis décembre 1960, Fanon se sait atteint de leucémie. Il est admis dans une clinique à Moscou où il séjourne quelques semaines.

A la fin de l'année 1961 son état de santé empire. Hospitalisé à Washington sous le nom d'OMAR, il meurt le 6 décembre 1961. Le 12 décembre, son corps arrive à Tunis où il est pris en charge par un détachement de l'Armée de Libération Nationale Algérienne, qui le conduit en terre algérienne où il repose encore.

Depuis quelques années les amis martiniquais de Frantz Fanon ont entrepris une campagne afin de vulgariser ses idées et son œuvre dans son pays d'origine.

**Association Femmes Actuelles, *Les hommes d'hier dans nos rues d'aujourd'hui*,
Editions Femmes Actuelles, Pages 119-121, mai 1986.**

Général Charles de GAULLE (1890-1970)



Voie royale de Fort-de-France, le boulevard Général de Gaulle relie majestueusement les places Clémenceau et Stalingrad et permet au Centre-Ville de s'ouvrir aux quartiers des Terres-Sainville et de Crozanville. Une allée centrale sépare ses deux voies que bordent immeubles d'habitation, commerces et édifices publics.

C'est le 26 janvier 1945 que le Député-Maire Aimé Césaire propose au conseil municipal de « *rendre un solennel hommage au chef prestigieux du gouvernement provisoire de la République Française* ». Ainsi Charles de Gaulle bénéficie-t-il, seul, du privilège

d'avoir été consacré de son vivant par l'édilité foyalaise.

« *En 1930, l'Europe déclara la guerre à la France qui s'organisa rapidement. Le Général de Gaulle fut mis à la tête de 200 000 hommes... de Gaulle eut vite pris son plan...* ». Ainsi s'exprime, en 1905, un élève du Collège des Jésuites à Paris. Il a quinze ans, il s'appelle Charles de Gaulle... ! Il est issu d'une famille de petite noblesse. Fils d'un professeur de collège religieux, il a reçu très jeune une stricte éducation et fait preuve, de façon précoce, de l'esprit de commandement qui l'habitera toute sa vie. Saint-Cyrien, il choisit l'infanterie quand il sort de l'école en 1912. Il est affecté dans un régiment commandé par le colonel Pétain qui lui assure protection et amitié jusqu'en 1938 où une brouille les sépare.

L'expérience de la guerre, l'enseignement qu'il dispense à Saint-Cyr à partir de 1921, conduisent Charles de Gaulle à une réflexion approfondie sur l'armée et le rôle du chef dans l'Histoire.

Lorsqu'éclate la seconde guerre mondiale, il est promu général à titre temporaire. Chargé de mission à Londres par Paul Reynaud il revient avec des projets d'union entre la France et la Grande-Bretagne, qui sont rejetés.

Le 16 juin 1940, Pétain sollicite l'armistice. De Gaulle se rend aussitôt en Angleterre et lance le 18 juin, l'appel à la résistance. En France il est jugé et condamné à mort. En août 1940 il forme le Comité de la France Libre que rallie, parmi les premiers, le Tchad de Félix Eboué.

Aux Antilles, son appel a été reçu. Les maires et conseillers généraux réunis à Fort-de-France le 24 juin 1940 « proclament au nom de la population de l'île, leur indéfectible attachement à la France, leur volonté de consentir les derniers sacrifices pour parvenir à la victoire finale par la continuation de la lutte aux côtés des alliés avec l'Empire Français d'Outre-mer. Un comité de libération se forme, composé d'hommes tels que Rimbaud, Victor Sévère, André, Del, Despointes et bien d'autres. Enfin les adolescents et les adultes « partent en dissidence » rejoindre ceux qui combattent, 5 000 Martiniquais et Guadeloupéens quittent ainsi leur île. (...)

En 1969, contre l'avis de ses ministres, le Général de Gaulle décide un référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat. Question difficile pour l'électorat qui repousse la réforme le 27 avril. Le 28 avril, le Général de Gaulle cesse d'exercer ses fonctions de Président de la République. Il se retire à Colombey, entreprend la rédaction de ses « *mémoires d'espoir* », effectue quelques voyages. Son épouse Yvonne, discrète et fidèle, partage sa retraite hautaine jusqu'au 9 novembre 1970 où s'éteint celui qui fut un « Souverain ».

Association Femmes Actuelles, *Les hommes d'hier dans nos rues d'aujourd'hui*, Editions Femmes Actuelles, pages 59-61, mai 1986.

Yves GOUSSARD (1928-1945)



Prolongeant la rue de la République au-delà du boulevard du Général De Gaulle, la rue Yves Goussard semble s'écraser sur les contreforts de Trénelles à la naissance de la rue Abraham Lincoln. Voie large mais courte, cette rue ainsi dénommée au lendemain de la guerre de 1945, rappelle la vie de ce jeune Martiniquais « mort pour la France »

Né le 2 janvier 1928 à Fort-de-France, Ambroise Victor Yves Goussard est le fils d'Anatole Goussard et de Lucy Nardal, directrice honoraire du lycée mixte de Bellevue. Sa mère l'élève seule avec courage et dignité et lui assure une solide éducation. Après des études primaires à Fort-de-France, le jeune Goussard poursuit ses études secondaires à partir de 1938 en internat en métropole.

Quand la guerre éclate en 1939, il ne peut malheureusement pas rejoindre sa famille, les bateaux assurant la liaison avec les Antilles étant régulièrement torpillés.

Durant l'année scolaire 1943-1944, il est en classe de première au collège de Raincy. En juin 1944, il s'engage avec tous les élèves de sa classe dans la résistance ; il n'a que 16 ans ! Enrôlé dans les Forces Françaises Libres, il fait partie du réseau Armand : groupe Hildever.

Le 26 août 1944, arrêté par les Allemands à l'Etang Rougemont il est déporté à Menbremm, à Orinienburg puis à Bergenbelsen, d'où il est porté disparu.

Un certificat de l'officier liquidateur des réseaux Buckmaster en date du 23 mars 1945 confirmant la disparition, n'a pu être récupéré par la famille qu'en 1965.

Aussi le décès de ce patriote n'a pu être transcrit sur les registres de l'état civil que vingt ans après sa mort, à la suite d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance en date du 31 juillet 1965. L'émotion provoquée par la disparition de ce jeune martiniquais a été telle que la municipalité de Fort-de-France n'a pas attendu la confirmation officielle de son décès pour immortaliser son souvenir.

Association Femmes Actuelles, *Les hommes d'hier dans nos rues d'aujourd'hui*, Editions Femmes Actuelles, page 215, mai 1986.

Georges GRATIANT (1907-1992)



Georges GRATIANT naît le 6 janvier 1907 dans la commune de Saint-Esprit en Martinique. Il est membre d'une famille aisée. Après des études secondaires au lycée Schœlcher où il obtient son baccalauréat. Georges Gratiant entreprend, en France, des études de droit comme beaucoup de jeunes à son époque. Titulaire d'une licence de droit, il s'inscrit au barreau de Fort-de-France comme avocat. Sensible au sort de son peuple qui croupit dans la misère à l'époque, il sera séduit par les idées marxistes et deviendra naturellement un militant communiste. Dans les années 1930, il fonde avec René Ménil, Victor

Lamon et Thélus Léro le groupe « Front commun » et en 1936 ils opèrent une fusion avec le groupe « Jean Jaurès » pour former en 1938 la « Région Communiste de la Martinique »

1941-1943 : Georges Gratiant participe - en compagnie de René Ménil, d'Aristide Maugée, d'Aimé et de Suzanne Césaire - à la rédaction de la revue « *Tropiques* » qui lutte contre l'aliénation culturelle et contre le régime de Vichy.

1945 : à la libération, Georges Gratiant, comme tous les communistes de l'époque, soutient l'assimilation et prendra une part active pour faire aboutir cette revendication

Parcours politique :

1945 à 1956 : premier adjoint au Maire de Fort-de-France

1946 à 1947 : président du Conseil général de la Martinique

1945 à 1961 : Conseiller général de Fort-de-France

1970 à 1988 : Conseiller général du canton du Lamentin

1959 à 1989 : Maire du Lamentin

1983 à 1990 : Conseiller régional de la Martinique

Georges Gratiant passa toute sa vie à se battre contre les injustices et il s'y employa notamment à travers son métier d'avocat le plus souvent à ses risques et périls*. Il participa également dans les luttes anticolonialistes et prit fait et cause pour la dignité martiniquaise notamment dans l'affaire de l'O J A M et lors de la terrible grève de 1974.

1989 : Georges Gratiant, après avoir été Maire du Lamentin pendant trente ans et après avoir fait de cette commune la deuxième ville de la Martinique, annonce qu'il ne se représente pas aux municipales et soutient la candidature de Pierre Samot.

1992 : après s'être retiré progressivement de la vie politique. Georges Gratiant meurt le 20 juin 1992, à l'âge de 85 ans. En son hommage le stade de Place d'Armes au Lamentin fut baptisé *Stade Georges Gratiant*, il y a quelques années.

*1951 : procès à Bordeaux des Seize de Basse-Pointe – 1961 : « le discours sur trois tombes » : trois grévistes tués par balles par les gendarmes au Lamentin

LEOTIN Marie-Hélène, historienne : <http://fr.wikipedia.org/wiki/GeorgesGratiant>

MAUVOIS Georges Eleuthère, écrivain « *Georges Gratiant : un avocat dans le siècle* »

Henry LEMERY (1874-1972)



Bien qu'il soit né à Saint-Pierre et y ait vécu son enfance, on hésite à dire de Lémery qu'il fut Martiniquais. Ce fut un politicien français. Député de la Martinique pendant six ans, sénateur durant vingt et un, son influence sur les affaires de l'île fut considérable, mais il ne s'en soucia qu'à titre accessoire. La Martinique ne fut pour lui qu'un instrument de sa carrière. Elle lui servait seulement à se faire élire. Elle lui revint au cœur dans les difficultés de la fin de sa vie. Si aujourd'hui vous évoquez Lémery devant des Martiniquais, vous en trouverez très peu qui ne vous regarderont pas les yeux ronds. On ne le connaît pas. La chose peut paraître étrange. (...) Il fut au cœur du pouvoir français. Il fit partie du sommet de l'Etat, concurremment avec les grands noms de la

Troisième République. Acteur majeur de la politique étrangère et de la politique tout court de la France, il fut, en son temps, publiquement ou secrètement, de tous les épisodes marquants de la vie nationale française. (...) Mais il faut avoir les yeux prudents. Car Lémery est un personnage complexe. Il mérita de Mussolini la Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne d'Italie, la plus haute distinction délivrée sous le fascisme. Il s'illustra comme inconditionnel de Pétain ; fut frappé d'inéligibilité par le Jury d'honneur d'après la Libération.

MAUVOIS Georges Eleuthère, *Henry Lémery, de Saint-Pierre à Vichy*, pages 11 et 12, Fort-de-France, KEditions, 2010.

Le bien de l'Empire

(...) Le 10 juillet, à Vichy, date historique, jour d'avènement pour Pétain et sa piaffante escorte d'activistes maniée par Laval. Le Parlement qui a suivi l'exécutif à Vichy se saborde. La victoire des nationaux est complète. 569 voix pour, 80 contre et 17 abstentions. L'Etat français est né. **En tant que sénateur de la Martinique, Henry Lémery est l'un des 569 parlementaires qui accordent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Plus de République. Les Chambres sont supprimées. La Constitution n'existe plus. Pétain y supplée par des « actes constitutionnels ».** Au sortir de la séance qui l'a fait dictateur, il fait appeler Lémery. (...) « *Je vais remanier le cabinet formé à Bordeaux en vue de l'armistice ; il s'agit maintenant de gouverner ; je vous demande d'accepter le portefeuille des Colonies. Votre personnalité aura une signification pour les territoires d'outre-mer et j'estime qu'ils doivent être représentés au gouvernement* ». Le poste est important. On confiait au mulâtre la gestion de l'Empire. D'après l'accord d'armistice, les colonies et la flotte échappaient encore à l'autorité allemande. Pour la troisième fois de sa carrière, Lémery se voyait attribuer un poste ministériel. Celui-ci n'allait pas être une sinécure.

MAUVOIS Georges Eleuthère, *Henry Lémery, de Saint-Pierre à Vichy*, page 109, Fort-de-France, KEditions, 2010

Henry Lemery, Ministre des colonies dans le premier gouvernement de Vichy

Je vais remanier le cabinet formé à Bordeaux en vue de l'armistice. Il s'agit maintenant de gouverner. Je vous demande d'accepter le portefeuille des Colonies. Votre personnalité aura une signification pour les territoires d'outre-mer et j'estime qu'ils doivent être représentés au gouvernement. [Dixit Pétain, selon Lémery] Le poste était important. On confiait au mulâtre la gestion de l'empire.

Cloner la Révolution nationale outre-mer

En dépit des avertissements répétés de ces Cassandres coloniales, la Révolution nationale atteignit bel et bien l'empire dès 1940. Le secrétariat d'état aux Colonies de Vichy orchestra le clonage et l'adaptation du pétainisme outre-mer.

Comme tous les organismes gouvernementaux, le secrétariat d'état (ancien ministère) aux Colonies avait dû abandonner ses locaux parisiens de la rue Oudinot pour un modeste hôtel à Vichy, malencontreusement... nommé l'Hôtel Britannique. Quatre à huit fonctionnaires y œuvraient par petite chambre hâtivement transformée en bureau.

Une pénurie de personnel venait s'ajouter à la confusion ambiante ; en mars 1941, seuls 120 des 500 employés du ministère des Colonies étaient parvenus à Vichy. Ne se laissant pas décourager pour autant par ce sérieux déficit de personnel et de ressources, quatre ministres ou secrétaires d'Etat aux Colonies successifs allaient, depuis leur petit hôtel surpeuplé du centre-ville de Vichy, planifier la dissémination de la Révolution nationale. Henry Lémery, mulâtre martiniquais ministre des Colonies dans le premier gouvernement de Vichy, établit un important précédent en tenant les gouverneurs coloniaux au courant des diverses réformes métropolitaines.

Ce conservateur antillais était déjà bien connu avant 1940, notamment pour ses liens d'amitié avec le maréchal Pétain. Bien que très certainement plus modéré que son successeur le vice-Amiral René Charles Platon.

Lémery posa néanmoins les fondations de futures réformes pétainistes. D'abord, il lutta assidûment pour maintenir l'Empire en dehors de l'orbite de la France libre.

Le 15 juillet 1940, Lémery envoyait à tous les gouverneurs de colonies « fidèles » un message les remerciant personnellement de leur « touchante unanimité », jusqu'à sa mort Lémery dit n'avoir jamais compris pourquoi sa « fidélité » lui avait fait écoper de prison, alors que « l'infidélité » de Félix Eboué lui avait valu le Panthéon.

Avant d'être congédié en septembre 1940, Lémery avait envoyé les ordres suivants à Dakar, qui allait devenir la cible d'une opération anglo-britannique un mois plus-tard.

Je vous demande de veiller à ce que soient instaurés dans l'agglomération de [Dakar] une discipline forte et un ordre rigoureux dans le respect des chefs. Il y aura lieu de sanctionner l'abandon trop fréquent du village sans motif légitime ou sans permission en vue d'échapper à des obligations et aller grossir les [centres urbains] d'individus en quête de travail.

Deux mois seulement après la signature de l'armistice, ce ministre des Colonies projetait outre-mer la diabolisation pétainiste du monde urbain, son idéal d'un retour à la terre, et ses notions chéries de hiérarchie, d'ordre et d'obéissance.

Plus révélateur encore, Lémery étendit à l'empire les lois métropolitaines des 18 et 29 août 1940, empêchant les conseils élus de se rencontrer en sessions extraordinaires, et interdisant les sociétés secrètes, l'un des nombreux boucs émissaires du nouveau régime. Lémery fut remplacé dès le 6 septembre 1940.

Il se plaindra plus tard d'avoir été la victime de pressions allemandes, visant à le renvoyer à cause de ses « origines coloniales ».

Son successeur, le fanatique et farouchement anglophobe vice-Amiral Platon, avait été chaudement recommandé par l'Amiral François Darlan. [...]

JENNINGS Eric, *Vichy sous les tropiques, La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine 1940-1944*, pages 36 à 38, Editions Grasset, avril 2004.

Souvenirs de Gaston Monnerville : sa rencontre avec Henry Lemery

[...] Depuis janvier 1940, époque de mon embarquement comme lieutenant de vaisseau à bord du cuirassé *Provence*, je n'avais jamais reçu de nouvelles de la Guyane.

Ma première visite à Vichy fut pour Henry Lémery, sénateur de la Martinique, ministre de la France d'outre-mer dans le premier gouvernement Pétain, poste qu'il avait accepté, m'expliqua-t-il, devant mon visible étonnement, à la demande expresse du Maréchal Pétain, sous lequel il avait servi à Verdun, et pour lequel il nourrissait une vive admiration. Je lui fis part de mon indignation devant les mesures discriminatoires dont je viens de parler. Il les déplorait sans réserve mais comme elles émanaient des autorités occupant la zone située au nord de la « ligne de démarcation », imposées par elles, le gouvernement Vichy ne pouvait rien contre cette décision, m'assura-t-il. [...]

[...] Au cours de mon entretien avec Henry Lémery en son cabinet, je lui avais fait part de mon inquiétude sur le sort de mes parents vivant à la Martinique et sur celui de la Guyane, dont j'étais le représentant. J'étais sans aucune nouvelle... Je dois dire qu'il en fut ému, et spontanément, m'offrit d'adresser un télégramme au gouverneur de la Guyane, Robert Chot, faisant part à la population de mon existence et de ma visite à Vichy.

ALEXANDRE Rodolphe, *La Guyane sous Vichy*, page 11, Editions Caribéennes, 1988.

Pain noir

En quittant Vichy pour regagner Paris, Lémery perdait son prestige de conseiller du prince, mais aussi sa sécurité. En ce mois de novembre 1943, la Résistance a pris force en France. Et les dignitaires du régime qui se déplacent sans protection rapprochée risquent gros. Lémery avait eu pour sa sécurité à Vichy les forces au service du Maréchal. A Paris, il est nu.

Le risque pouvait venir des allemands ou des ultras de la collaboration (l'ancien ministre de Pétain n'était plus en grâce). Il pouvait aussi bien venir des résistants. Son appartenance récente au gouvernement de Pétain lui faisait auprès d'eux une mauvaise réclame. Il suffisait qu'il soit reconnu par un membre du réseau.

« Deux jours plus tard, j'étais à Paris. Deux hommes se présentèrent chez moi, sous l'uniforme allemand, pour procéder à une perquisition. Je suis tenté de croire qu'il s'agissait de simples voleurs. Pendant qu'ils fouillaient dans mes armoires, je réussis à quitter mon domicile et me réfugiai chez mon confrère, M. Jean Dailly, où j'allais vivre dans la clandestinité. »

Une clandestinité qui dure 7 mois, où Lémery partage les privations et la peur des autres français.

Harcelants souvenirs :

« C'est en face de la Grande Chancellerie que le ministre de l'information, l'imprudent et courageux Philippe Henriot, avait été assassiné, le 28 juin, au siège de ses services, en présence de sa femme. »

Il n'apparaît à la lumière qu'après le débarquement allié en Normandie. Il rentre rue Dupont des Loges. L'air n'y est pas meilleur à respirer. Les temps durs ne font que commencer. Il en

vieillit. Il a 70 ans. Il marche, quelque peu courbé, en s'aidant d'une canne. Les eaux de Vichy ne lui ont pas épargné des douleurs aux articulations. Il lance des regards de biais. Il a plus ou moins l'air d'un oiseau de proie malade, tombé du nid. Dans la rue, les gens du quartier qui le voient passer ont une attitude ambiguë. Certains lui font un grand sourire, avec le «*bonjour Monsieur Lémery*» de toujours.

Mais avec une ostentation suspecte. D'autres lui adressent ce bonjour sans lever la tête. D'autres encore tournent la tête pour ne pas le voir. [...] «*L'attente ne fut pas longue. Le 22 septembre 1944, on me conduisit (Lémery) au Dépôt où la meute des F.F.I. faisait la loi. Quand je déclinai mon nom, une voix cria « douze balles dans la peau et tout de suite ! » Je fus poussé derrière une grille aussitôt fermée par un gardien... Un mois après, j'étais officiellement accusé d'atteinte à la sûreté extérieure et intérieure de l'Etat, et de haute trahison... » « Je fus libéré en février 1945 sur l'ordre des médecins, mais l'instruction de mon affaire allait durer trois ans... ».*

Ce ne furent pas trois années de plaisirs... Lémery avait été remis en liberté, mais ses biens étaient mis sous séquestre, et l'avocat avait interdiction d'exercer ... Lémery n'avait pas d'économies ... Et l'hôtel particulier de la rue Dupont des Loges, peu habité et peu fréquenté coûtait néanmoins fiscalement cher. Lémery vint à la Martinique, après sa libération, pour quelques mois. Il résida chez des amis. Il lui en restait. [...]

Le procès

Pierre Zizine, ami de Lémery a rendu compte du procès, venu devant la Haute Cour, le 21 mars 1947, à Versailles. Il en donne une image sélecte, rassemblant le monde antillais élégant de Paris...

Peu de gens, en dehors de ses partisans, crurent que Lémery disait vrai quand il se réclama de la Résistance. L'homme avait été trop proche de Pétain.

Et même après son départ du gouvernement, il était resté intime du Maréchal. Il avait été signataire de la révocation d'Eboué, approuvé la condamnation de De Gaulle, etc. Aux yeux du commun, il n'avait pu qu'être qu'agent de l'ennemi.

Le procès allait révéler autre chose. A savoir que dans la tourmente, Lémery n'avait pas perdu le nord. Il n'avait pas mis tous ses oeufs dans le même panier. Tandis qu'il fréquentait la table du Maréchal, il rendait des services à la Résistance.

La veuve de Félix Eboué fut la seule à témoigner à charge. Les autres glorifièrent un Lémery exemplaire. Les faits rapportés avaient de quoi surprendre : Lémery recevant à sa table des antiallemands fuyant la Gestapo, discutant avec eux de plans d'organisation, leur permettant d'obtenir des visas, distribuant des journaux de la Résistance, suggérant des ajouts à leur contenu.

Tout cela eût été difficilement crédible si ces témoins n'avaient été d'avérés membres de la Résistance... [...] Paul Boncour témoigne. Il a détruit, au fur et à mesure qu'il les recevait, les lettres que lui envoyait Lémery, où s'exprimaient ses sentiments non seulement anti-collaborationnistes mais anti-vichyssois, critiquant les mesures prises par Vichy... **Lémery n'avait donc pas été que Dr Jekyll. Il avait été aussi Mister Hyde.**

MAUVOIS Georges, Eleuthère, Henry Lémery, De Saint-Pierre à Vichy, pages 23 à 135, K.Editions, décembre 2010.

Capitaine Renaud MANUEL (1909-1945)

L'ancienne « rue du centre » qui prolonge la rue du gouverneur Ponton, de l'avenue Pasteur à la route de la Folie, a été baptisée **rue du Capitaine Manuel**, du nom de Renaud Manuel, mort à Royan sur le champ de bataille le 14 avril 1945.

Renaud Manuel, né le 9 janvier 1909 à Sainte-Anne, est le troisième d'une famille de six enfants, quatre garçons et deux filles. Après ses classes primaires au Marin et ses classes secondaires à Fort-de-France, à l'école Perrinon, il suit les cours de l'école des Arts et Métiers (promotion 1925/1929). Lauréat du concours d'Aix, il termine ses études dans une école nationale des Arts et Métiers comme ingénieur.

Revenu à la Martinique en 1934, il participe avec succès à de nombreux travaux de construction de routes et de travaux publics. C'est alors que survient la guerre. Il est mobilisé comme lieutenant d'infanterie. Il assure le commandement du Fort Desaix qui contient tout l'or de la Martinique. Répondant à l'appel du Général De Gaulle, il se range aux côtés du commandant Tourtet avec, sous ses ordres, une pléiade de jeunes officiers, sous-officiers et soldats. Le ralliement à la France libre réalisé, il reçoit les ovations d'une foule en délire après la démission de l'Amiral Robert.

La France étant encore occupée par l'ennemi, les Antilles estiment qu'elles doivent apporter leur contribution à sa libération. Le bataillon N° 5 se constitue alors que Manuel est en Guadeloupe avec son unité pour quelques mois. Sous le fallacieux prétexte d'une permission de détente. Il accourt vers le commandant Tourtet et lui demande de participer à l'épopée. Il reçoit le commandement de la Troisième compagnie.

Il part le 12 mars 1944 par le navire « *L'Orégon* » protégé par des sous-marins et des croiseurs américains, arrive à Casablanca le 30 mars, puis gagne la France. Manuel insiste pour accompagner le commandant Tourtet sur les zones de combat à Royan. Le 15 avril, au cours d'une réunion d'officiers, il est tué par un obus allemand.

Tous ceux qui ont connu le Capitaine Manuel gardent de lui le souvenir d'un homme juste et bon. Il avait en lui l'étoffe d'un véritable chef, une intelligence vive et un sang-froid étonnant. A ces qualités éminentes, il joignait des dons d'un autre ordre : bonne humeur, bonhomie et par-dessus tout, un charme qui émanait de toute sa personne. Ironie et cruauté de la destinée, Renaud Manuel meurt à 36 ans quelques jours avant la conclusion de l'Armistice, sans avoir vu le dénouement de cette guerre à laquelle il avait pris une part glorieuse.

Ses restes sont ramenés à la Martinique en mai 1950 et enterrés au cimetière de Sainte-Anne avec les honneurs militaires. Renaud Manuel a laissé un fils qui vit aujourd'hui en Normandie.

ASSOCIATION FEMMES ACTUELLES, *Les hommes d'hier dans nos rues d'aujourd'hui*,
Pages 137-139, Editions Femmes Actuelles, mai 1986.

Marcel MANVILLE (1922-1998)



DIX ANS DEJA QUE MARCEL MANVILLE NOUS A QUITTES - Mardi, 9 décembre 2008

Il nous rapporte que son père lui disait « *Il faut accrocher son char à une étoile* ». Ce fut, tout le temps de son existence, sa devise.

Il est né le 18 juillet 1922, à Trinité.

En 1943, il a 21 ans. Il se rallie à la France Libre comme aussi Frantz Fanon. « Au moment du départ, l'admirable Eléonore Fanon, la mère de Frantz, m'avait dit les larmes aux yeux et la voix cassée par

l'émotion « *Marcel, tu es le plus grand, je te confie Frantz, et moi, les sanglots dans la voix, j'avais quand même deux ans de plus que lui, de répondre (que faire d'autre) je le promets, Mme Fanon, je prendrai soin de lui* » (évoqué dans son livre : « *Les Antilles sans Fard* »)

1943-1945 - Campagne de France.

Marcel Manville fait la douloureuse expérience de la guerre, de sa différence, de l'angoisse de vie, du risque total.

Il revient en Martinique et décide un soir de Noël 1945 de la quitter pour faire son droit à Paris. Il prête serment au barreau de Paris en 1947.

Sa vie de défense des droits individuels et du droit des peuples à l'autodétermination prend forme. Il défend les travailleurs en lutte pour le respect de leurs droits. Il participe à la défense des *Seize de Basse-Pointe*.

Il crée avec d'autres militants le MRAP (Mouvement pour le Racisme et l'Antisémitisme et pour la Paix).

Dès 1954, Marcel Manville défend, au péril de sa vie, les Algériens en lutte pour la libération de leur pays. Il devient avocat international des minorités. Il est à côté des Palestiniens. Il intervient dans tous les grands procès relatifs à la décolonisation, comme ceux nous concernant directement (O.J.A.M, G.O.N.G, MOGUIDE, ARC etc...).

Marcel Manville s'est préoccupé du sort des Antillais déracinés rendus en France par le BUMIDOM notamment.

Il crée le REM (Regroupement de l'Emigration Martiniquaise) puis avec des Guadeloupéens, le REA (Regroupement de l'Emigration Antillaise).

Revenu en Martinique, après l'immense décision d'un Mémorial Frantz Fanon, il a l'initiative de la création du **Cercle Frantz Fanon**.

Sont ensuite organisés, entre 1982 et 1998, année de sa mort, une suite de congrès, séminaires, conférences et colloques. Il faut souligner les deux colloques sur le « Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et l'historique procès de Christophe Colomb et donc de la mise en évidence du génocide des Amérindiens, de la traite et de l'esclavage comme crimes contre l'humanité.

23 et 24 Avril 1998 : Célébration de la révolte anti-esclavagiste par un colloque au Conseil Régional.

Après ce colloque, l'une des tâches de Marcel Manville, au nom du **Cercle Frantz Fanon**, était d'instruire la requête qui devait être introduite à l'ONU pour faire reconnaître l'esclavage comme crime contre l'humanité.

Marcel Manville a quitté ce monde en pleine défense des libertés au Palais de Justice de Paris. Aujourd'hui rendre hommage à Marcel Manville, c'est reprendre à notre compte le SENS ou /et les SENS qu'il donnait à ses engagements militants :

- Tracage des aliénations
- Repérage des contradictions dans nos sociétés
- Mobilisation active pour informer, former, conscientiser.

« La grandeur d'un projet pour l'homme, pour le peuple, est la quête laborieuse, douloureuse d'une autre manière de vivre par-delà la satisfaction des besoins d'une société de consommation effrénée, trompeuse, car la réalité de la misère structurelle est cachée par le décor et le discours » (Les Antilles sans Fard)

Rendre hommage à Marcel Manville, c'est donc aussi nous alimenter aux sources lui ayant permis de passer au milieu de nous, comme :

- Une force
- Un rempart contre les injustices et pour le droit
- Un lutteur pour la reconnaissance pour notre Peuple de disposer librement de lui-même.

Rien ne nous oblige à nous habituer aux crises qui semblent s'éterniser et dont nous nous déchargeons en haussant les épaules.

« Avant de se préoccuper de prestige international, on doit redonner dignité à chaque citoyen, meubler les cerveaux, emplir les yeux des choses humaines, développer un panorama humain parce qu'habité par des hommes conscients et souverains. » (Frantz Fanon, Les Damnés de la Terre)

**PERMAL Victor, Président du Cercle Frantz Fanon –
La Martinique de demain, France-Antilles du 02 décembre 2008.**

Georges Eleuthère MAUVOIS (1922-2018)



1922 : né à Fort-de-France, il étudie au lycée Victor Schoelcher jusqu'au baccalauréat, puis devint cadre dans l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

1944 : Il épouse Yvette Guitteaud

1946 : adhésion à la Fédération du Parti Communiste

1950-1956 : Il est muté en France

1960-1975 : Frappé par l'ordonnance d'éloignement « Debré »

1966 : il écrit la pièce « Agénor Cacoul »

1972-1975 : collaborateur de Georges Gratiant

1982-1985 : Il est rétabli dans ses droits. Il est directeur des services postaux des PTT

1988 : Il écrit « Misyé Molina »

1989 : Il écrit « Man Chomil »

2003 : Il écrit « Ovendo ou le magicien de Saint Domingue »

2007 : Il est nommé chevalier des Arts et des Lettres

2013 : Une rue de Case-Pilote, située au quartier Vétiver, porte son nom

2018 : Sa dernière pièce de théâtre « le merisier » sort en librairie

2018 : Il décède le 4 décembre à l'EPADH du Carbet

Auteur d'essais - château Aubéry, André Alier, Georges Gratiant, Victor Sévère et Henry Lémery - il est père de quatre enfants : Roger, Laure, Georges Bernard, Yves et d'une fille adoptive Dominique.

« La vie dans les Terres-Sainville, où j'ai passé mon enfance, a été ma première source d'inspiration. J'ai rassemblé mes souvenirs les plus forts dans « Monologue d'un Foyalais ».



« Pour moi, la culture française représentait le sommet de l'émancipation. Et pourtant le système colonial existait bel et bien, la misère était patente. Les gens marchaient pieds nus et porter des vêtements corrects était signe d'appartenance à une classe privilégiée ».

« L'évolution de ma pensée est survenue avec le spectacle de la société, plutôt que de la réflexion idéologique [...]. La question sociale sur laquelle je commençais à m'engager était liée à l'évolution sociale au niveau mondial. Ma conscience sociale a de longtemps précédé mon choix idéologique. »

« Par ma vie familiale, j'ai été introduit dans la chose religieuse, j'ai même été enfant de chœur. De l'autre côté, j'ai bénéficié de l'enseignement laïc. Finalement, le rationalisme a triomphé en moi, je ne puis m'empêcher d'être agnostique ».

« Certains diront que la vieillesse amène l'expérience qui doit profiter à soi et aux autres. Moi, j'ai bien conscience que l'on perd une grande partie de sa vigueur intellectuelle à un certain moment de la vie. En même temps on se dit que le choix que l'on fait dans sa vie doit continuer, surtout quand on est grand témoin. Alors, je poursuis les réflexions intellectuelles dans l'écriture. Le Merisier, mon dernier texte dit que la vie s'impose à nous qu'on le veuille ou non ».

« Je ne suis ni nostalgique, ni revanchard, Je suis sans regrets. Le vieux que je suis reste l'éternel gamin que j'étais ».

MAUVOIS Georges Eleuthère, 150 Grands Témoins Martinique, pages 224-225, France-Antilles, novembre 2018.

Gouverneur Georges Louis PONTON (1906-1944)

« Il était venu parmi nous, à l'heure de notre plus grand désastre. Pendant quatre ans de démission martiniquaise, ce pays avait tout subi : la famine entretenue, le sadisme policier, l'isolement intellectuel à quoi veillait une censure imbécile, l'emprisonnement moral, savamment organisé par le service d'information et de déformation...

« Alors, Georges Louis PONTON vint à nous avec son agissante bonne volonté...

« ... Rien ne l'effrayait, pas même la jungle martiniquaise. ... Le Gouverneur PONTON comprit que la Martinique avait une importance qui n'était fonction ni de sa superficie ni du nombre de ses habitants... ».

Ce sont là quelques extraits de l'article qu'Aimé Césaire consacre, dans la revue « Tropiques » à l'homme que le conseil municipal, dans sa séance du 25 mai 1945, retient pour donner son nom à la rue du quartier Bas-Grozanville qui s'étend, parallèlement au boulevard Général de Gaulle, de la rue Yves Goussard à l'avenue Pasteur.

Georges Louis Ponton naît le 22 décembre 1906 à Tananarive (Madagascar). Après un doctorat en droit et un brevet de l'école coloniale, il est affecté au mois de décembre 1931, dans le cadre des administrateurs, en Afrique Occidentale Française. Ses diverses fonctions le mènent successivement en Haute-Volta, en Côte d'Ivoire, à Brazzaville et au ministère des colonies.

Mobilisé en 1939, il est un des premiers à rejoindre le Général de Gaulle.

Le 14 juillet 1943, il débarque à la Martinique du contre torpilleur « Le Terrible » avec Henri Hoppenot, ministre plénipotentiaire représentant de l'autorité de la France libre, venu abroger tous les actes de pris par le Gouvernement de Vichy et imprégnés de l'esprit de l'armistice de juin 1940.

Le 24 septembre 1943, le gouverneur lance un appel de solidarité pour libérer la France. A sa demande, un comité d'honneur et un comité d'action sont créés dans le but d'organiser des manifestations à Fort-de-France et dans les différentes communes. La vente de timbres de la Résistance et les listes de souscriptions rapportent, au 31 décembre 1943, la somme de 3 182 692 Francs.

Le Gouverneur Ponton se propose de réaliser un programme de grands travaux, annoncé dans le discours qu'il prononce lors de la session d'ouverture du Conseil Général le 27 mai 1944. Parmi ces travaux, il faut retenir l'aménagement de l'aéroport terrestre et maritime, des travaux d'électrification, l'assainissement de Fort-de-France et particulièrement la construction d'un barrage sur la rivière Madame, etc.

Malheureusement presque tous ces travaux sont restés longtemps au stade de projets, car, devant les difficultés de la vie politique, Ponton désespère et met fin à ses jours à l'âge de 38 ans, le 3 août 1944. La Martinique entière est bouleversée par cette nouvelle. Une foule émue vient de tous les coins de l'île saluer la dépouille mortelle exposée sous le péristyle du palais du Gouvernement. Pendant deux jours toutes les réjouissances sont interdites et Radio Martinique ne diffuse que deux émissions d'information. Après la cérémonie religieuse célébrée par Monseigneur Henri Varin de La Brunelière et les discours prononcés par Messieurs Sévère, Chatelain, Rimbaud et Angelini, son corps accompagné par ses amis les plus intimes, est inhumé provisoirement dans le caveau colonial avant de rejoindre quelques jours plus tard sa terre natale.

ASSOCIATION FEMMES ACTUELLES, *Les hommes d'hier dans nos rues d'aujourd'hui*,
Page 145-146, Editions Femmes Actuelles, mai 1986.

Emmanuel RIMBAUD (1871-1952)

Né d'une famille de colons en 1871, il devient un des deux Békés, les plus riches de l'île. Négociant de Fort-de-France, il a été président de la Chambre de Commerce de 1912 à 1930. C'est en 1915 qu'il a acheté sa propriété de Balata. Il y a construit une demeure de caractère, pleine de charme et d'élégance. Il a cédé le Domaine de l'Espérance à Fort-de-France au « Patronage Saint-Louis des Orphelins de la Martinique ». En 1922, il a créé le Crédit Martiniquais. Avec Victor Sévère, ancien maire de Fort-de-France, il a fondé le Comité Martiniquais de Libération Nationale en réaction à la pression et aux privations exercées par l'Amiral Rpbert, représentant du gouvernement de Vichy. Suite à la manifestation du 24 juin 1943 où sont présents 10 000 martiniquais, Emmanuel Rimbaud a été incarcéré au camp de Balata, à 400 mètres de sa propriété.

Militant de la France Libre

Emprisonné, il a rallié le commandant Tourtet avec qui, le 29 juin, à la tête de 9 compagnies, ils sont descendus sur la ville pour y soulever la caserne Galliéni. C'est là qu'ils sont encerclés par les fusiliers marins des navires de guerre « *l'Amiral Bertin* » (celui qui a convoyé jusqu'en Martinique, l'Or de la Banque de France) et du porte-avions « *le Béarn* » équipé de monoplans Américains. Ces troupes de marine avaient reçu l'ordre de l'Amiral Robert de mater la mutinerie. Les militaires n'ont eu la vie sauve que par l'intervention de 2000 Martiniquais venus les protéger. Sentant la détermination de la population, l'Amiral Robert a quitté la Martinique le lendemain*. Elle basculait dans la France Libre. Emmanuel Rimbaud sera fait compagnon de la libération par le Général De Gaulle.

*l'Amiral Robert se réfugie sur le croiseur *Emile Bertin*

« Le Domaine de la Trace » choisi par la Mission du Patrimoine en Martinique,
France Antilles
du jeudi 13 juin
2019.



(Maison d'Emmanuel Rimbaud, sur la route de la Trace, dans laquelle il a été arrêté)

L'Amiral ROBERT (1875-1965)



Robert « Maréchaliste »

« Tyran », « vieillard assoiffé de puissance », « César sanguinaire », « homme lige du maréchal », « Pétain des Antilles », les dénominations pour caractériser l'Amiral Robert dans la mémoire collective aux Antilles sont multiples et toutes négatives. Qui était vraiment Robert ? La lecture de ses mémoires, ou encore son attitude devant la Haute Cour de Justice en 1947, permettent de situer le personnage comme un ultra conservateur de son temps, proche des milieux d'Action française, très présents dans la marine. Robert est d'abord un militaire aux ordres, fidèle parmi les fidèles des états-majors français des années 1930, baignant dans le souvenir de la guerre de 1914. Il respecte le maréchal Pétain, et son supérieur direct Darlan. C'est à

ce titre qu'il adhère sans sourciller à l'armistice de juin 1940 et s'oppose au général De Gaulle.

Sa politique est donc très largement guidée par le discours maréchaliste auquel il adhère pleinement. Parallèlement, sa perception du monde colonial renforce son caractère conservateur et paternaliste. La courte présentation qu'il donne des Antilles dans ses souvenirs corrobore son adhésion au discours colonial de la IIIe République.

Parlant d' « attachement séculaire » des Antilles à la France, il défend bec et ongles la politique coloniale : « Si cette mère patrie, comme on le dit là-bas avec une naïve fraîcheur et un accent particulier, a ouvert libéralement aux Antillais toutes les possibilités de la civilisation européennes, si même avant d'en faire aujourd'hui des départements français, elle a traité ces colonies comme ses plus anciennes provinces, si elle a considéré ses enfants d'adoption comme ses propres fils, leur ouvrant les portes de ses facultés et de ses hautes écoles, si enfin, avant que la Société des Nations en affirme le principe, elle a pratiquement et depuis longtemps, réalisé l'égalité des races en face du Droit, les populations antillaises ont eu à cœur de lui affirmer, plus encore dans les jours sombres, la parfaite union de leurs pensées et de leur sentiments. ».

Conservateur, farouche défenseur de la colonisation, imprégné de l'idéal militaire, Robert, malgré la position stratégique des Antilles qui pouvait l'orienter vers le refus de l'armistice, s'inscrit pleinement dans l'esprit de Vichy.

En ce sens, il suit sans hésiter Pétain par sa déclaration du 24 juin 1940. Il s'oppose alors aux trois conseils généraux de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, qui souhaitent la poursuite du combat*. Ses mesures sont alors celles d'un homme défenseur de sa hiérarchie.

Les limites.

Si Robert est bien le défenseur aux Antilles de la Révolution nationale, il n'en demeure pas moins qu'il fera preuve de pragmatisme plus on avance dans le conflit. Ses relations avec les militaires américains ou britanniques, tout en révélant son loyalisme pour Vichy et son farouche nationalisme, témoignent de son désir de préserver intactes les forces françaises. Son refus de s'aborder la flotte en 1943 apparaît comme un signe important de ne pas céder aux pressions collaborationnistes de Laval.

L'attitude de Robert est ici ambiguë : il refuse d'exécuter les ordres sans qu'il soit simple d'en discerner les raisons.

Agit-il par prudence face au danger de l'ennemi américain, craignant des représailles pour les Antilles et pour lui-même ? Agit-il par « sursaut d'orgueil », qui se placerait dans celui d'un code de l'honneur militaire ? Refuse-t-il plus simplement de s'abaisser à suivre les ordres d'un civil, Laval, homme politique, aux ordres de l'Allemagne ? L'ensemble agit certainement sur la personnalité de l'Amiral Robert pour expliquer son attitude dans ses derniers jours à la tête des Antilles.

Les mêmes phénomènes sont à prendre en compte d'un point de vue du « sauvetage » de l'or français. Ici, le réflexe « nationaliste » a certainement joué à plein.

Ainsi, si Robert a certainement été le digne représentant aux Antilles de la Révolution nationale, il n'en a pas pour autant été un collaborationniste convaincu. Les mesures antisémites ne sont suivies d'aucune répression systématique***. Les opposants sont certes internés ou emprisonnés, mais aucun n'est exécuté**** ; la censure est parfois hésitante, notamment contre la revue d'Aimé Césaire, *Tropiques*, jusqu'en 1941.

Le vichysme de Robert, s'il est bel et bien réel, ne doit pas être abusivement considéré comme un collaborationnisme exacerbé. Cependant la société a subi de plein fouet l'impact des mesures de la Révolution nationale.

*Alors que deux députés de la Guadeloupe Candace et Satineau, votent les pleins pouvoirs à Pétain.

**Sur le plan social on retrouve des propriétaires terriens, des propriétaires d'usines à sucre, des négociants ; quelques artisans ; des anciens combattants et officiers de réserve ; ou encore des pères et mères de famille responsables d'oeuvres sociales. Il faut nuancer les choses, certaines familles békés sont aussi résistantes dès les premiers jours.

***En dehors de l'affaire Stern, juif expulsé vers la France, accusé d'avoir voulu rejoindre la dissidence.

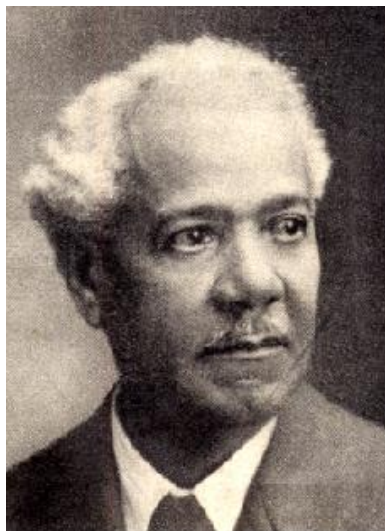
****On comptabilise 83 condamnations à mort pour fait de « dissidence », mais aucune n'est appliquée, les condamnés étant absents de leur procès car en fuite.

JALABERT Laurent, *L'empire colonial sous Vichy*, pages 51 à 55, sous la direction de Jacques CANTIER et Éric JENNINGS, Editions Odile Jacob, octobre 2004.

Procès de l'Amiral Robert, les témoignages élogieux des autorités américaines, lesquelles l'ont certainement aidé à obtenir l'amnistie et la réintégration dans ses grades. Pour se défendre, il déclare avoir protégé la flotte dont l'Emile Bertin, le Béarn, la Jeanne d'Arc. Il précise aussi que tout l'or de la Banque de France entreposé au fort Desaix a été remis intact à la France.

Action qui à ses yeux, devrait réhabiliter un tant soit peu, sa réputation auprès des autorités françaises

Victor SEVERE (1867-1957)



Prolongeant l'avenue des Caraïbes, la rue Amiral de Gueydon, devenue Victor Sévère par délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 1957, prend naissance rue de la Liberté pour se terminer à la Croix Mission. Ce n'est peut-être pas un hasard si l'édilité a – le jour du décès de Victor Sévère, choisi d'appeler la rue qui passe devant l'Hôtel de Ville du nom de cet homme politique remarquable qui présida aux destinées de la cité pendant près de quarante années. Cette rue, témoin de l'histoire de la capitale, abrite la préfecture, l'hôtel de police, la maison centrale, la place des Quatre Noirs devenue place Fabien, la gendarmerie et le presbytère.

Victor Sévère, né à Case-Pilote le 1er novembre 1867, poursuit au lycée de Saint-Pierre de brillantes études couronnées par le baccalauréat obtenu après un prix de rhétorique et un prix d'honneur de philosophie. Comme beaucoup de jeunes de sa génération, Victor Sévère étudie le droit. Après la licence, il s'installe comme avocat, d'abord en Guyane puis à la Martinique où il affirme autorité et talent.

Tout naturellement il s'intéresse à la politique ce qui le conduit à siéger au Conseil Général de Guyane de 1893 à 1896, puis de la Martinique en 1899. En 1900, lors des élections municipales il est élu maire de Fort-de-France et occupe ce poste jusqu'en 1945 avec quelques interruptions de 1907 à 1908, de 1919 à 1924 et de 1941 à 1943.

Sa présence à la tête de la municipalité est marquée par de nombreuses réalisations. En 1911, il entreprend des démarches en vue de l'acquisition par la ville du domaine des Terres-Sainville. La guerre de 1914 ayant interrompu le déroulement de la procédure d'expropriation, c'est seulement en 1920 que l'opération se réalise à l'amiable.

Avec l'aide de son équipe municipale, Victor Sévère lance un programme d'assainissement et d'urbanisation de ce quartier. Il construit les écoles de Carénage, de Redoute, des Terres-Sainville, de Balata, de Chateauboeuf et de la Pointe des Nègres. Il entreprend l'amélioration du réseau d'eau potable en réalisant la captation de Rivière l'Or et les réservoirs de Didier. Sur le plan politique Victor Sévère se distingue par des coups d'éclat malgré des idées modérées. Pendant longtemps il reste à la tête du parti radical et anime le journal « La France coloniale » avant de créer la revue « La démocratie sociale »

Sa verve caustique et son éloquence irrésistible sont particulièrement remarquées lors de l'affaire Siger, à l'occasion de laquelle il est difficile de faire la part entre l'homme politique et l'avocat.

En effet, Victor Sévère non seulement s'oppose à ses adversaires sur la scène politique, mais il n'hésite pas – alors qu'il est cité comme témoin lors du procès devant la Cour d'Assises de la Pointe à Pitre – à défendre comme avocat la mémoire d'Antoine Siger. Député de la Martinique de 1906 à 1914, de 1924 à 1928 et de 1936 à 1942, Victor Sévère inscrit au groupe des radicaux-socialistes de la Chambre, participe aux travaux de diverses commissions.

En 1909, il demande à interpeller le ministre des colonies sur l'administration de la justice dans les colonies. Il adresse une question écrite à ce même ministre sur l'application outremer de la loi sur les accidents de travail. Il est également l'auteur d'une proposition de loi relative au régime bancaire de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane.

En 1937, il signe une proposition de loi tendant à l'établissement de l'inscription maritime à la Martinique. Il demande à interpeller le gouvernement sur la politique sociale qu'il entend suivre aux colonies et sur les dispositions qu'il se propose de prendre pour y appliquer les lois sur les conventions collectives du travail, la limitation de la durée du travail et les congés payés.

Au début de l'Occupation, alors que la Martinique est administrée par l'Amiral Robert, Victor Sévère accorde un soutien critique au régime de Vichy. En 1941, il est écarté du fauteuil municipal comme le sont la majorité des maires. Son appartenance à la franc-maçonnerie n'est pas étrangère à cette mesure. En 1942, il participe à la Résistance et se fait particulièrement remarquer après le débarquement en Afrique du Nord. Il contribue en 1943 à la formation du Comité de Libération qui assure le ralliement des Antilles aux forces françaises libres.

En 1945, Victor Sévère se retire totalement de la vie politique et s'installe pendant quelques années dans son domaine de Choiseul à Case-Pilote, où il construit un caveau, exigeant d'y être inhumé debout. A la fin de sa vie, il abandonne le compas, l'équerre et le maillet pour se consacrer exclusivement à la Bible.

En compagnie de son épouse il se rend désormais à l'église et assiste régulièrement aux offices religieux. Il décède le 24 octobre 1957 dans sa villa coloniale de Bellevue et il est inhumé, après des obsèques religieuses, dans le caveau très simple qu'il a entre-temps fait construire à côté de l'église de Case-Pilote.

Le Bâtonnier Victor Saint-Cyr, fils de son grand ami et compagnon Joseph Saint-Cyr, prononce son éloge funèbre et retrace avec une rare émotion la vie bien remplie de l'homme qui a, peut-être, le plus marqué la première moitié de ce siècle à la Martinique.

« Magna res in magna spes* », telle était l'épithète qu'il avait souhaité sur sa dalle funéraire. Son vœu n'a pas encore été exaucé.

* Le plus grand repos dans la plus grande espérance

ASSOCIATION FEMMES ACTUELLES, *Les hommes d'hier dans nos rues d'aujourd'hui*,
Pages 93-95, Editions Femmes Actuelles, mai 1986.

Yvonne Renée Manon TARDON (17 août 1913 -- 23 décembre 1989)



Figure de la Résistance française, membre de la première armée du général de Lattre de Tassigny, Manon Tardon est retournée dans son domaine de la Martinique après la guerre où elle vécut jusqu'à sa mort, en 1989.

Une si discrète résistante

Peu de gens le savent : le 8 mai 1945, quand le général de Lattre de Tassigny se rend à Berlin pour y recevoir, au nom de la France, la capitulation nazie, une femme fait partie de sa délégation, *c'était certainement une des seules femmes présentes lors de cet événement historique**, et cette femme est martiniquaise. Elle se nomme Manon Tardon et elle est née à Fort-de-France, dans une famille aisée de propriétaires terriens.

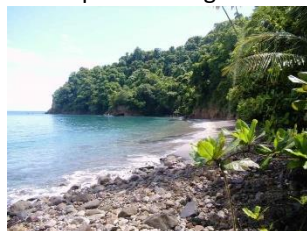
Surdouée, la jeune fille décroche son bac à 15 ans. En 1929, elle part en France pour y suivre des études d'histoire à la Sorbonne, avant de s'engager dans l'armée pendant la guerre. Mais on l'appelle aussi « Calamity Jane » ... Ce surnom ne lui vient pas des réseaux de la Résistance où elle s'est illustrée avec son mari Jack Sainte-Luce Blanchelin. Il ne lui vient pas non plus de sa participation en tant qu'A.F.A.T – Auxiliaire Féminine de l'Armée de Terre** – à la campagne « Rhin et Danube » de la première armée française du Général de Lattre de Tassigny. L'histoire est plus ancienne. Quand elle était jeune fille, on voyait Manon somnoler sur son rocking-chair, dans le jardin de l'opulent domaine familial de l'Anse Couleuvre (700 hectares). Elle avait sa carabine Winchester sur les genoux et ne dormait que d'un œil. Dès qu'un serpent approchait, elle l'abattait d'un tir sûr et rapide. Démobilisée avec le grade de lieutenant, décorée de la croix de Guerre de la France libre, Manon Tardon retourne vivre dans son île natale, divorcée, un peu isolée. Certains la trouvent courageuse d'habiter seule à l'Anse Couleuvre, dans la forêt face à la mer. Ils n'ont pas tort. Le 23 décembre 1989, on la trouve agonisante au pied de l'escalier de sa vieille maison – elle décédera à l'hôpital.



Lors de ses obsèques officielles en 1989, une importante délégation nationale est présente et son catafalque est recouvert du drapeau français, en hommage à son engagement pour la République

*Elle est, dans la délégation qui accompagne le général de LATTRE de TASSIGNY lors de la capitulation des nazis, en qualité d'officier spécialiste d'état-major de première catégorie.

**Elle participe aux différents réseaux de résistance de la France libre et se trouve en Normandie au moment du débarquement des armées anglo-américaines de 1944. Elle accueille le 19 août 1944 les troupes du général BRADLEY en route sur Paris qui suivirent celles du Général LECLERC de la 2^{ème} DB pour la libération de Paris. Elle fera la campagne d'Alsace et du Vercors, et recevra la croix de guerre avec palme vermeil pour son action menée pendant la guerre.



GEOHISTOIRE, *Les figures légendaires*, page 90 et 91, N°43, Février-Mars 2019

BUREAU du PATRIMOINE, *Hommes et femmes célèbres et figures populaires de la Martinique*, Conseil régional de la Martinique, n°29, Juin 2010.

(Plage de l'Anse Couleuvre)

Commandant Henri TOURTET (1899-1945)



La ruelle du commandant Henri Tourtet, longue d'à peine cinquante mètres, est un passage entre les rues Emile Zola et Pierre Semard. Paisible, étroite, elle n'évoque pas la glorieuse carrière de celui dont elle porte le nom. Né à Montélimar le 21 juillet 1899, Henri Tourtet entre dans la carrière militaire, très jeune. Il a 17 ans, quand son père et son frère aîné meurent au front en 1916. Sans hésiter, il s'engage dans le 23^{ème} régiment d'infanterie.

A sa demande, après la guerre, il est envoyé outre-mer et se distingue dans la bataille du Rif en 1925, ce qui lui vaut d'être cité à l'ordre de son régiment : « Lieutenant de sang-froid, et d'un allant remarquable ». On le retrouve en Algérie, au

Sénégal, en Guinée, au Tchad.

Il revient en France en 1938. Et dès le début de la seconde guerre mondiale, il prend part aux opérations avec un bataillon de Sénégalais. Dans la débâcle, il se replie en ordre. De Fréjus où il est affecté après l'armistice, il part pour la Guyane comme substitut du juge d'instruction militaire. A la fin de son séjour, il est nommé commandant.

Affecté à la Martinique en 1943, il y trouve le régime de l'Amiral Robert qui s'obstine à maintenir le statu quo imposé par Vichy

Le commandant Tourtet va se trouver en opposition avec l'autorité régulière. Il est attiré par les mouvements de résistance qui se forment. Le 18 juin 1943, quelques heures après une manifestation gaulliste devant le monument aux morts de Fort-de-France, un Comité Martiniquais de la Libération se forme. Le 27, deux cents officiers, sous-officiers et soldats se mutinent au camp de Balata à dix kilomètres de Fort-de-France. Le commandant Tourtet envoyé en négociateur, prend la tête du mouvement et fait hisser la croix de Lorraine à côté du drapeau national. Le 29, le comité de la Libération, en liaison avec Tourtet, place officiellement la Martinique sous les ordres du Comité Français d'Alger. Henri Tourtet est promu lieutenant-colonel.

Mais c'est le retour au combat que veut le jeune engagé de 1917. Il rejoint Alger à la tête du 5^{ème} bataillon antillais, composé uniquement de volontaires. Et le voici lancé dans la bataille pour la réduction des poches de l'Atlantique. Entouré de son état-major, le lieutenant-colonel Tourtet, tombe le 15 avril 1945, à Royan. Ses dernières paroles sont : « *Victoire mon vieux, on les tient* ». Débordant de vitalité, dur pour lui-même, Tourtet laisse l'image d'un chef lucide et héroïque.

A ses obsèques, le député Emmanuel Very lui rend l'hommage public des Martiniquais.

Association Femmes Actuelles, *Les hommes d'hier dans nos rues d'aujourd'hui*, pages 243-244, Editions Femmes Actuelles, mai 1986.

L'Évêque Henri VARIN de la BRUNELIERE (1900-1983)

Successeur de Monseigneur Lequien, Henri Marie François de Sales Varin de la Brunelière est né le 24 décembre 1900 dans la Manche. Il est ordonné prêtre le 28 octobre 1925. Missionnaire de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, il arrive à la Martinique le 15 octobre 1926.

Vicaire de la cathédrale de Fort-de-France, curé de Basse-Pointe puis du Lorrain, il est nommé évêque de Saint-Pierre et de Fort-de-France, le 22 octobre 1941 sous l'Amiral Robert*.

Il soutient l'action de l'Amiral en associant l'Eglise à toutes les manifestations officielles (quinzaine impériale, fête de Jeanne d'Arc.) Il encourage fortement les vocations locales. Devenu en 1967 archevêque, il démissionne en 1972 et cède la place à Monseigneur Maurice Marie-Sainte, évêque auxiliaire depuis 1959.

Décédé le 24 juillet 1983, Mgr de la Brunelière est inhumé dans l'église de Régale (Rivière-Pilote) où il a exercé le ministère de curé après sa démission.

*cf. La lettre pastorale sur « *Nos devoirs présents de catholiques et de français* » du 24 mai 1942. Dans cette lettre, l'évêque fait l'éloge de l'Amiral Robert et demande à la population de continuer à lui faire confiance car grâce à lui, la paix a été maintenue. L'évêque invite les fidèles aux pèlerinages au Sacré Cœur de Balata et à Notre-Dame de la Délivrante du Morne-Rouge.

La lettre pastorale sur « *les souffrances actuelles de la population et les moyens d'y remédier par la pratique de la justice et de la charité* » du 27 décembre 1942.
Sources - Datation : 26/10/1941 – 03/02/1967 (Cote : 26J1/26, Archives de la Martinique)



(Au centre : Henri Varin de la Brunelière avec les membres de son diocèse)

Emmanuel Hermence VERY (1904-1966)



Emmanuel Auguste Iréné dit Hermence Véry est né le 31 mars 1904 à Sainte Marie. Il effectue ses études à la faculté de médecine de Toulouse et obtient son diplôme de médecine coloniale. Il s'installe à la Martinique dans les années 30 et se lance dans la politique.

Il s'inscrit à la SFIO de Martinique et devient Conseiller général de la Trinité en 1937. Il fait fonction de président du Conseil général de la Martinique en 1940. C'est un proche de Joseph Lagrosillière.

Pendant la guerre, l'Amiral Robert a tous les pouvoirs. Véry Emmanuel se remarie à Fort-de-France, le 20 Décembre 1939 à

Ductor Cyr Hermine après avoir divorcé de Noémie Garric qu'il avait épousé en mars 1930 à Toulouse. Il aide les paroissiens du Morne des Esses à construire le clocher de leur église, alors qu'il était Conseiller général de Sainte Marie.

Dès **1943**, Emmanuel Véry rejoint le Comité de Libération de la Martinique dont il devient vice-président. Il s'engage dans les Forces Françaises Libres et se bat en France. Il obtient la Croix de guerre.

Il est réélu Conseiller général en 1945. Il se présente en Novembre 1946 dans la circonscription législative du nord de la Martinique. Il est soutenu par Joseph Lagrosillière. Il est élu mais est distancé par ses deux adversaires communistes, Aimé Césaire et Léopold Bissol. Il est battu aux cantonales de 1949.

Emmanuel Véry mène une grande activité au sein de l'Assemblée Nationale. Dès 1947, il fait partie de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. En 1949 il rejoint la commission du ravitaillement puis celle de l'intérieur dont il devient le secrétaire. En 1948, il devient juré à la Haute Cour de Justice puis secrétaire de l'assemblée en janvier 1949.

Il dépose de nombreux projets de lois portant surtout sur la situation aux Antilles et se bat surtout pour une meilleure législation sociale dans l'Outre-mer. Il revendique une plus juste place des Antillais dans l'ensemble français.

Véry vote en 1947, avec le groupe socialiste, le départ des communistes du gouvernement Ramadier, le statut de l'Algérie (août 1947), la ratification du plan Marschall (juillet 1948), la création du conseil de l'Europe, le pacte atlantique (juillet 1949). Il se bat pour les fonctionnaires (salaires, discrimination raciale...)

Il reste très attaché à la France républicaine mais dénonce le sort réservé aux compatriotes d'Outre-mer. Il est membre du Grand Orient de France et de la loge Tradition maçonnique de Paris.

En 1947, Emmanuel Véry est élu maire de Sainte-Marie contre la droite et les communistes. Son premier adjoint est Jérôme Mercan, socialiste comme lui, jusqu'à la rupture. Il restera maire jusqu'en 1966.

Il décède le 19 juin 1966, à Paris (XVII^e) en cours de mandature.

Sources : **BELIA SAINTE MARIE** www.beliasaintemarie.com

ANNEXES

ANNEXE 1 – CHRONOLOGIE

Dates	En France et Europe	En Martinique
3 septembre 1939	La France déclare la guerre à l'Allemagne	
19 septembre 1939		Arrivée de l'Amiral Robert, Haut-Commissaire de la République aux Antilles et en Guyane
Juin 1940	Entrée des Allemands à Paris Pétain, chef du gouvernement français	
18 juin 1940	Appel du Général de Gaulle depuis Londres	
22 juin 1940	Signature de l'armistice (Pétain/Hitler)	
24 juin 1940		Le Conseil général et les maires s'engagent à continuer le combat aux côtés des Alliés Le croiseur <i>Emile Bertin</i> arrive avec 286 tonnes d'or de la Banque de France
Juillet 1940	Création des Forces françaises libres (Londres)	
13 août 1940	Loi interdisant les sociétés secrètes	
27 octobre 1940		Loi suspendant le Conseil général et la Commission coloniale de leurs fonctions
Décembre 1940		Destitution du Conseil général et des conseils municipaux
25 septembre 1942		Le Conseil local remplace le Conseil général
11 octobre 1942		Premier convoi des dissidents vers les Etats-Unis
Novembre 1942 à août 1943		Blocus en Martinique
Mai 1943	Fondation du Conseil national de la Résistance	
Juin 1943	Création du Comité français de Libération Nationale	
18 juin 1943		Première manifestation pour commémorer l'appel du 18 juin 1940

Dates	En France et Europe	En Martinique
24 juin 1943		Manifestation à Fort-de-France à l'appel du Comité martiniquais de Libération nationale – l'Amiral Robert veut l'interdire, sans y parvenir
29 juin 1943		Soulèvement de la Compagnie de Balata
30 juin 1943		L'Amiral Robert se réfugie sur le croiseur <i>Emile Bertin</i>
2 juillet 1943		Message de ralliement de Victor Sévère à la France combattante
14 juillet 1943		Henri Hoppenot, représentant le Comité français de Libération Nationale arrive. La Martinique se rallie à la France combattante
15 juillet 1943		Départ de l'Amiral Robert pour Porto-Rico
22 juillet 1943		Rétablissement du Conseil Général
6 juin 1944	Débarquement des Alliés en Normandie – Opération Overlord – La bataille de Normandie a duré du 6 juin au 29 août 1944	
19 au 24 août 1944	Libération de Paris	
15 août au 11 septembre 1944	Débarquement en Provence – Opération Anvil Dragoon - Les bataillons antillais ont participé à ce débarquement	

ANNEXE 2 - BIBLIOGRAPHIE, FILMOGRAPHIE

- ABENON Lucien, E. JOSEPH Henry**, *Les dissidents des Antilles dans les forces françaises libres combattantes 1940-1945*, Imprimerie Desormeaux, Fort-de-France, 1995
- ABENON Lucien**, *Les Antillais dans les Forces Françaises Libres, la dissidence à la Martinique*, Imprimerie Désormeaux, Fort-de-France, Mai 1999
- ALEXANDRE Rodolphe**, *La Guyane sous Vichy*, Editions Caribéennes, Novembre 1988
- ALLEVI Jean-Jacques**, *Les Antilles, des pirates du XVIIe siècle jusqu'à aujourd'hui, quatre siècles d'histoire des caraïbes françaises – GéoHistoire*, Février-Mars 2019
- ARON Robert**, *Histoire de Vichy* - Editions Fayard, Octobre 1969
- ARON Robert**, *Les grands dossiers de l'histoire contemporaine*, Presses Pocket, Juillet 1965
- ASSOCIATION FEMMES ACTUELLES**, *Les hommes d'hier dans nos rues d'aujourd'hui*, Editions Femmes Actuelles, Mai 1986
- BAPTISTE F.A.**, *Le régime de Vichy à la Martinique*, Revue d'histoire de deuxième guerre mondiale, n° 111, Presses universitaires de France, Juillet 1978
- BARTHELERY Hugues**, *Barbara, es ou ka sonjé ?* KEditions, Avril 2015
- BEDARIDA François et Renée**, *L'église catholique sous Vichy : une mémoire trouble*, Revue Esprit, Mai 1992
- BRUNEAU Jean-Baptiste**, *La marine de Vichy aux Antilles, Juin 1940 - Juillet 1943*, Rivage des Xantons, Mars 2014
- BURTON D.E. Richard**, *La famille coloniale, la Martinique et la mère Patrie, 1789-1992*, Editions L'Harmattan, Octobre 1994
- CANTIER Jacques, JENNINGS Eric**, *L'empire colonial sous Vichy*, Editions Odile Jacob histoire, Octobre 2004
- CHATEAU-DEGAT Richard**, *Le patriotisme français des Antillais antan Robè, antan Sorin (1939-1943)*, Revue Outre-mer, n° 378-379, 2013
- CHAUVET Camille**, *La Martinique au temps de l'Amiral Robert (1939-1944)*, Historial Antillais, Sté Dajani, 1^{er} trimestre 1980
- CHIMIN LIBETE**, *Histoire des Antilles*, Supplément au journal JINGHA, 2^{ème} trimestre 1976
- COINTET Michèle**, *L'église sous Vichy 1940-1945, La repentance en question*, Editions Perrin, Octobre 1978
- CONFIANT Raphaël**, *Le nègre et l'amiral*, Editions Grasset, 1988 - Prix Antigone
- DARSIERES Camille**, *Joseph Lagrosillière - La remontée (1932-1950)*, Tome 3, Editions L'Harmattan, Décembre 2007
- DE GAULLE Charles**, *Mémoires de guerre*
- DE LEPINE Edouard**, *De Gaulle, le 18 juin 1940 et les Martiniquais* – Aix-en-Provence, juin 1990 et Morne-Rouge, juin 2000
- DUMONT Jacques**, *L'amère patrie*, Editions Fayard, Mars 2010
- DUROSELLE J.B.**, *La décadence, 1932-1939*, Politique Etrangère de la France, Imprimerie Nationale, Novembre 1979
- DUROSELLE J.B.**, *L'abîme 1939-1945*, Politique Etrangère de la France, Imprimerie Nationale, Décembre 1982
- ELISABETH Léo**, *Vichy aux Antilles Guyane 1940-1943*, Revue Outres-mers, 2004
- FANON Joby**, *Frantz Fanon, de la Martinique à l'Algérie et à l'Afrique*, Editions L'Harmattan, Février 2004

GIROD-A-PETIT LOUIS, *Les dissidenciés guadeloupéens dans les Forces Françaises Libres*, Editions L'Harmattan, Août 2013

HISTORIAL ANTILLAIS, *Société Dajani*, Volume V, 1^{er} trimestre 1980

JALABERT Laurent, *L'empire colonial sous Vichy*, Editions Odile Jacob, Octobre 2004

JENNINGS Eric, *Vichy sous les Tropiques, La révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine 1940-1944*, Editions Grasset, Avril 2004

JENNINGS Eric, *Vichy vaincu par la pression populaire*, L'Express, 27 septembre 2004

LAMICHE, *An tan Robè : la dissidence aux Antilles* – Site internet : blakes.fr

LEMERY Henry, *D'une république à l'autre, Souvenirs de la mêlée politique 1894-1944*, Edition La Table Ronde, Août 1964

LEOTIN Marie-Hélène, *La Martinique pendant la Seconde guerre mondiale 1939-1945*, Centre Régional de Documentation Pédagogique des Antilles et de la Guyane, Année 1993

LEOTIN Térèz, *Un bonheur à crédit - An bonné asou karné krédi*, Editions Exbrayat, Février 2018

MACEY David, *Frantz Fanon, une vie*, Editions La Découverte, Année 2011

MANVILLE Marcel, *Les Antilles sans fard*, Editions L'Harmattan, Année 1992

MARIE Louis, *L'art contemporain martiniquais, de 1939 à nos jours*, Thèse de doctorat soutenue le 6 novembre 2009

MAUVOIS Georges Eleuthère, *Monologue d'un foyalais*, Editions Ibis Rouge, Mars 1999

MAUVOIS Georges Eleuthère, *Victor Sévère, de fonds-Boucher à Morne-Choiseul*, KEditions, Avril 2013

MAUVOIS Georges Eleuthère, *Henry Lémery, de Saint-Pierre à Vichy*, KEditions, Décembre 2010

MAUVOIS Georges Eleuthère, *150 Grands témoins Martinique*, France Antilles , Novembre 2018

MILES William F.S, *Pouvoirs dans la Caraïbe*, Revue du CRPLG, Editions L'Harmattan, 1^{er} janvier 2010

MONNERVILLE Gaston, *Témoignage de la France équinoxiale au Palais du Luxembourg*, Librairie Plon, Avril 1975

NICOLAS Armand, *Histoire de la Martinique, de 1848 à 1971*, Tomes 2 et 3, Editions L'Harmattan, 1997.

NICOLE Raphaël, *Histoire des Antilles françaises, des Amérindiens à nos jours*, Editions de la Frise, 2012

O. PAXTON Robert, *La France de Vichy 1940-1944*, Editions du Seuil, Année 1972

PAGO Gilbert, *Il y a 70 ans, le basculement de la Martinique*, France Antilles du 22 juin 2013

PALCY Euzhan, *Parcours de dissidents*, film, Editions Collector, 19 juin 2010

PARTY Jean-Marc, *Chronique*, Martinique Première, 19 juin 2019

PERMAL Victor, *La Martinique de demain*, France Antilles du 2 décembre 2008

PERRAULT Gilles, *Les vacances de l'Oberleutenant Von La Rochelle*, Editions Fayard, 2002

PETAÏN (Maréchal), *Message d'outre-tombe, Le procès*, Nouvelles Editions Latines, Juillet 1983.

PREVOST Laurent, *Le ralliement de la Martinique à la France combattante*, Juillet 2013

RAGACHE Gilles, *L'outre-mer français dans la guerre (1939-1945)*, Economica, Avril 2014

REVUE ESPRIT, *Que faire de Vichy ?* Mai 1992

REVUE ESPRIT, *Réforme de l'enseignement*, Février 1955

REVUE HISTORIQUE DES ARMEES, *Deuxième guerre mondiale*, N° 2, Année 1993

ROBERT Georges (Amiral), *La France aux Antilles de 1939 à 1943*, Librairie Plon, Novembre 1950

ROBIN Alex et DEFRANCE Rémi, Guadeloupe La Première, 8 Mai 2018.

SAINTON Jean-Pierre, *La décolonisation improbable – Cultures politiques et conjonctures en Guadeloupe et en Martinique (1943-1967)*, Editions Jasor, Année 2012

SYLVESTRE Anique, *Chère Solange*, Editions Jets d'encre, Année 2018

THEOBALD Gérard, *La liberté est ou n'est pas...*, Editions Publibook Universités, Collection Lettres & Langues, Année 2014.

TROPIQUES, *1941-1945*, Collection complète, page XXXVII, Editions Jean-Michel PLACE, Paris, 1978

URSULET Léo, *La franc-maçonnerie aux Antilles françaises aux XVIIIème et XIXème siècles*, Edition Cercle philosophique et culturel droit et justice, Mars 2009

URSULET Léo, *La franc-maçonnerie aujourd'hui*, France Antilles des 2 et 3 février 2019

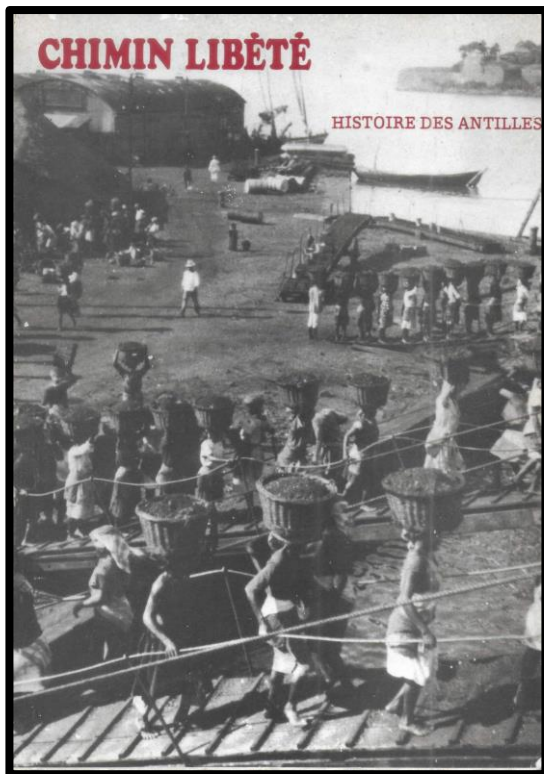
VIGNEAU Jean, *De la paix de Briand à la guerre de Hitler*, Henry LEMERY, Paris, Juillet 1949

VINGTIEME SIECLE *Revue d'histoire*, N° 16, Presses de Sciences Po, Octobre – Décembre 1987

VINGTIEME SIECLE *Revue d'histoire*, N° 68, Presses de Sciences Po, Octobre – Décembre 2000

ANNEXE 3 – ICONOGRAPHIE

- Couverture et page 6** – *Unes de journaux de 1939* – BnF Gallica, <https://gallica.bnf.fr>
- Page 7** – *Fort-de-France en 1939* - GéoHistoire (Les Antilles, des pirates du 17^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui : 4 siècles d'histoire des caraïbes françaises), pages 112-113, Février-Mars 2019
- Page 9** – *14 juin 1940 : les Allemands entrent dans Paris* – www.revuedesdeuxmondes.fr
- Page 10** – *Militaires 1940* – Historial Antillais, Tome 5, sous la Direction de Roland Suvelor, Société Dajani, Malesherbes, 1980. (Photo Loïs Hayot)
- Page 11** – *L'exode* – www.memorial-alsace-lorraine.com
- Page 12** – *L'Amiral Robert* – Historial antillais, Tome 5, sous la Direction de Roland Suvelor, Société Dajani, Malesherbes, 1980.
- Page 14** – *L'Amiral Robert* – GéoHistoire (Les Antilles, des pirates du 17^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui : 4 siècles d'histoire des caraïbes françaises), pages 112-113, Février-Mars 2019
- Page 15** – *La francisque au fronton* - Historial Antillais, Tome 5, sous la Direction de Roland Suvelor, Société Dajani, Malesherbes, 1980. (Photo Loïs Hayot)
- Page 15** – *Affiche « laissez-nous tranquilles »* - www.mont-valerien.fr
- Page 20** – *La Jeanne d'Arc* – Site LTC La cour camoufle – www.latourcamoufle.hautefort.com
- Page 21** – *Fort Desaix, lieu d'entrepôt de l'or de la Banque de France* – www.missionenmartinique.blogspot.com
- Page 24** – *Révolution nationale* – Histoire de la France contemporaine, Tome 5 (1940-1947), page 39, Editions sociales, 1980
- Page 25** – *Loi portant statut des juifs*
- Page 27** - *Partition « Maréchal nous voilà ! »* - La résistance, chronique illustrée, Editions Livre Club Diderot, 3^{ème} trimestre 1974
- Page 29** – *Dessin-caricature sur les Juifs* - La résistance, chronique illustrée, Editions Livre Club Diderot, 3^{ème} trimestre 1974
- Page 30** – *Dessin-caricature Or de la Banque de France* - GéoHistoire (Les Antilles, des pirates du 17^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui : 4 siècles d'histoire des caraïbes françaises), pages 112-113, Février-Mars 2019
- Page 30** – *La flotte américaine interviendra-t-elle en Martinique ?* Une de journal de 1939 - BnF Gallica, <https://gallica.bnf.fr>
- Page 31** – *Un conflit planétaire*, La Seconde Guerre Mondiale, une guerre d'anéantissement (1939-1945), Collèges, ac-rouen, fr.roncheroles
- Page 32** – *L'Eglise participe aux fêtes nationales* - Historial antillais, Tome 5, sous la Direction de Roland Suvelor, Société Dajani, Malesherbes, 1980.
- Page 33** – *L'Evêque Henri Varin de la Brunelière accompagné d'un représentant de l'Amiral Robert* - Historial antillais, Tome 5, sous la Direction de Roland Suvelor, Société Dajani, Malesherbes, 1980.
- Page 34** – *Mouvement de jeunesse en parade* - Historial antillais, Tome 5, sous la Direction de Roland Suvelor, Société Dajani, Malesherbes, 1980.
- Page 34** – *Couverture partition « Maréchal nous voilà ! »* - La résistance, chronique illustrée, Editions Livre Club Diderot, 3^{ème} trimestre 1974
- Page 54** – *Des membres du Comité Martiniquais de libération nationale* – Archives de Martinique
- Page 57** – *Le Petit Marocain* - La résistance, chronique illustrée, Editions Livre Club Diderot, 3^{ème} trimestre 1974
- Page 62** - *Des antillais qui ont rallié la France Libre, embarquant sur l'USS Albermale le 2 mai 1943* – National Archives and Records Administration. www.slate.fr
- Page 66** – *Fête de Jeanne d'Arc, 10 mai 1941* - Historial antillais, Tome 5, sous la Direction de Roland Suvelor, Société Dajani, Malesherbes, 1980.
- Page 72** – *Des dissidents à l'Elysée* – France Antilles
- Page 78** - Archives d'Outre-Mer : Le bataillon des Antillais et le débarquement en Provence
- Page 84** – *Lettre de Tony Bloncourt à ses parents* – parolenarchipel.wordpress.com



*Péyi anmoin an ko anmoin
Péyi anmoin an khê anmoin
Péyi anmoin, sé an chimin...
Chimin libètè !*

CHIMIN LIBÈTE **HISTOIRE DES ANTILLES**

An tan robè, an tan sorin

En 1939, l'Allemagne déclare la guerre à la France et à l'Angleterre. Un an plus tard, la France est battue : sous la protection d'HITLER, le Maréchal PETAÏN installe une dictature favorable aux fascistes allemands.

Partout dans le monde, la montée des forces fascistes en Europe met les peuples colonisés en éveil. Aux

Antilles, le Maréchal PETAÏN envoie une flotte de guerre qui y stationne en permanence (la *Jeanne d'Arc*, l'*Emile Bertin* notamment). En même temps, de nouveaux commissaires débarquent : l'Amiral ROBERT à la Martinique, SORIN à la Guadeloupe. Ils installent un régime très policier. Toute manifestation populaire est interdite. Des békés sont nommés à la tête des mairies, et ils parlent haut et fort. Plusieurs Guadeloupéens et Martiniquais sont emprisonnés pour avoir manifesté leurs oppositions aux fascistes.

A cette époque, à cause de la guerre, le commerce avec la France est interrompu, et des produits de première nécessité manquent. La disette est quotidienne.

An bann grotchap ka profité pou fè trafik, min maléré ka travay rèd pou rivé tchimbé : jan la-kampann met'-yo ka fé tout' kalté lèdjim pou nourri peyi-a : zianm, dachinn, malanga, chou, patat', foyapin, zaboca, bannann, man-yok. On parvenait à remplacer les productions françaises : *rad, soulié, luil (épi coco), sel, savon, vanri, soulié, potri, mèb.* ***An tan robè, an tan sorin, péyi-a a piyé anlè pwa ko-y***

Les Antilles rallient la France libre

Martiniquais et Guadeloupéens supportent avec de plus en plus d'impatience le régime ouvertement raciste et pro- béké installé par PETAÏN. Les marins français se comportant comme en pays conquis, de fréquentes bagarres éclatent entre eux (on les désigne du nom de Zorey) et la population. ***Abo kanno péchè, anlo jinn boug ka pati an disidans*** : malgré la surveillance des côtes, ils gagnent la Dominique ou Sainte-Lucie afin de s'engager dans l'armée de DE GAULLE en lutte contre HITLER. Dans le même temps, le mécontentement populaire se développe dans les deux îles. Finalement en juin 1943 en Martinique, la garnison du camp de Balata, composée en majorité de soldats antillais et appuyée par le peuple de Fort-de-France, entre en rébellion contre l'Amiral ROBERT. Celui-ci est contraint de capituler. Les Antilles débarrassées du régime Pétainiste, s'engagent aux côtés des forces françaises dans la lutte contre les pays fascistes.

***CHIMIN LIBÈTE, p.85-86, Supplément au journal JINGHA,
Dépôt légal 2^{ème} trimestre 1976, IMPRIMERIE LES IMPRIMEURS LIBRES, PARIS***